

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600

UMI[®]

NOTE TO USERS

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Carine Bergeron

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (histoire)

GRADE / DEGREE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

La traite des fourrures au Témiscamingue (1720 à 1821)

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Jan Grabowski

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Jeffrey Keshen

Nicole St-Onge

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

La traite des fourrures au Témiscamingue
(1720 à 1821)

par

Carine Bergeron

*Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à
titre d'exigence partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire*

Université d'Ottawa



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

978-0-494-25746-3

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

ISBN:

Our file *Notre référence*

ISBN:

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Résumé

La traite des fourrures au Témiscamingue (1720 à 1821)

Carine Bergeron

Université d'Ottawa, 2006

Superviseur :

Jan Grabowski

La présente thèse étudie quels sont les acteurs, marchands et Amérindiens, qui interviennent dans la traite des fourrures au Témiscamingue entre 1720 et 1821 et analyse l'importance, stratégique ou économique, de cette région dans ce commerce. De plus, nous portons une attention particulière à la participation des Algonquins à la traite des fourrures, afin de mieux saisir leur contribution et de mieux connaître cette nation.

Nous démontrons qu'au cours de la période française, le commerce témiscamien fut pratiquement une entreprise familiale, où beaux-frères, oncles et neveux furent tour à tour impliqués. De plus, entre 1720 et 1760, le tout fut géré par différents systèmes d'exploitation (permis, affermage, congés à prix fixe et congés aux enchères). Supportés par de bonnes relations avec les Algonquins, les commerçants purent développer un commerce rentable, qui attira d'importants marchands montréalais.

Par la suite, lors de la période anglaise, le contexte dans lequel les activités commerciales avaient lieu fut modifié. En effet, la traite n'était plus limitée à quelques fermiers et fut ouverte à tous, ce qui augmenta la concurrence. Ce fut d'abord les marchands indépendants, motivés par des intérêts économiques, qui se rendirent au Témiscamingue pour reprendre les activités laissées par les traiteurs français. Or, avec l'expansion du commerce des fourrures et avec la forte augmentation de la compétition qui eut lieu, ils furent au fil des ans supplantés par des commerçants qui s'associèrent

pour mettre en commun leurs ressources et avoir un plus gros pouvoir d'action. Tel fut le cas pour le Témiscamingue qui fut acheté par la Compagnie du Nord-Ouest en 1795.

Nous démontrons qu'au fil des ans, l'importance de la région témiscamiennne dans la traite des fourrures changea de nature. Initialement, le tout fut surtout effectué pour des raisons stratégiques, soit d'empêcher les fourrures des Algonquins de tomber aux mains des Anglais de la baie d'Hudson. Par la suite, au cours de la période anglaise, les commerçants témiscamiens furent en mesure d'y développer un commerce productif et la région obtint une certaine notoriété économique, de sorte que lorsque l'intérêt stratégique s'estompât en 1821, tous ses postes demeurèrent ouverts.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui m'ont permis de mener à terme cette étude. Un immense merci d'abord à M. Jan Grabowski, professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, qui a accepté de diriger mes recherches et qui m'a prodigué de nombreux conseils. Je tiens également à le remercier pour les contrats de recherches qu'il m'a offerts, ainsi que l'Université d'Ottawa pour les contrats d'assistantats qu'elle m'a octroyés. Sans ce support financier ce projet n'aurait pas été possible. J'offre également mes remerciements à Sylvie Perrier, professeur au département d'histoire de l'Université d'Ottawa, pour ses conseils offerts lors du cours *Séminaire de recherche*, ce qui m'a permis de mettre ce projet sur ses rails.

Un merci spécial maintenant à Marlyn Rannou, doyenne du Fort-Témiscamingue, qui par ses nombreuses connaissances a su me transmettre sa passion pour l'histoire de ma région et en particulier du Fort-Témiscamingue. J'offre également toute ma reconnaissance à mes amis et à ma famille, dont les nombreux encouragements ont été énormément appréciés. Aussi, je ne saurais comment exprimer toute la gratitude que je ressens envers mes parents, qui ont su me transmettre le plaisir de l'écriture et cette soif de connaissances. Enfin, un merci du fond du cœur à mon conjoint, Olivier Carrière, qui m'a épaulé et réconforté au cours de ces deux années. Je le remercie de sa patience.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Congés de traite octroyés pour le Témiscamingue entre 1727 et 1752.....	p. 27
Tableau 2 - Obligations pour le Témiscamingue.....	p. 41
Tableau 3 - Évolution des revenus, en livres et en pourcentage dans les secteurs de la North West Company au Québec, 1805-1813	p. 85

LISTE DES CARTES

Carte 1 - <i>Le Canada ou la Nouvelle-France</i> , Nicolas Sanson, 1656	3
Carte 2 - <i>Le Canada faict par le Sr. de Champlain ou sont la Nouvelle France la Nouvelle Angleterre la Nouvelle Holande la Nouvelle Suede la Virginie &c.</i> , Pierre DuVal, 1653.....	3
Carte 3 - <i>Le Canada ou partie de la Nouvelle France dans l'Amerique Septentrionale</i> , Charles Hubert Alexis Jaillot, 1696	4
Carte 4 - <i>Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des Découvertes qui y ont été saites Dressée sur plusieurs Observations et sur un grand nombre de Relations imprimées ou manuscrites</i> , Guillaume Del'Isle, 1703	5

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	ix
1. PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION	1
2. LA PÉRIODE FRANÇAISE : 1720-1760	6
2.1 La traite des fourrures au Témiscamingue avant 1720.....	6
2.2. Les marchands	13
2.2.1. La <i>bonne volonté</i> du gouverneur Vaudreuil (1720-1724)	14
2.2.2. Vaudreuil vs Bégon (1724-1727)	22
2.2.3. L'ère de Paul Guillet (1727-1742)	26
2.2.4. La mise aux enchères (1742-1760)	29
2.3. La présence algonquine	35
2.4. L'importance du Fort-Témiscamingue : économique ou stratégique?.....	40
2.5. La guerre de Sept ans : la fin d'une époque	44
3. LA PÉRIODE ANGLAISE : 1760-1821	47
3.1. Le changement de régime et son impact sur le commerce pelletier.....	47
3.2. Les marchands	50
3.2.1. Les marchands indépendants	51
3.2.2. La Compagnie du Nord-Ouest	69
3.3. La présence algonquine	81
3.4. L'importance du district témiscamien entre 1760 et 1821	84
Conclusion.....	86
Bibliographie	xviii

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - Carte détaillée de l'Abitibi-Témiscamingue et des régions avoisinantes...	90
ANNEXE 2 - <i>Le Canada ou la Nouvelle-France</i> , Nicolas Sanson, 1656.....	91
ANNEXE 3 - Le Canada fait par le Sr. de Champlain ou sont la Nouvelle France la Nouvelle Angleterre la Nouvelle Holande la Nouvelle Suede la Virginie &c., Pierre DuVal, 1653.....	92
ANNEXE 4 - <i>Le Canada ou partie de la Nouvelle France dans l'Amérique Septentrionale</i> , Charles Hubert Alexis Jaillot, 1696	93
ANNEXE 5 - Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des Découvertes qui y ont été saites Dressée sur plusieurs Observations et sur un grand nombre de Relations imprimées ou manuscrites, Guillaume Del'Isle, 1703.....	94
ANNEXE 6 - Les forts de la Compagnie de la baie d'Hudson	95
ANNEXE 7 - Les bandes amérindiennes dans le secteur du lac Témiscamingue, au début du XVIIe siècle.....	96
ANNEXE 8 - Carte du voyage de Turnor en 1782	97

Introduction

En 1715, l'industrie de la traite des fourrures en Nouvelle-France commence à se relever d'une crise, dont l'origine remonte en 1696, alors que le marché français se retrouve saturé par les pelleteries de sa colonie. Cette reprise est permise, entre autres, par l'élimination des surplus qui paralysaient le marché. Parallèlement à cela, survient la signature du Traité d'Utrecht, en 1713, où la France cesse de revendiquer le monopole de la traite pour le territoire adjacent à la baie d'Hudson, permettant ainsi aux Anglais d'y continuer l'exploitation de leurs postes et d'en établir d'autres en toute quiétude. De plus, les sujets britanniques obtiennent l'autorisation de commercer avec les tribus de l'Ouest. Craignant de voir les Anglais accaparer le commerce de cette région et appréhendant un changement d'alliance des Amérindiens en faveur des Britanniques, les autorités françaises permettent, en 1716, l'établissement de plusieurs postes de garnisons et l'émission d'une quantité limitée de congés de traite.

Le marché des fourrures étant désormais favorable, trafiquants et marchands reprennent leurs activités à l'intérieur des terres, soit par l'entremise des congés, soit par la contrebande. Plusieurs opportunistes tentent de tirer profit de la situation et de faire leur petite fortune. C'est entre autres le cas du gouverneur de la Nouvelle-France, Louis-Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, qui, n'ayant pu obtenir de congé pour la région du Témiscamingue en 1716, se reprend en 1719, lorsque les congés sont abolis, en permettant à Paul Guillet d'aller y établir un poste. L'objectif explicite est de consolider l'alliance avec les Amérindiens de cette région et de surveiller les coureurs

des bois, mais, implicitement, Vaudreuil cherche à y faire profit, n'octroyant cette permission à Guillet qu'en échange d'un pourcentage de ses revenus¹.

L'arrivée de Paul Guillet au Témiscamingue, en 1720, marque le début d'une collaboration entre les Algonquins de la région et les différents marchands s'établissant au Fort-Témiscamingue, chef lieu de l'endroit. Entre 1720 et 1821, le contrôle du commerce des fourrures au Témiscamingue passera entre plusieurs mains. La présente étude tentera justement de préciser quels sont les acteurs, marchands et Amérindiens, qui interviennent dans la traite des fourrures au Témiscamingue durant cette période et de déterminer l'importance économique de cette région dans ce commerce. Afin de répondre à cette question, nous étudierons plus spécifiquement la motivation des marchands, leurs intérêts, de même que leurs manières de mener leurs activités. De plus, nous porterons une attention particulière à la participation des Algonquins à la traite des fourrures, afin de mieux saisir leur contribution et de mieux connaître cette nation.

Notre étude débute en 1720, année qui marque le début d'une présence permanente des marchands au Témiscamingue. Elle se termine en 1821, lorsque que la Compagnie du Nord-Ouest (CNO), alors propriétaire du Fort-Témiscamingue et de ses postes satellites, fusionne avec la Compagnie de la baie d'Hudson (CBH), ce qui entraîne plusieurs transformations dans le système de traite.

¹. Andrew Rodger, « Joseph Fleury de la Gorgendière », *Dictionnaire biographique du Canada* en ligne, [En ligne]. <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35464&query=gorgendière> (Page consultée le 5 février 2005)

Historiographie

L'histoire de la traite des fourrures au Canada a été largement traitée dans l'historiographie. À peu près tous les aspects ont été abordés. Sur le plan économique, *The Fur Trade in Canada*², de Harold A. Innis, fait figure d'autorité. Innis y présente sa célèbre « *Staples Theory*³ » et explique comment celle-ci a influencé l'histoire sociale, économique et politique du Canada. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est qu'Innis y présente l'histoire de la traite des fourrures en faisant constamment le lien avec le développement du Canada. Il s'agit donc d'un excellent ouvrage de référence pour bien comprendre dans quel contexte le commerce des pelleteries se situe.

L'étude d'Innis étant davantage centrée sur l'histoire canadienne en général, l'ouvrage d'Alice E. Lunn⁴ vient la compléter, en nous présentant l'histoire économique de la Nouvelle-France spécifiquement. En effet, Lunn y brosse le portrait des différents types de commerce qui ont contribué au développement de la colonie et aussi de ceux qui n'ont pas fonctionné. Son étude nous offre une excellente présentation du contexte économique de la Nouvelle-France, entre 1713 et 1760 et, plus particulièrement, du développement de la traite des fourrures au cours de cette période.

Afin d'en apprendre davantage sur le système selon lequel la traite des fourrures est organisée, l'étude de Michel Filion est d'une grande utilité. Dans *La traite des*

² . Harold A. Innis, *The Fur Trade in Canada, An Introduction to Canadian Economic History*, Princeton, Presses de l'Université Yale, 1930, 446p.

³ . Selon Innis, la géographie du Canada, ainsi que son histoire économique ont été largement influencées par l'exportation de matières premières (fourrures, poisson, bois, sont tous des exemples de ce qu'il appelle *Staples*) vers les métropoles. En effet, ces différents produits auraient laissé leur marque sur les communautés où ils étaient préparés, tout en influençant la géographie canadienne, en favorisant l'émergence de petits villages « industriels ». Ainsi, la production et l'exportation de ces produits auraient eu un impact considérable sur la vie socio-économique de la nation canadienne.

⁴ . Alice E. Jean Lunn, *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986, 348 p.

*fourrures au XVIIIe siècle*⁵, Michel Filion analyse le processus qui régit le système d'échange, et ce, en présentant différentes données statistiques afin de rendre plus concrète l'état du réseau. De plus, Filion examine ce qui advient du système de traite lors du changement de régime en 1763 et énonce des statistiques pour les deux périodes, ce qui est très opportun pour nous étant donné que notre étude couvre la période pré-conquête et post-conquête.

Ensuite, en ce qui a trait aux différents marchands qui ont participé à l'entreprise qu'est la traite des fourrures, mentionnons que plusieurs auteurs se sont penchés sur la question. Pour la Nouvelle-France, l'étude de Louise Dechêne, *Habitants et marchands*⁶, constitue l'ouvrage de référence. À l'intérieur de cet ouvrage, Dechêne étudie les structures du commerce des fourrures, les profits, la façon dont les livres de comptes étaient tenus, la main d'œuvre, de même que les relations entre les marchands de Montréal et les marchands métropolitains. Il s'agit donc d'un ouvrage indispensable afin d'avoir une vue d'ensemble des commerçants et de leur façon de commercer. De son côté, John Bosher⁷ aborde lui aussi les structures du commerce, mais d'un point de vue sociologique. En effet, il analyse les relations commerciales et les différents réseaux qui existent au sein de la classe que constituent les marchands. José Igartua⁸ étudie lui aussi ces « *Canada Merchants* », et ce, en portant une attention particulière à leur comportement socio-démographique. De surcroît, il tente de voir ce qu'il advient d'eux

⁵ . Michel Filion, « La traite des fourrures au XVIIIe siècle : Essai d'analyse statistique et d'interprétation d'un processus », *Histoire sociale* (1987), Vol. 20, No. 40, pp. 279-298.

⁶ . Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 532 p.

⁷ . John Bosher, *The Canada Merchants, 1713-1763*, Oxford, Presses de l'Université d'Oxford, 1987, p. 234 p.

⁸ . José Igartua, « A change in climate: The Conquest and the *Marchands* of Montreal », *Communications historiques de la Société historique du Canada* (1974), pp. 115-134.

après la Conquête et avance l'hypothèse selon laquelle leur retrait s'explique par leur incapacité à s'adapter au nouveau climat commercial⁹.

Ensuite, l'étude de Cameron Nish, *Les bourgeois gentilshommes de la Nouvelle-France*¹⁰, vient compléter ces travaux. Celui-ci n'étudie pas directement les marchands impliqués dans le commerce des fourrures. Il tente plutôt de vérifier s'il existe en Nouvelle-France une bourgeoisie canadienne. Le commerce et l'argent étant fort reliés à la bourgeoisie, Nish aborde évidemment le commerce des fourrures à plusieurs reprises. Il y consacre d'ailleurs un chapitre, où il tente de voir si l'aristocratie militaire était également une aristocratie commerciale.

De plus, notre thèse se concentrant sur une région de traite en particulier, il sera intéressant d'apporter des éléments de comparaisons avec d'autres régions voisines. Les études de Claude Gélinas¹¹, portant sur la CNO en Mauricie de 1799 à 1814 et de Morantz et Francis¹², sur l'Est de la baie James entre 1600 et 1870 seront, entre autres, utilisées à cet effet.

Or, parmi toutes ces études, très peu abordent le sujet de la traite des fourrures au Témiscamingue en particulier. Si ce n'était des travaux d'Elaine Allan Mitchell, de Gilles Proulx et de Jean Laflamme, une grande page de l'histoire de cette région resterait

⁹ . Dale Miquelon, « The Merchant in the History of the « First Canada », dans Dépatie, Desbarats, Gauvreau, Lalancette, Wien, dir., *Vingt ans après, Habitants et marchands, Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècle canadiens*, Montréal, Presses de l'Université McGill, 1998, p. 57.

¹⁰ . Cameron Nish, *Les bourgeois gentilhomme de la Nouvelle-France, 1728-1740*, Ottawa, Éditions Fides, 1968, 202 p.

¹¹ . Claude Gélinas, « Notes de recherche : L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* (hiver 2000), Vol. 53, No. 3, pp. 401-419.

¹² . Daniel Francis et Toby Elaine Morantz, *La traite des fourrures dans l'Est de la baie James, 1600-1870*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984, 261 p.

à écrire. En effet, dans *Fort Timiskaming and the Fur Trade*¹³, Mitchell étudie la période allant de 1760 à 1880. Ses recherches dans les archives de la Compagnie de la baie d'Hudson (CBH) ont permis de mettre à jour les activités de cette compagnie au Témiscamingue. Elle se concentre d'ailleurs davantage sur l'époque de la CBH que sur celle qui précède. De leur côté, Gilles Proulx¹⁴ et Jean Laflamme¹⁵ ont tous les deux effectué un excellent travail de pionnier, en dépouillant pour une première fois les sources relatives à la période française. Suite à ces recherches, ils ont été en mesure de tracer les grandes lignes de cette période. Nous nous distinguerons de leurs recherches en poussant plus loin l'analyse et en remettant le tout dans le contexte canadien.

De plus, étant donné le manque d'études portant sur le commerce des fourrures au Témiscamingue avant 1821, on peut comprendre que l'historiographie relative au rôle que les Algonquins y ont joué soit quasi inexistante. D'ailleurs, très peu d'historiens se sont intéressés à ce peuple spécifiquement. Jusqu'à présent, les auteurs, comme Peter Hessel¹⁶ et Marc Riopel¹⁷, qui ont abordé cette nation l'ont fait davantage dans le but de décrire leur culture et leurs mœurs en général, que pour voir leur implication concrète dans la traite de fourrures. D'autres auteurs ont tout de même abordé de façon précise les différents rôles de certains Autochtones, autres que les Algonquins, dans ce commerce. Plusieurs de leurs recherches nous seront utiles à titre de références ou de

¹³ . Elaine Allan Mitchell, *Fort Timiskaming and the Fur Trade*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1977, 306 p.

¹⁴ . Gilles Proulx, *Témiscamingue et la traite des fourrures: l'implantation française*, Ottawa, Parcs Canada, 1988. 55 p.

¹⁵ . Jean Laflamme, *Le chemin terrible, La traite des fourrures en Abitibi-Témiscamingue, à l'époque de la Nouvelle-France*, Montréal, Les Éditions Maxime, 2002, 144 p.

¹⁶ . Peter Hessel, *The Algonkin Tribe*, Arnprior, Kichesippi Books, 1987, 124 p.

¹⁷ . Marc Riopel, *Le Témiscamingue : Son histoire et ses habitants*, Montréal, Fides, 2002, 366 p.

comparaisons avec les résultats que nous obtiendrons pour les Algonquins de l'Outaouais supérieure. Mentionnons notamment l'étude de Daniel Francis et Toby Morantz¹⁸ qui porte principalement sur la participation des Cris à ce commerce. Les auteurs démontrent que ces derniers ne subissaient pas la traite que les « Blancs » leur imposaient et qu'ils n'étaient pas passifs. Au contraire, ils avaient leur mot à dire sur à peu près tous les aspects et arrivaient également à établir leurs propres règles. Également, la monographie de Arthur J. Ray et de Donald B. Freeman¹⁹ nous permettra de mieux comprendre le type de relation qui pouvait exister entre les Amérindiens et les commerçants.

Ainsi, parmi toutes ces études, notre thèse aura l'originalité de faire ressortir les particularités de la région du Témiscamingue dans le commerce des fourrures, de même que ses ressemblances avec les autres lieux de traite, tout en dévoilant certains aspects de la méconnue nation algonquine.

Méthodologie

En ce qui concerne les sources d'archives, notons que leurs origines diffèrent tout dépendamment de la période concernée. Pour la période précédant 1760, elles proviennent surtout des documents officiels gouvernementaux, plus particulièrement du fond des Archives des colonies²⁰. Plus précisément, les séries « Lettres et instructions du Roi²¹ » et « Correspondance générale²² », ont été dépouillées. En effet, ces séries

¹⁸ . Daniel Francis et Toby Elaine Morantz, *La traite des fourrures dans l'Est de la baie James, 1600-1870*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984, 261 p.

¹⁹ . Arthur J. Ray et de Donald B. Freeman, *"Give Us Good Measure" an Economic Analysis of Relations between the Indians and the Hudson's Bay Company before 1763*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1978, 298 p.

²⁰ . Archives nationales du Canada (ANC), MG1 : *Archives des Colonies*.

²¹ . ANC, MG1 : Série B (Lettres et instructions du roi et du ministre) : vol. 15, 29, 45-99.

contiennent plusieurs documents (lettres, ordonnances, congés) concernant la région du Témiscamingue et des activités commerciales s'y déroulant. Ces documents nous ont permis, entre autres, d'identifier quels étaient les marchands qui obtenaient des congés et des permissions pour aller commercer dans cette région, et ce, pour quelle période et sous quelles conditions. Un des avantages de ces séries est que nous y retrouvons assez souvent des lettres provenant de différents auteurs, mais qui portent sur le même sujet. Ainsi, nous avons accès à différentes versions et à diverses opinions, ce qui nous permet de mieux saisir les deux côtés de la médaille de certaines situations particulières. De plus, nous avons eu recours aux *Rapports de l'archiviste provinciale de la province de Québec*, publiés entre 1921 et 1923, pour trouver certains permis et congés de traite émis au cours de la période française²³. Également, afin d'évaluer le poids économique de la région témiscamienne dans la traite des fourrures, nous avons effectué une visite aux Archives nationales du Québec à Montréal et dépouiller certaines greffes de notaires²⁴. Nous y avons trouvé plusieurs obligations émises par les équipeurs aux marchands témiscamiens.

Ensuite, pour la période postérieure à 1760, deux fonds d'archives nous ont été particulièrement utiles. D'abord, afin de déterminer les marchands ayant des intérêts pour le Témiscamingue durant cette période, nous avons consulté les archives de la Compagnie de la baie d'Hudson²⁵, disponibles en copies microfilmées aux Archives

²² . ANC, MG1 : Série C¹¹A (Correspondance générale, Canada) : vol.8-10, 16, 19, 27-28, 38, 44-101.

²³ . E. Z. Massicote, « Congés et permis enregistrés ou déposés à Montréal », *RAPQ*, Tome 2, 1921-1922, pp. 189 à 225 et A.N, « Les Congés de traite sous le Régime français au Canada », *RAPQ*, Tome 3, 1922-1923, pp. 191 à 265.

²⁴ . Louis Danré de Blanzzy, Jean-Baptiste Adhémar, François Lepailleur et François Simonnet.

²⁵ . ANC, MG20, *Hudson's Bay Company Archives*.

nationales du Canada à Ottawa. Le journal du poste de *Moose Factory*²⁶ contient d'ailleurs plusieurs références au district témiscamien. En effet, ce poste se trouve à la limite nord de cette région et est donc directement en compétition avec elle, ce qui explique les nombreuses mentions.

Ensuite, nous avons consulté, par voie de prêt entre centres d'archives, une copie microfilmée du fond contenant la correspondance d'Aenas Cameron²⁷, un commerçant travaillant au Témiscamingue, de 1788 à 1804. Les documents qu'il contient couvrent la période de 1787 à 1815 et concernent en forte majorité la traite des fourrures dans l'Outaouais supérieure.

Mentionnons que deux autres sources nous ont également permis de compléter les informations recueillies dans les deux fonds ci-haut mentionnés. D'abord, nous avons utilisé une base de données conçues à partir des actes notariés du *Fonds Cour supérieure – Greffes de notaires*²⁸. Cette base de données contient une liste d'environ 30 000 contrats de voyageurs qui s'engagent pour différentes régions. Nous avons effectué un tri de cette liste, pour n'obtenir que les engagements à destination du Témiscamingue, ce qui correspond à 1035 entrées, couvrant la période de 1740 à 1821. Pour chaque engagé, la base de données nous fournit, entre autres, le nom de la compagnie ou des marchands qui l'embauche, ainsi que la date de signature du contrat. Ensuite, afin d'avoir une idée plus concrète des activités quotidiennes des postes de la

²⁶ . ANC, MG20-B135a, *Hudson's Bay Company, Post Records, Moose Factory, Post Journals*.

²⁷ . Archives du Manitoba, *Cameron Family, Aenas Cameron : Correspondance*, E-41, vol. 1 à 3, bobine #4M136. Les documents y sont classés par ordre chronologique. Nous y référerons sous l'appellation *Cameron Papers* (CP).

²⁸ . Archives nationales du Québec à Montréal, *Fonds Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, 1648-1967* : CN601.

région, nous avons consulté un des journaux de Donald McKay²⁹, celui de l'année 1805, qui est disponible dans les archives privées du Lieu historique national de Fort-Témiscamingue.

Notre corpus est donc composé de plusieurs types de sources différents. La majorité de nos sources ont été traitées de façon qualitative et, en ce qui concerne les données économiques, nous avons adopté une approche davantage quantitative.

Afin de répondre à notre questionnement le plus clairement possible, l'utilisation d'un plan chronologique nous semble le plus approprié, étant donné la grande période sur laquelle s'étend notre étude. D'abord, dans une partie préliminaire, nous ferons une brève description géographique de la région, à l'aide de diverses cartes. Ensuite, considérant le changement de régime qui survient en 1760 et son impact économique, notre travail sera divisé en deux grandes parties principales, la période française (1720-1760) et la période anglaise (1760-1821). Ces divisions seront quant à elles organisées de façon thématique, selon trois chapitres différents. Dans un premier temps nous analyserons pour chaque période respective, les marchands qui font le commerce de la fourrure au Témiscamingue. Nous poursuivrons en expliquant quelle était la participation des Algonquins à ce commerce. Finalement, le dernier chapitre de nos parties abordera la question de l'importance de la région dans ce secteur économique.

²⁹ . L'original est conservé aux Archives de l'Ontario, RG22-155 (*Court of Probate estate files*): Série MS-638 (Journal de Donald McKay, 1804 à 1805) : bobine 57.

CHAPITRE 1

1. PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION

La région de l'Abitibi-Témiscamingue étant souvent peu connue des gens de l'extérieur, il nous semble pertinent d'en faire une brève présentation géographique avant de rentrer dans le vif du sujet, et ce, afin de bien situer le lecteur³⁰. Par contre, avant d'aller plus loin, nous nous devons de faire une précision linguistique. Lorsque nous utilisons ici le terme « Témiscamingue » en général, nous faisons également référence à l'Abitibi, sauf lorsque précisé. L'utilisation de cette appellation est privilégiée pour parler de cette vaste région, au dépend du terme « Abitibi », car c'est le Fort-Témiscamingue qui était considéré comme le chef lieu de l'endroit. De plus, dans la majorité des documents d'époque, c'est l'expression « Témiscamingue » qui est utilisée pour parler de la région qui correspond à l'Abitibi-Témiscamingue actuelle.

De plus, les limites de l'époque n'étaient pas tout à fait les mêmes qu'aujourd'hui. Mentionnons tout d'abord qu'entre 1720 et 1821, l'étendue de cette région était beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, étant donné que le côté ontarien en faisait partie. La rivière des Outaouais constituait la limite sud de cette région et le lac Nipissing quant à lui n'en faisait pas partie. À l'Est, la rivière Dumoine, ainsi que le Grand Lac Victoria faisaient offices de frontière. Nous pourrions également inclure à cette limite Est le lac Waswanipi, étant donné qu'un poste dépendant du Fort-Abitibi y sera aménagé par les marchands montréalais. Pour l'ouest, les affluents de la rivière Mattagami nous semblent être bien choisis comme frontière, étant donné que ce sont sur

³⁰ . Afin de bien suivre les endroits et les repères géographiques présentés ici et tout au long de la présente recherche, nous vous invitons à consulter l'ANNEXE 1. Cette carte très détaillée provient de la monographie d'Elaine Allan Mitchell, *Fort Timiskaming and the Fur Trade*, *op.cit.*

ces cours d'eau que les postes satellites du Fort-Témiscamingue, situés les plus à l'ouest, seront établis, tels les postes de Mattawagamingue et de *Flying Post*. Établir la frontière nord nous semble un peu plus compliqué, étant donné qu'il s'agit d'une zone tampon entre la baie James et le district témiscamien. Nous choisissons donc comme limite nordique le lac Abitibi et ses affluents, telles les rivières Abitibi et Harricana.

Nous avons également fait une recherche cartographique, afin de voir comment la région était représentée au fil des ans. Ainsi, nous avons remarqué qu'au XVII^e siècle, le territoire témiscamien n'est pas identifié précisément. Aucun nom n'y apparaît et on ne voit qu'un court affluent de la rivière des Outaouais qui monte vers la baie James ou, à l'inverse, un cours d'eau de la baie James qui descend vers cette rivière. En voici deux exemples, où nous présentons l'encadré de la partie de la carte qui nous intéresse :

des lacs Témiscamingue et Abitibi par rapport à la baie James est réaliste et le tout est beaucoup plus détaillé.

Carte 4 - Carte du Canada ou de la Nouvelle France et des Découvertes qui y ont été faites Dressée sur plusieurs Observations et sur un grand nombre de Relations imprimées ou manuscrites, Guillaume Del'Isle, 1703



Source : ANC, NMC 10648³⁴

Par la suite, la plupart des cartes où la région est présentée seront très semblables à celle de Guillaume de l'Isle, et ce, même après 1760.

³⁴ . Carte entière à l'ANNEXE 5.

CHAPITRE 2

2. LA PÉRIODE FRANÇAISE : 1720-1760

Les présentations « géographiques » maintenant faites, nous pouvons désormais rentrer dans le vif du sujet. Bien que la présente partie s'intéresse à la période située entre 1720 et 1760, il nous apparaît opportun d'expliquer comment la traite des fourrures a débuté au Témiscamingue, celle-ci n'étant pas survenue du jour au lendemain. Nous débiterons donc par cette mise en contexte, afin de poursuivre avec la présentation des marchands impliqués dans cette région après 1720. Nous terminerons cette partie en présentant dans un premier temps la nation algonquienne et, dans un deuxième temps, en analysant l'importance du district témiscamien dans le commerce des fourrures durant la période française.

2.1 La traite des fourrures au Témiscamingue avant 1720

Comme nous l'avons vu précédemment, l'année 1720 marque le début d'une présence permanente des commerçants au Témiscamingue. Cet établissement s'inscrit dans le contexte de reprise économique du marché des fourrures du début du XVIII^e siècle. Ce nouvel intérêt, économique et stratégique, pour cette région se reflète entre autres dans l'augmentation des documents coloniaux la concernant, qui sont, après 1720, beaucoup plus présents dans les archives³⁵. Or, le début de la présence française dans l'Outaouais supérieure n'est pas soudain. Il fait suite à quelques décennies de commerce illicite ou légitime et même à une tentative d'établissement permanent qui s'est terminée abruptement.

³⁵ . En effet, si l'on consulte la base de données des archives coloniales de *Bibliothèque et Archives Canada*, sur 175 occurrences du terme « temiscamingue », 20 seulement sont antérieures à 1720.

C'est au cours des années 1670 que les marchands montréalais commencent à s'intéresser au bassin pelletier de l'Outaouais supérieure. En effet, suite à la création de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1670 et l'établissement de trois postes de traites importants³⁶, Fort Charles (1668), *Moose Factory* (1673) et Fort Albany (1679), ces commerçants considèrent que leurs activités économiques sont désormais en péril. Ils sont très conscients du fait que la CBH, ayant accès plus facilement à ses postes, est en mesure d'offrir ses marchandises à des coûts moindres, étant donné le faible coût de transport des celles-ci. Ainsi, les Autochtones des environs, Cris, Abitibis et Témiscamingues, n'hésiteront pas à aller traiter avec ces Anglais³⁷, d'autant plus qu'ils sont relativement situés à proximité. Or, auparavant, leurs fourrures prenaient la route du sud, pour se retrouver à Montréal.

De plus, au moment où les Anglais commencent à concurrencer sérieusement les commerçants montréalais, ces derniers voient apparaître d'autres rivaux, les coureurs des bois³⁸. Ce phénomène n'est pas nouveau aux années 1670, mais avec l'arrivée du gouverneur Frontenac en 1672, il s'intensifie. En effet, ce dernier, à peine arrivé sur les lieux, se voit forcer d'intervenir, voyant à quel point ce commerce illicite prend de l'ampleur. Dans une ordonnance datant du 27 septembre 1672³⁹, il interdit à quiconque de vendre ou d'acheter des marchandises aux coureurs des bois, de même que d'aller faire la traite des fourrures sans avoir obtenu un congé l'autorisant, et ce, sous peine de

³⁶ . Daniel Francis et Toby Morantz, *op.cit.*, p. 55.

³⁷ . Ivanhoë Caron, dir., *Journal de l'expédition du Chevalier de Troyes à la baie d'Hudson*, Beauceville, La Compagnie de L'Éclaireur, 1918, p. 46.

³⁸ . Les coureurs des bois sont des hommes qui travaillent à leur propre compte et se rendent directement chez les Amérindiens pour traiter avec eux, comparativement aux « Voyageurs » qui sont employés par une compagnie pour se rendre à un comptoir de traite donné.

³⁹ . ANC, MG1-C11A, *Fonds des Colonies*, bobine no. F-3, volume 3 , fol. 222-224v.

confiscation de marchandises, d'amendes, de coups de fouet ou d'envoi aux galères. Or, voulant lui aussi trouver son compte dans le commerce des pelleteries, Frontenac offre les congés de traite à des marchands qui lui sont favorables et crée, par le fait même, plusieurs mécontents. Ces derniers n'hésiteront pas à recourir au service des coureurs des bois pour continuer leur commerce. Ainsi, l'ordonnance du gouverneur voulant contrer le commerce illégal n'a pas l'effet escompté, au contraire, en cette fin du XVIIe siècle, on assiste à une multiplication du nombre de coureurs des bois.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue n'échappe pas à ces trafiquants indépendants. En effet, selon un mémoire de 1687⁴⁰ et le journal de Thomas Gorst⁴¹, un commerçant anglais de la baie d'Hudson, un certain Pierre Lamoureux, dit de Saint-Germain, s'est établi sur un affluent de la rivière Abitibi, à la sortie de l'actuel lac Nighthawk⁴². D'après ces documents l'établissement de ce poste a lieu au cours de l'année 1673. En effet, au cours de l'hiver 1673-1674, Gorst mentionne ceci dans son journal :

« The French, to ruin their Commerce with the Natives, came and made a Settlement, not above 8 Days Journey up that River, from the Place where the English traded. 'Twas therefore debated, whether the Company's Agents should not remove from *Rupert's* to *Moose* River, to prevent their Traffick being intercepted by the French⁴³ ».

La traite sans congé étant interdite et très sévèrement punie, ceux qui s'y risquaient ne laissèrent pas beaucoup de traces de leurs activités. C'est probablement pourquoi les archives demeurent plutôt silencieuses au sujet du sieur de Saint-Germain.

⁴⁰ . « Deuxième mémoire de la compagnie française en réponse à la réponse faite par la compagnie anglaise », 1687, dans E.E. Rich, éd., *The Publications of the Champlain Society*, t. 11, Toronto, 1948, p. 288 et 299.

⁴¹ . John Oldmixton, « The History of Hudson Bay », dans J.B. Tyrrell, éd., *Documents Relating to the Early History of Hudson's Bay*, Toronto, The Champlain Society, 1931, p. 387.

⁴² . Voir ANNEXE 1.

⁴³ . John Oldmixton, « The History of Hudson Bay », *op.cit.*, p. 387.

Il est de plus très difficile de déterminer pendant combien d'années celui-ci commerce dans la région du lac Abitibi. Les informations dont nous disposons nous permettent de supposer qu'il y est encore en 1679, année où la Compagnie du Nord s'établit au lac Témiscamingue pour concurrencer les Anglais de la baie d'Hudson, ainsi que les coureurs des bois qui empêchent aux fourrures de cette région de transiger vers Montréal, leur causant ainsi beaucoup de pertes. Quoique la présence de la Compagnie de la baie d'Hudson au nord de l'Abitibi pourrait justifier à elle seule l'établissement des concurrents français plus au sud. S'il nous est impossible d'identifier à quel moment précis Saint-Germain cesse ses activités, il nous est tout de même plus aisé d'affirmer avec une assez grande certitude qu'en 1686, il n'est plus lié à son poste de la rivière Abitibi. En effet, c'est qu'au printemps de cette même année, il participe en tant que capitaine des guides à l'expédition de Pierre Chevalier de Troyes et aide ce dernier à trouver l'emplacement idéal pour la construction d'un poste sur le lac Abitibi, pour le compte de la Compagnie du Nord⁴⁴. C'est donc dire qu'il n'avait plus d'intérêts dans son poste de la rivière Abitibi, car cette expédition ne lui aurait pas été favorable.

Ainsi, vers 1679, faisant face à une forte concurrence de la part des Anglais de la baie d'Hudson et des coureurs des bois, un groupe de commerçants montréalais, qui seront bientôt regroupés sous l'égide de la Compagnie du Nord décident eux aussi de s'établir dans la région de l'Outaouais supérieure⁴⁵. Ils construisent le poste non pas à

⁴⁴ . Caron, *op.cit.*, p. 19.

⁴⁵ . Dans la présentation du journal personnel du Chevalier de Troyes, l'abbé Ivanhoë Caron indique, en note de bas de page, que l'établissement de ce poste date de 1679. Or, il n'indique pas d'où provient cette information; voir Caron, *op.cit.*, p. 41. De leur côté, Laflamme, Mitchell et Voorhis, faute de documents le confirmant, n'osent pas s'avancer sur une année précise. Selon eux, la fondation de ce poste date d'entre 1678 et 1685. Or, un permis de traite datant de 1683 et octroyé à Charles-Joseph d'Ailleboust par le gouverneur de La Barre confirme que le poste de Témiscamingue existe déjà depuis

l'emplacement de l'actuel site du Fort-Témiscamingue, mais sur île située plus au sud sur le lac Témiscamingue, à l'embouchure de la rivière Montréal. Très peu de documents sur cet établissement et ses activités ont été conservés. Le journal de l'expédition de Pierre Chevalier de Troyes, de 1686, est un des seuls à nous fournir d'intéressants renseignements. Il nous confirme, entre autres, l'appartenance de ce poste à la Compagnie du Nord et sa relative importance, puisque quatorze employés y sont là en permanence :

« Le dixhuitiesme nous partimes du matin et ne laissâmes pas [...] d'arriver a la maison de mrs. de la compagnie du nord [...] Il y avait quatorze français dans cette maison pour la compagnie qui n'eurent pas moins de joie que nous de notre arrivée [...] Le dixneufiesme et les deux jours suivants [...] Mrs de ste helenne et d'hyberville l'emploierent avec mr de St Germain (pour regler)⁴⁶ les affaires [...] des marchandises et peltries qui estoient dans le magasin, où il establit le sr Sibille pour rendre compte de tout à la compagnie⁴⁷ ».

Ces informations sont recueillies par de Troyes lors de son passage sur le lac Témiscamingue, alors qu'il est en route pour la baie d'Hudson, avec un équipage d'une centaine d'hommes.

La campagne de 1686, dirigée par le Chevalier de Troyes et commanditée par la Compagnie du Nord, a pour objectif de déloger les Anglais de la baie d'Hudson et de construire un poste sur le lac Abitibi :

« Pour ce, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de choisir le sieur de Troyes [...] pour aller lui-même chercher les postes les plus avantageux à occuper sur les côtes de la dite baie du Nord [...] retrancher et fortifier les

quelques années, puisqu'il n'y ait pas fait mention d'aller y établir un poste, mais bien d'aller traiter au poste de Témiscamingue. Ne pouvant confirmer qu'il fut construit en 1679, nous pouvons tout de même affirmer que cela eût lieu avant 1683. De son côté, Proulx estime qu'il a probablement été construit entre 1676 et 1681, alors que la course des bois est interdite. Le poste aurait donc été établi illégalement, ce qui expliquerait l'absence de documents le concernant dans les archives.

⁴⁶ . La parenthèse est de Caron.

⁴⁷ . Caron, *op.cit.*, p. 41.

dits postes [...] Il cherchera [l'endroit] le plus avantageux [sur le lac Abitibi] tant pour la traite que pour construction et seureté d'un fort pour garantir ceux de la compagnie du Nord qui seront chargéz de la traite des castors...⁴⁸ ».

C'est le 2 juin que de Troyes et ses troupes parviennent au lac Abitibi. Il s'affaire dès lors à la construction du poste et dès le 6 juin, il quitte en laissant sur place le jeune commandant Pierre d'Ailleboust de Cerry⁴⁹ et trois subalternes⁵⁰.

Tout porte à croire que l'établissement du Fort Abitibi ne fit pas long feu. En effet, suite au succès de l'expédition du Chevalier de Troyes⁵¹, la pertinence de la présence d'un poste au lac Abitibi, qui visait principalement à empêcher les Amérindiens d'aller échanger leurs fourrures avec les Anglais, est grandement compromise. De plus, il se trouve que la route pour se rendre à la Baie, en passant par l'Abitibi-Témiscamingue est très pénible et que très vite les marchands français optent pour la voie qui passe par la baie d'Hudson elle-même :

« De sorte qu'ayant esté jugé impossible de tirer les effetz de la Baye par terre [par la région de l'Abitibi-Témiscamingue], et n'y ayant point de vaisseaux en Canada, les dits interessez, envoyèrent en France à la fin de l'année 1687, pour chercher les moyens de les faire apporter par mer [par la baie d'Hudson]⁵² ».

Le poste du lac Abitibi qui aurait pu servir de point de ravitaillement, faute de mieux, se trouve désormais sans grande utilité. Il semble logique de croire que suite à l'adoption

⁴⁸ . Denonville, « Instructions po. Mr de Troyes [...] », 12 février 1686, ANC, MG-1, C11A, vol. 8, p. 373-374.

⁴⁹ . Il s'agit du fils de Charles-Joseph d'Ailleboust qui a obtenu un permis de traite pour le poste de Témiscamingue en 1683.

⁵⁰ . Caron, *op.cit.*, p. 55.

⁵¹ . En effet, sur les quatre postes que son expédition devait prendre aux Anglais, trois furent pris par les troupes françaises : Monsipi, Rupert et Albany. Le Fort York se trouvait trop au nord pour les moyens dont disposait le corps expéditionnaire de Troyes. Voir ANNEXE 6.

⁵² . Caron, *op.cit.*, p. 119.

de la route maritime à la fin de l'année 1687, la Compagnie du Nord délaisse ce fort⁵³. D'ailleurs, on voit apparaître dans les années suivantes des tentatives de réouverture de celui-ci.

Quant au poste situé sur l'île du lac Témiscamingue, les événements lui réservent une fin plus tragique. Deux ans après le passage du Chevalier de Troyes, les Iroquois attaquent le poste et ses occupants, ne laissant rien debout ou en vie⁵⁴. Cet incident sonne le glas de l'existence d'un poste de traite sur le lac Témiscamingue, et ce, pour les trois prochaines décennies.

Entre temps, la traite des fourrures dans le haut de l'Outaouais ne cesse pas complètement, mais elle doit conjuguer avec les difficultés que connaît le marché des pelleteries en cette fin du XVIIe siècle, ce qui l'affecte grandement. C'est qu'à cette époque, la production de la colonie dépasse considérablement la demande de la France. Le marché français devient saturé par les fourrures canadiennes et la colonie se retrouve avec une grosse accumulation de celles-ci, qu'elle n'arrive pas à écouler⁵⁵. Les autorités coloniales décident donc d'intervenir afin de limiter la production. Pour ce faire, en 1696, elles décident d'abolir le système des congés de traite et n'autorisent que l'achat des fourrures qui sont apportées à Montréal par les Amérindiens eux-mêmes. Ces directives entraînent donc la fermeture de la plupart des comptoirs de traite et, par le fait même, empêchent la réouverture de d'autres. De plus, ces restrictions stimulent l'éclosion de la contrebande des fourrures vers la Nouvelle-Angleterre⁵⁶. Entre 1700 et

⁵³ . Laflamme, *op.cit.*, p. 28.

⁵⁴ . ANC, MG-1, C11A, vol. 10, p. 290-291.

⁵⁵ . Dechêne, *op.cit.*, p. 144.

⁵⁶ . Proulx, *op.cit.*, p. 22.

1720, il semble donc que le commerce des pelleteries au Témiscamingue soit le lot des coureurs des bois⁵⁷.

En 1713, alors que la Nouvelle-France a réussi à se débarrasser de ses surplus de fourrures, l'Angleterre et la France mettent fin à la guerre de Succession d'Espagne avec la signature du traité d'Utrecht. Celui-ci, en donnant aux Anglais tout le territoire de la baie d'Hudson, réanime la compétition pour les fourrures nordiques et ouvre une période de stabilité politique favorable au commerce de celles-ci⁵⁸. Les Français n'étant donc plus à la baie d'Hudson, certains considèrent que la réouverture d'un poste au Témiscamingue serait des plus justifiée, et ce, afin d'empêcher que les fourrures des Témiscamingues et des Abitibis n'aillent aux Anglais. Conséquemment, en 1720, le gouverneur Vaudreuil permet au commerçant Paul Guillet de financer le rétablissement d'un poste au Témiscamingue⁵⁹. L'année 1720 marque ainsi le début d'une nouvelle époque pour le commerce des pelleteries au Témiscamingue, soit le début d'une présence permanente des marchands dans la région.

2.2. Les marchands

En ce début du XVIIIe siècle, les autorités coloniales, plus particulièrement le gouverneur Vaudreuil, commencent à se préoccuper davantage de la gestion du commerce des pelleteries dans le haut de l'Outaouais. Conséquemment, c'est à partir de ces années que les archives sont plus généreuses à ce sujet, les documents coloniaux

⁵⁷ . Proulx affirme même que le gouverneur de la Nouvelle-France, Pierre Rigaud de Vaudreuil, finance certains de ces contrebandiers, en échange d'un certain pourcentage. Voir *Ibid.*, p. 24

⁵⁸ . *Ibid.*, p. 22.

⁵⁹ . Ce poste est établi non pas au même endroit que le premier, mais un peu plus au nord sur le lac, à un endroit appelé *Obadjiwan* par les Algonquins, c'est-à-dire, au détroit du lac. Le lieu historique national du Canada de Fort-Témiscamingue Obadjiwan est situé à cet endroit.

ayant été davantage protégés que ceux des marchands indépendants ou des petites compagnies. Ainsi, il nous sera plus aisé de présenter avec précision qui ont été les acteurs de la traite des fourrures au Témiscamingue durant la période française. De plus, cette analyse nous permettra de révéler les différents systèmes qui ont géré ce commerce au cours de cette période. Il est également intéressant de noter qu'au cours de toutes ces années de commerce français dans l'Outaouais supérieure, une figure se démarquera de toutes les autres, soit le commerçant Paul Guillet⁶⁰. C'est d'ailleurs à ce commerçant montréalais que le gouverneur de la Nouvelle-France fait appel en 1720.

2.2.1. La bonne volonté du gouverneur Vaudreuil (1720-1724)

Pour le marquis de Vaudreuil, le rétablissement d'un poste de traite au Témiscamingue aurait eu lieu dès 1716. En effet, avec le retour du système de congés, suite à l'élimination des surplus de fourrures, celui-ci considère que le temps est venu de

⁶⁰ . Paul Guillet, né en Montréal en 1690, est le fils de Mathurin Guillet et de Charlotte Lemoyne. Son père connaissait bien le Témiscamingue, ayant participé à l'expédition du Chevalier de Troyes en 1686. Il débute sa carrière dans le domaine pelletier en 1712 comme voyageur et devient marchand-équipeur en 1714. Trois ans plus tard, il est en mesure de s'acheter des congés pour commercer à la Baie et à Michilimakinac. Ainsi, lorsque Vaudreuil réclame ses services en 1720, il est déjà bien au fait des aléas de ce commerce. Voir Gilles Proulx, « La mercantile fourrure », *Cap-aux-Diamants* », No. 27, Automne 1991, p. 26.

mettre de l'ordre dans le commerce qui se fait dans l'Outaouais supérieure et demande⁶¹ à la Cour de lui accorder le congé nécessaire⁶².

Vaudreuil estime qu'il y a trop de coureurs des bois qui y circulent et que ceux-ci empêchent les Algonquins de se rendre à Montréal pour échanger leurs fourrures et qu'ils les pervertissent en leur offrant de l'eau-de-vie à outrance⁶³. Selon lui, il est primordial que la Colonie prennent en charge la région du Témiscamingue afin de rallier à nouveau les Amérindiens de cette région à la Couronne française et pour arrêter le commerce illicite qui s'y fait⁶⁴. Or, le Conseil de Marine n'est pas convaincu par ses arguments et rejette la demande⁶⁵.

Si l'hypothèse de Proulx, selon laquelle Vaudreuil finançait certains contrebandiers au Témiscamingue, s'avère juste, il serait possible de croire que les intentions de Vaudreuil pour la construction d'un poste au Témiscamingue ne sont pas seulement que le fruit de sa *bonne volonté*. En effet, dans sa correspondance avec le Conseil de Marine au sujet de la pertinence d'un tel établissement, le gouverneur dénonce le désordre que causent les coureurs des bois dans cette région et clame qu'il

⁶¹ . C'est sa femme qui se charge d'effectuer les démarches auprès du Conseil de Marine, dirigé par le comte de Toulouse. En effet, suite à un séjour du couple dans leur mère patrie, celle-ci est demeurée à Paris pour s'occuper des affaires de son mari, qui est de retour à Québec en octobre 1716. Voir Yves F. Zoltvany, « Philippe de Rigaud de Vaudreuil, marquis de Vaudreuil », *Dictionnaire Biographique du Canada en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35190&query=vaudreuil> (page consultée le 19 mars 2006).

⁶² . La marquise de Vaudreuil au comte de Toulouse, sans date, ANC, MG-1, C11A, vol. 38, p. 152-153.

⁶³ . *Ibid.*

⁶⁴ . Vaudreuil au Conseil de la Marine, 15 octobre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 166.

⁶⁵ . ANC, MG-2, B-1, vol.29, p. 333.

veut y remédier⁶⁶. Or, s'il participe lui-même à ce commerce clandestin, c'est probablement pour éliminer toute autre concurrence qu'il veut y fonder un poste, ce qui lui serait personnellement très profitable. D'ailleurs, il est évident qu'il a beaucoup d'intérêts pour cette région, car dès que l'occasion de réaliser son dessein en toute légalité se présente, il ne la laisse pas filer.

En effet, suite aux pressions des missionnaires concernant l'abus de la traite d'alcool envers les Amérindiens, les autorités décident d'abolir à nouveau les congés de traite en 1719⁶⁷. N'ayant plus besoin d'obtenir un permis pour s'adonner à la traite des fourrures dans le haut de l'Outaouais, Vaudreuil envoie dès qu'il le peut des hommes pour y construire le poste tant convoité. Ainsi, dès le 29 août 1720, il ordonne à l'officier Guillaume Pothier de Pommeroy de s'y rendre en compagnie de six hommes. Ces derniers ont comme instructions, en plus de devoir surveiller les coureurs des bois, de s'établir chez les Témiscamingues et de s'allier à ses derniers⁶⁸. De son côté, Paul Guillet, qui finance l'entreprise, doit construire et entretenir le poste à ses frais, de même que faire parvenir les vivres et les marchandises nécessaires aux échanges de fourrures avec les Amérindiens⁶⁹.

Selon Jean Laflamme, l'arrivée de Guillet au Témiscamingue a de rapides répercussions sur les affaires du Fort Albany, d'allégeance anglaise. En référant à

⁶⁶ . Vaudreuil au Conseil de la Marine, 15 octobre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 166.

⁶⁷ . Ivanhoe Caron, *La colonisation du Canada sous la domination française*, Québec, 1916, p. 76.

⁶⁸ . Vaudreuil au Conseil de la Marine, 15 octobre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 162.

⁶⁹ . *RAPQ*, 1921-22, p. 193. L'autorisation est datée du 29 août 1720 et est signée par Vaudreuil.

l'article de G. E. Thorman⁷⁰, l'auteur indique que le commerce de ce poste diminue de 50% et associe cette baisse à la présence du Fort-Témiscamingue plus au sud⁷¹. Or, il est vrai que Thorman mentionne un tel déclin, mais selon lui cette baisse est plutôt justifiée par la présence des coureurs des bois français en général : « Il y eut en 1721–1722 un déclin de 50 p. cent dans le commerce, parce que les coureurs de bois français empêchaient les principales tribus indiennes de l'intérieur de se rendre à Albany⁷² ». Nous croyons que cette diminution n'est probablement pas étrangère à l'établissement du Fort-Témiscamingue, mais aucun document n'a pu nous confirmer qu'il en était le seul responsable. Il serait donc plus prudent de nuancer les propos de Laflamme et d'affirmer que l'arrivée de Guillet au Témiscamingue contribue à la baisse de commerce que le Fort Albany connaît en 1721 et 1722.

Si le Fort-Témiscamingue nuit à ses rivaux anglais du nord, les marchands montréalais croient que ce dernier leur cause également plusieurs problèmes pécuniaires. En effet, le 15 octobre 1722, Vaudreuil répond à une lettre du Conseil de Marine lui demandant de s'expliquer au sujet d'une plainte que les négociants de Montréal ont effectuée par rapport au commerce qui se fait au Témiscamingue⁷³. Ceux-ci se plaignent que ce poste empêche à plusieurs Amérindiens de se rendre à Montréal pour échanger leurs pelleteries. Par conséquent, ces marchands ne reçoivent pas le remboursement des avances qu'ils avaient faites à ces Autochtones lors des années précédentes. Ils accusent

⁷⁰ . G. E. Thorman, « Joseph Myatt », *Dictionnaire Biographique du Canada (DBC) en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35125&query=myatt%20AND%20joseph> (page consultée le 19 mars 2006).

⁷¹ . Laflamme, *op.cit.*, p. 46.

⁷² . G. E. Thorman, « Joseph Myatt », *DBC en ligne*, *loc.cit.*

⁷³ . Vaudreuil au Conseil de la Marine, 15 octobre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 161-169.

également Guillet d'avoir intercepté des cargaisons de fourrures sur la rivière des Outaouais, alors que celles-ci se rendaient vers Montréal⁷⁴.

Les négociants montréalais ont d'abord adressé leurs plaintes directement au gouverneur, et ce, vers le 17 juillet 1721. Or, à la même date, Vaudreuil redonne à Paul Guillet la permission d'aller faire la traite au Témiscamingue⁷⁵. Réalisant que le marquis de Vaudreuil a fait la sourde oreille à leur requête, les commerçants s'adressent directement au Conseil de Marine. Toutefois, la correspondance outre-mer n'est pas des plus rapide et le gouverneur de la Colonie ne reçoit la lettre du Conseil, datée du 5 mai 1722, que vers la mi-août. Cela lui a donné tout le temps nécessaire pour voir Guillet revenir à Montréal au printemps et de lui renouveler sa permission, ce qu'il a fait le 18 avril 1722⁷⁶.

De plus, durant l'été 1722, une autre nouvelle vient brouiller les plans de Vaudreuil. En effet, Guillet, alors que sa permission ne lui permettait que de se rendre au Témiscamingue, se serait rendu au lac Huron pour aller y chercher vivres et marchandises⁷⁷. Ainsi, le 24 août, le gouverneur semble maintenant déterminer à abandonner le poste et retire à Guillet sa permission annuelle de commerce dans le haut de l'Outaouais, mais lui permet tout de même de s'y rendre pour aller chercher ses effets et les deux hommes qui y sont toujours. Il en fait part au Conseil de Marine dans sa lettre du 15 octobre 1722 :

« ...par Labandon de ce poste a quoi je suis determine aussitôt que j'ay été Informé que le Sr Guillet étant monté dès le Printemps a Temiscamingue avois passé de là dans le lac Huron; Car sur cela dès qu'il a été de retour a

⁷⁴ . *Ibid.*, p. 162-165.

⁷⁵ . *Ibid.*

⁷⁶ . *RAPQ*, 1921-22, p. 197.

⁷⁷ . Vaudreuil au Conseil de la Marine, 15 octobre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 167.

Montréal je luy ay déclaré que Je revoquois la permission que je luy avois donnee...⁷⁸ ».

Or, alors qu'il n'était parti que pour aller récupérer ses affaires, Guillet ne revient pas du Témiscamingue⁷⁹. Complot ou pure coïncidence ?

L'hypothèse du coup monté semble vraisemblable lorsque nous analysons deux éléments avec lesquels Paul Guillet revient à Montréal au printemps 1723. D'abord, il ramène avec lui les *paroles* des Témiscamingues et des Abitibis⁸⁰, qu'il a pris soin de transcrire et qu'il doit porter au gouverneur général. Ceux-ci supplient le *Père* pour que les Français ne les abandonne pas, auquel cas ils risquent de mourir de faim : « ayez pitié de vos enfans, parlez à notre père qu'il envoie encore des Francois...⁸¹ ». Ces propos semblent quelque peu exagérés, car après seulement deux ans d'existence du Fort-Témiscamingue, il est peu probable que les Algonquins aient déjà développé une aussi grande dépendance aux vivres qu'ils peuvent s'y procurer pour assurer leur survie. Il est tout de même admissible qu'ils ne souhaitent pas voir les Français quitter ce poste, cela leur permettant d'avoir accès plus facilement aux marchandises européennes. Or, ces propos semblent tomber bien à point pour Vaudreuil, qui veut justifier la présence du Fort-Témiscamingue et permettre à Guillet d'y retourner « pour leur donner les secours les plus pressants⁸² ». Ce serait pour lui l'occasion de montrer sa *bonne volonté*. Également, selon le gouverneur de la ville de Montréal, Claude de Ramezay, Guillet offre au marquis de Vaudreuil plusieurs des pelleteries qu'il ramène : « Seize cents

⁷⁸ . *Ibid.*, p. 166-167.

⁷⁹ . Vaudreuil à Ramezay, 27 décembre 1722, ANC, MG-1, C11A, vol. 44, p. 191.

⁸⁰ . ANC, MG-1, C11A, vol. 49, p. 522-524.

⁸¹ . *Ibid.*, p. 523.

⁸² . ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 125.

livres de castors, huit loups cerviers et cent martres choisy⁸³ ». De quoi se faire pardonner son incartade du lac Huron et les inconvénients que cela a causés à Vaudreuil. Il nous apparaît donc que le gouverneur de la Nouvelle-France avait planifié le non-retour de Guillet à Montréal à l'automne 1722 et il profite même du message des Algonquins que ce dernier rapporte pour justifier le renouvellement de sa permission pour aller hiverner au Témiscamingue.

Or, cette fois-ci, dans l'autorisation qui date du 16 août 1723, il prend soin d'y inclure plusieurs restrictions, afin de se protéger contre toutes plaintes futures. Guillet et son équipage se trouvent donc dans l'interdiction de se rendre aux lacs Huron et Népissingue, de même que de faire quelque commerce que ce soit sur la rivière des Outaouais⁸⁴. Encore une fois, Vaudreuil réussit à faire partir son protégé pour le Témiscamingue avant que la correspondance d'outre-mer ne lui parvienne. Au cours du mois de septembre, il reçoit une lettre du Conseil de Marine, datée du 5 juin, lui indiquant que les demandes des commerçants montréalais ont été prises en compte. Il s'empresse d'y répondre en indiquant que ces plaintes ne sont pas fondées, car il a pris toutes les mesures nécessaires pour que Guillet ne commerce qu'au Témiscamingue⁸⁵. De plus, il affirme que celui-ci ne peut empêcher les Témiscamingues et les Abitibis de se rendre à Montréal car, selon lui, ils ne s'y sont jamais rendus : « ce commerce ne peut empêcher les dits sauvages de descendre à Montréal, n'y estant jamais venus...⁸⁶ ». Or,

⁸³ . Ramezay au Conseil de Marine, 15 octobre 1723, ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 223.

⁸⁴ . ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 126.

⁸⁵ . Il joint à sa lettre la copie de la permission donnée à Guillet le 16 août pour appuyer ses dires.

⁸⁶ . Vaudreuil au Conseil de Marine, 29 septembre 1723, ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 86.

au même moment, Vaudreuil n'est pas le seul à s'adresser au Conseil de Marine au sujet de la traite des fourrures au Témiscamingue.

Le gouverneur de la ville de Montréal est de plus en plus indigné des agissements du marquis de Vaudreuil. Ce dernier l'accuse même de recevoir une grande proportion des gains de Guillet, soit environ dix à douze mille francs au cours des trois dernières années⁸⁷. Il croit lui aussi que Guillet intercepte des convois de fourrures sur la rivière des Outaouais et qu'il échange sans remord de l'eau-de-vie aux Algonquins. Par la même occasion, Claude de Ramezay suggère d'affermier le poste de Témiscamingue au profit de la construction de l'enceinte de Montréal, tout en interdisant formellement toute traite dans la rivière des Outaouais⁸⁸. Pour le ministre de la Marine, le comte de Maurepas, en fonction depuis le 14 août 1723, ces recommandations sont des plus pertinentes. Dans la décision royale du 8 février 1724, il annonce l'adjudication du poste de Témiscamingue pour le compte du Roi et l'utilisation des profits pour l'enceinte de Montréal. Il prend également la peine d'annoncer la nouvelle à Vaudreuil dans une lettre qui lui est personnellement adressée⁸⁹.

Or, le temps que la nouvelle parvienne à Vaudreuil et que l'adjudication soit faite, le gouverneur de la Nouvelle-France a de nouveau renouvelé la permission de Guillet, le 1^{er} juillet 1724⁹⁰ et permet également à Ignace Gamelin, le 12 août⁹¹, d'aller lui porter des vivres et des marchandises. L'adjudication n'a lieu que le 24 octobre et Vaudreuil considère que la saison est trop avancée pour rappeler Guillet à Montréal. Le

⁸⁷ . Ramezay au Conseil de Marine, 15 octobre 1723, ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p.221-222.

⁸⁸ . *Ibid.*

⁸⁹ . Maurepas à Vaudreuil, 30 mai 1724, ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 125.

⁹⁰ . ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 129-130.

⁹¹ . *Ibid.*, p. 131.

nouvel exploitant du poste de Témiscamingue ne pourra donc commencer à jouir de son bail qu'au printemps 1725.

2.2.2. Vaudreuil vs Bégon (1724-1727)

L'adjudication de la ferme de Témiscamingue est supervisée par l'intendant Michel Bégon et a lieu au palais de l'intendance à Québec. C'est un riche marchand de Québec, Joseph Fleury de la Gorgendière⁹², qui remporte les enchères avec la somme de 6000 livres⁹³. Il s'agit d'un bail de cinq ans, dont quelques clauses ne plaisent pas à Vaudreuil. En effet, les limites de la ferme de Témiscamingue y sont révisées et s'étendent maintenant en profondeur de la rivière du Lièvre à la baie d'Hudson et sur le front, allant de la même rivière au lac Népissingue⁹⁴. Ceci constitue un territoire beaucoup plus grand que celui où Guillet était autorisé à commercer. De plus, il est permis au nouvel exploitant du poste de se rendre à l'île Manitoulin, sur le lac Huron, pour aller s'approvisionner en vivres et en marchandises. Nous avons vu précédemment que Guillet s'était attiré les foudres des autres commerçants pour son excursion au lac Huron. De telles modalités ne laissent pas le gouverneur de la Nouvelle-France sans

⁹² . Joseph Fleury de la Gorgendière, fils du seigneur de Deschambault, est né à Québec en 1676. Dès les premières années du XVIIIe siècle, il s'initie au commerce des fourrures et se lance également dans le commerce d'huile de loup marin. Il devient très vite un marchand très respecté de la ville de Québec et le restera jusqu'à son décès en 1755. Voir « Joseph Fleury de la Gorgendière », *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35464&query=gorgendière> (page consultée le 19 mars 2006).

⁹³ . Les enchères débutent à 500 livres (#) avec la mise de Jean-Baptiste d'Ailleboust des Musseaux, suivi par Nicolas Lanouiller à 1000 #, suivi par de Pierre de Lestage à 2000 #, suivi par Ignace Gamelin à 3000 #, suivi par Charles Nolan-Lamarque à 3500 #, suivi par de la Gorgendière à 4000 #. Par la suite, des Musseaux et de la Gorgendière se renvoient la balle une dizaine de fois, avant que ce dernier ne l'emporte avec une mise de 6000 #. Voir Adjudication du poste de Témiscamingue par Bégon à La Gorgendière, ANC, MG1, C11A, vol. 48, p. 237-238.

⁹⁴ . *Ibid.*, p. 235.

réaction et dès le 28 octobre 1724, il fait part de son mécontentement au ministre de la Marine.

Cette fois-ci, Vaudreuil prend le parti des marchands montréalais, qui sont toujours contre la présence d'un fort au Témiscamingue et se fait leur porte-parole face au Conseil de Marine. Il indique que les nouvelles limites sont beaucoup trop étendues et que désormais, il y a tout lieu de croire que cela empêchera les Amérindiens de se rendre à Montréal :

« Les commerçant se plaignent fort de cette difference [de limites] et m'ont assuré qu'il vous representoit que cette adjudication alloit ruiner le commerce de Montréal, les sauvages n'y pouvant plus defendre estant retenu par l'adjudicataire du poste qui ayant des magasins dans la grande rivière leur donnera des marchandises et envahira tout le commerce du pays...⁹⁵ ».

Selon Vaudreuil, la meilleure solution serait de rétablir les congés de traite et il en fait d'ailleurs la demande à Maurepas.

De son côté, de la Gorgendière craint que ces mécontents ne tentent de circuler et de commercer illégalement sur son territoire et fait appel à l'intendant Bégon pour trouver le moyen d'y remédier. Ainsi, le 2 décembre 1724, ce dernier présente une ordonnance qui défend à toutes personnes d'aller traiter dans l'étendue du poste de Témiscamingue, sous peine d'amendes et de confiscation de marchandises⁹⁶. Ceci ne semble en rien apaiser la grogne des marchands montréalais et cette fois-ci, ils envoient une requête officielle à l'intendant et au gouverneur de la Nouvelle-France. Ils y réitèrent une fois de plus leur désaccord avec les limites de la ferme de Témiscamingue qui, selon eux, causera la ruine du commerce de Montréal. D'autant plus qu'afin de

⁹⁵ . Lettre de Vaudreuil au Ministre, 28 octobre 1724, ANC, MG-1, C11A, vol. 46, p. 111.

⁹⁶ . Ordonnance de Bégon, 2 décembre 1724, ANC, MG-1, C11A, vol. 46, p. 275-276.

mieux gérer cette grande étendue, de la Gorgendière a sous-affermé certaines portions à des associés : la famille d'Ailleboust de Coulonge obtient la rivière du Lièvre, Charles Lemaire le lac Népislingues et la section de la rivière des Outaouais située entre les deux à Jean-Baptiste Quesnel⁹⁷. Les commerçants de la ville de Montréal demandent que l'on procède à une nouvelle adjudication du poste, en restreignant ses limites et en fixant le nombre de canots qui pourront y monter.

Sympathisant à leur cause, le marquis de Vaudreuil envoie à Bégon, le 14 avril 1725, une lettre lui demandant de faire une nouvelle adjudication du poste de Témiscamingue⁹⁸. Ce dernier n'est pas convaincu et au lieu d'acquiescer à la demande de son confrère montréalais, le 20 avril, il renouvelle officiellement l'adjudication faite à de la Gorgendière au moins d'octobre dernier. Insatisfait, Vaudreuil publie sa propre ordonnance, par laquelle il empêche l'exécution de l'ordonnance de Bégon du 20 avril et défend à qui que ce soit d'envoyer des canots dans les divers lieux du poste sans sa permission⁹⁹. Ces événements ouvrent la voie à une longue série de correspondance entre les deux hommes au cours de l'été 1725. Ne pouvant trouver un terrain d'entente, tous deux décident d'attendre la décision du Conseil de Marine.

De son côté, Paul Guillet ne revient à Montréal que le 2 juillet 1725 et comme de la Gorgendière considère que l'ordonnance de Bégon du 2 décembre 1724 est toujours valide, il confisque les fourrures du marchand. Celui-ci s'en plaint aussitôt au gouverneur de la colonie : « il na point sçu ny deü sçavoir que ce poste deut etre affermé ny adjudgé. Il a suivi vos ordres Monseigneur dans toutes leurs etendües, et rien au

⁹⁷ . ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 238.

⁹⁸ . Lettre de Vaudreuil à Bégon, 14 avril 1724, ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 103-104.

⁹⁹ . Ordonnance de Vaudreuil, 4 mai 1725, ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 105-106.

contraire, icy de plus on luy a saisy le peut d'effects qu'il apporte...¹⁰⁰ ». Le marquis lui donne raison et pour contenter de la Gorgendière qui se plaint à son tour, lui donne la permission de se rendre au Témiscamingue, mais en lui interdisant toutefois de se rendre au lac Huron, au lac Népissingue et de commercer sur les rivières des Outaouais et du Lièvre¹⁰¹.

La décision du Conseil de Marine, prise le 11 août 1725, n'arrive en Nouvelle-France qu'à la fin du mois d'octobre, alors que le marquis de Vaudreuil est décédé le dixième jour de ce mois. La lettre que lui adresse le ministre Maurepas est très claire :

« Vous mettez par une pareille conduite ce negociant en droit de demander des dedomagemens pour la non jouissance, et sa majesté na point approuvé ce que vous avez fait dans cette occasion, on pourrait penser que vous ne vous y este porté que pour favorisé la traitte du Sr Guillet [...] Vous vous estes arrogé un pouvoir que nous navez point [...] Sa majesté vous deffend de vous opposer davantage a l'exploitation de ladjudication faite au Sr de la Gorgendière¹⁰² ».

Afin de corriger la situation, le gouverneur intérimaire, Charles Lemoine de Longueuil, publie une ordonnance, le 16 octobre 1725, afin d'annuler celle de Vaudreuil du 4 mai de la même année. De plus, afin de satisfaire de la Gorgendière qui demande un dédommagement, n'ayant pu jouir entièrement des droits de sa ferme, les autorités renouvellent son bail pour cinq ans, pour un montant de 4150 livres, au lieu des 6000 précédentes¹⁰³.

Or, les événements jouent contre lui et il ne sera pas en mesure d'exploiter sa ferme pour les cinq années prévues. En effet, le 14 mai 1726, le Roi annonce le

¹⁰⁰ . Paul Guillet à Vaudreuil, 2 juillet 1725, ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 100-101.

¹⁰¹ . ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 123-124.

¹⁰² . Maurepas à Vaudreuil, 11 août 1725, ANC, MG-1, B, vol. 48-2, p. 140-142.

¹⁰³ . ANC, MG-1, C11A, vol. 47, p. 344-348.

rétablissement du système des congés de traite et lorsque la nouvelle arrive dans la colonie, de la Gorgendière a déjà quitté pour l'intérieur des terres. À son retour, le nouvel intendant, Claude-Thomas Dupuy, lui présente l'ordonnance selon laquelle son bail est résilié¹⁰⁴. Afin de le dédommager des pertes que tout cela lui a causées, les autorités acceptent de lui donner un congé de traite pour le Témiscamingue pour les années 1727 et 1728. Cette fois-ci, de la Gorgendière décide d'agir simplement comme marchand-équipier et envoie Paul Guillet s'occuper de l'exploitation du poste en tant que tel. Ce dernier retourne donc au détroit du lac Témiscamingue après à peine deux ans d'absence et, profitant d'un contexte économique favorable, il y poursuit son commerce pendant plusieurs années encore.

2.2.3. L'ère de Paul Guillet (1727-1742)

En 1727, lorsque Guillet est mandaté par de la Gorgendière pour aller exploiter le Fort-Témiscamingue, cela fait déjà cinq ans que la Compagnie des Indes détient le monopole de l'exportation des fourrures de la colonie vers la métropole, exclusivité qu'elle conserve jusqu'en 1760¹⁰⁵. En obtenant ce privilège, la Compagnie s'engage à ne limiter le volume du commerce des fourrures d'aucune façon. Conséquemment, elle accepte toute la production, ce qui ne cause aucun surplus qui pourrait engorger le marché de la colonie. De plus, elle acquitte toujours dès échéances les lettres de change des marchands, ce qui augmente leur confiance envers elle et envers le marché, contribuant ainsi à assurer une certaine stabilité des prix¹⁰⁶. Tout ceci favorise la création d'un climat propice au commerce des fourrures et, d'ailleurs, celui-ci s'accroît

¹⁰⁴ . ANC, MG-1, C11A, vol. 49, p. 324-329.

¹⁰⁵ . Lunn, *op.cit.*, p. 97.

¹⁰⁶ . *Ibid.*

durant la période précédant la guerre de Sept ans¹⁰⁷. C'est donc dans ces circonstances favorables que Paul Guillet regagne l'Outaouais supérieure.

Pour la période subséquente à l'année 1727, la correspondance générale des archives des colonies est moins révélatrice sur les activités qui ont cours dans la région du Témiscamingue. Nous nous tournons donc vers les *Rapports des Archives nationales du Québec (RANQ)*, qui nous fournissent une liste des congés et permis de traite octroyés entre 1681 et 1752¹⁰⁸. Voici d'ailleurs un tableau de l'inventaire des congés répertoriés pour la région qui nous intéresse.

Tableau 1

Congés de traite octroyés pour le Témiscamingue entre 1727 et 1752	
<i>Année</i>	<i>Marchands</i>
1727	Gorgendière
1728	Gorgendière / Cuillierier
1729	Charly / Cuillierier
1730	Charly
1733	Guillet
1734	Guillet
1735	Guillet / Lepage
1739	Guillet / Charly
1743	Guillet
1744	Héry
1745	Héry
1746	Héry / Guillet
1747	Héry / Guillet
1748	Guillet
1749	Guillet
1751	Guillet
1752	Héry

¹⁰⁷. *Ibid.*, p. 99.

¹⁰⁸. E. Z. Massicote, « Congés et permis enregistrés ou déposés à Montréal », *RANQ*, Tome 2, 1921-1922, pp. 189 à 225 et A.N, « Les Congés de traite sous le Régime français au Canada », *RANQ*, Tome 3, 1922-1923, pp. 191 à 265.

L'observation de ce tableau nous révèle qu'après de la Gorgendière en 1727 et 1728, les marchands Jean-Baptiste Cuillierier, Charles Héry, Louis Charly Saint-Ange, et Paul Guillet obtiennent tour à tour le permis de traite pour le Témiscamingue.

Le commerçant Cuillierier est en fait le beau-frère et l'associé de Guillet depuis le début des années 1720¹⁰⁹. Fils d'un marchand de Montréal, René Cuillierier, il a également travaillé au Fort Bourbon pour le compte de la Compagnie de la Colonie, en 1704 et 1706¹¹⁰. De son alliance avec la sœur de Guillet naît trois filles, dont l'une d'elles épouse Charles Héry, qui devient aussi impliqué dans l'entreprise de son beau-père et de son oncle, en devenant leur marchand équipeur en 1743. Durant les années 1730, Héry est associé avec la veuve d'un riche commerçant de fourrures, François-Marie Bouat, comme marchand équipeur pour certains postes de l'ouest, dont Michilimakinac¹¹¹. Lorsqu'il épouse la fille de Jean-Baptiste Cuillierier au début des années 1740, l'étendue de ses finances lui permet d'investir dans le commerce de son beau-père des sommes plutôt considérables¹¹².

De son côté, Louis Charly Saint-Ange devient impliqué dans la traite des fourrures en 1728, lorsque lui et son frère reprennent l'entreprise de leur défunt père¹¹³. C'est d'ailleurs lui qui obtient le congé pour la région du Témiscamingue en 1729 et 1730. Cependant, ce dernier préfère confier l'exploitation du poste à un habitué. Il s'en remet donc à Guillet et celui-ci doit lui donner une rétribution annuelle de 3000 livres en

¹⁰⁹ . ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 160-163.

¹¹⁰ . *Ibid.*, vol. 25, p. 249.

¹¹¹ . Proulx, *loc.cit.*, p. 53.

¹¹² . En effet, selon les données recueillies par Proulx dans les greffes de notaires, il avance à son beau-père et à son oncle, une somme de 23000 livres en 1743 et de près de 25000 livres en 1744. Voir Proulx, *loc.cit.*, p. 54.

¹¹³ . S. Dale Standen, « Louis Charly Saint-Ange », *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35372&query=louis%20AND%20charly> (page consultée le 3 avril 2006).

échange. Charly obtient également le permis en 1730 et 1739, mais il s'en remettra toujours à Guillet pour ce qui est de l'exploitation du poste¹¹⁴.

Quant à ce dernier, la confiance que lui a accordée Vaudreuil, au début des années 1720, lui procure maintenant un quasi monopole de l'exploitation du poste de Témiscamingue. En effet, étant davantage familiarisé avec la région et avec les Autochtones des alentours¹¹⁵, ceux qui obtiennent la permission d'y faire la traite le choisissent comme commis. Or, dans la plupart des cas, le congé lui est directement octroyé.

Donc, entre 1727 et 1742, les activités commerciales au Témiscamingue ont tous les airs d'une petite entreprise familiale, alors que l'on y retrouve Paul Guillet, son beau-frère, son neveu et leurs différents associés. Il faudra attendre l'année 1752 pour voir Guillet quitter le Témiscamingue, suite à une santé chancelante¹¹⁶. Entre temps, le système des congés de traite à quant à lui été modifié quelque peu.

2.2.4. La mise aux enchères (1742-1760)

En 1742, après seize années sans aucune modification au système des congés de traite, les autorités coloniales considèrent qu'un nouveau système s'impose. Désormais, le droit de traite dans une région particulière est octroyé lors d'une mise aux enchères entre les marchands et, en complément de cette nouvelle mesure, les officiers militaires

¹¹⁴ . Même s'il n'obtient pas toujours le congé pour le Témiscamingue, Charly participe tout de même au commerce qui s'est fait en agissant comme marchand équipeur pendant une bonne partie des années 1730, plus précisément en 1731 et de 1736 à 1742. Voir Proulx, *loc.cit.*, p. 49.

¹¹⁵ . Il est intéressant de noter que Paul Guillet travail aussi pour l'État, en tant qu'interprète auprès des Algonquins de l'Outaouais et du lac Népissingue. Il reçoit un salaire annuel de 200 livres pour cette fonction qu'il exerce, selon nos sources, entre 1736 et 1745. ANC, MG-1, C11A, vol. 114, pp. 123v, 294, 386v; vol. 115, pp. 207v, 217.

¹¹⁶ . Il décède d'ailleurs le 5 juin 1753, à l'âge de 63 ans.

des postes se voient interdit tout commerce¹¹⁷. Ce nouveau système a pour but d'écarter les militaires du trafic pelletier, car selon plusieurs plaintes de marchands et d'Amérindiens, ceux-ci profitaient de leur autorité militaire pour spolier les Autochtones¹¹⁸. Pour arrêter ces excès et, également, pour permettre au roi de rembourser les frais d'entretien de ces postes, la nouvelle mesure est mise en place et les premières adjudications ont lieu le 26 mars 1743.

Un marchand de Québec, Denis Goguet¹¹⁹, remporte les enchères pour le poste de Témiscamingue et ses dépendances, pour le compte d'Agathe Legardeur, la veuve de François-Marie Bouat et l'associée de Charles Héry. Goguet leur obtient pour la somme annuelle de 5 600 livres¹²⁰ un bail de trois ans¹²¹. C'est à ce moment que l'association commerciale entre l'oncle et le neveu se concrétise. Le premier se charge de l'exploitation du poste et l'autre de l'équipement des canots qui y montent. Les associés n'ont pas sitôt commencé de jouir de leur bail que les autorités coloniales ont déjà d'autres vues pour la ferme de Témiscamingue.

¹¹⁷ . Lunn, *op.cit.*, p. 80.

¹¹⁸ . *Ibid.*

¹¹⁹ . Marchand forain durant les années 1730, il s'établit de façon permanente à Québec au cours des années 1740. Durant cette période, il travaille en tant que commissionnaire pour les Pascaud, une famille réputée de commerçants. Cette association ne tarde pas à lui conférer une place importante au sein de la communauté marchande de Québec. Il retourne en France en 1747, où il devient négociant de la Rochelle et même syndic des marchands de la Rochelle en 1756. Voir Dale Miquelon, « Denis Goguet », *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36038&query=goguet%20AND%20denis> (page consultée le 3 avril 2006).

¹²⁰ . En comparaison, lors de ce même encan, les postes de Michipicoton, Ouatans et de la baie des Puants sont adjugés pour 3750, 3000 et 8100 livres respectivement. Voir ANC, MG-1, C11A, vol. 79, p. 88.

¹²¹ . *Ibid.*

En effet, dans une lettre adressée au ministre de la Marine le 25 septembre 1743¹²², le gouverneur de la Nouvelle-France, Charles de La Boische, marquis de Beauharnois, demande à son supérieur de donner la préférence du poste de Témiscamingue à François-Étienne Cugnet, afin que celui-ci puisse acquitter ses dettes. C'est qu'au cours de la décennie précédente, ce commerçant et administrateur du Domaine du Roi s'est endetté énormément pour lancer l'entreprise des forges du Saint-Maurice. Suite à une évaluation de rentabilité très positive, effectuée en 1735 par un maître de forges français d'expérience, Pierre-François Olivier de Vézin, le Roi n'avait pas hésité à faire une avance de 100 000 livres à Cugnet et ses associés. De son côté, Cugnet, confiant, s'était même procuré 40 000 livres à même la caisse du Domaine du Roi¹²³. Or, entre 1735 et 1741, contrairement à l'évaluation de Vézin, l'entreprise est déficitaire, nécessitant des coûts de production de 505 356 livres, alors que ses revenus ne sont que de 114 473 livres¹²⁴. Incapable de rembourser leurs créanciers, les associés déclarent faillite en 1741, mais plusieurs de ceux qui avaient avancé des fonds à Cugnet demandent d'être remboursés. C'est pourquoi le gouverneur suggère au Conseil de Marine de lui accorder le privilège de traite de certains postes, dont les profits iront au remboursement de ses dettes¹²⁵. La requête est acceptée et François-Étienne Cugnet pourra jouir des postes de Témiscamingue, de Michipicoten et de Kamanistiquia, dès que les baux de ceux-ci seront échus¹²⁶. Il obtient donc un bail de neuf ans pour

¹²² . *Ibid.*, p. 127.

¹²³ . Cameron Nish, « François-Étienne Cugnet », *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=35409&query=cugnet> (page consultée le 3 avril 2006).

¹²⁴ . Lunn, *op.cit.*, p. 201.

¹²⁵ . ANC, MG-1, C11A, vol. 79, p. 127.

¹²⁶ . ANC, MG-1, C11A, vol. 110, pp. 3 à 9.

l'exploitation du poste de Témiscamingue, effectif dès la fin du bail de la veuve Bouat en 1746, et ce, pour la somme annuelle de 3 500 livres.

Dès la prise de possession de son bail, Cugnet décide de sous-affermer la ferme de Témiscamingue à des connaisseurs. Il s'adresse donc à Paul Guillet et Charles Héry, avec qui il s'entend pour les neuf années suivantes, en échange d'un montant de 7 000 livres par année¹²⁷. La moitié de cette somme lui permet donc de payer le montant annuel de sa ferme et l'autre est consacrée au remboursement de ses créanciers. Même si Cugnet décède en 1751, l'entente demeure en vigueur et les 7 000 livres sont directement versées au trésor de la Colonie¹²⁸. Ainsi, pendant neuf ans, Guillet et son neveu peuvent donc commercer au Témiscamingue l'esprit tranquille, étant assurés du privilège de traite pour cette région pour une bonne période. Or, les événements de la Guerre de Succession d'Autriche viennent bouleverser cette relative tranquillité.

Ce conflit qui oppose la Grande-Bretagne à la France, entre 1740 et 1748, a de nombreuses répercussions dans les colonies. Entre autres, les autorités coloniales de la Nouvelle-France considèrent qu'elles ne sont plus assujetties aux conventions du Traité d'Utrecht de 1713 et aimeraient bien reprendre la juridiction d'une bonne partie du territoire de la baie d'Hudson. D'autant plus qu'elles sont convaincues que les Anglais possèdent un poste tout juste en haut de celui d'Abitibi¹²⁹. Il est donc primordial, selon leur avis, d'aller sécuriser ce territoire. C'est d'ailleurs ce qu'indique Maurepas, dans sa dépêche du 24 mars 1744, au gouverneur Beauharnois, dans laquelle il lui indique

¹²⁷ . Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*, Montréal, Fides, 1968, p. 96.

¹²⁸ . Duquesne à Rouillé, ANC, MG-1, C11A, vol. 99, p. 66.

¹²⁹ . Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 mars 1744, ANC, MG-1, B, vol. 78-1, p. 153.

également de prendre les Népissingues comme soldats, eux qui ont toujours été alliés des Français¹³⁰.

Au cours de l'été 1744, Beauharnois prépare l'attaque, qui est prévue pour le printemps 1745. À l'automne, il confie à Paul Guillet la tâche de rassembler les Népissingues à son poste durant l'hiver, étant donné sa situation géographique stratégique et la relation de confiance que le commerçant possède avec les Autochtones¹³¹. Or, l'opération échoue avant même son commencement, suite au manque de provisions et de munitions que provoque l'état de guerre, de même qu'à cause de la disparité et la rareté des soldats et du manque de renforts provenant de la France, celle-ci ayant d'autres priorités¹³². Beauharnois garde tout de même espoir et attend de meilleures circonstances pour lancer l'attaque et demande à Guillet de ne pas laisser les Amérindiens qu'il a rassemblés s'éloigner et de faire en sorte qu'ils soient prêts à être mobilisés en tout temps. Or, l'attente du gouverneur sera vaine.

En 1748, le Traité d'Aix-la-Chapelle consacre la fin des hostilités et le tout se résulte par un retour au statu quo. Pour la colonie, les années de guerre ont eu de fâcheuses conséquences économiques, la rareté des marchandises ayant provoqué une forte inflation. La guerre ayant causé un ralentissement dans le commerce des fourrures, les années à venir sont quant à elles marquées par un accroissement de celui-ci et la ferme de Témiscamingue n'y échappe pas.

Pour Paul Guillet, les années commencent à le rattraper et c'est pourquoi, en 1752, il vend l'exploitation du poste de Témiscamingue à son neveu, Charles Héry, pour

¹³⁰ . *Ibid.*

¹³¹ . Beauharnois à Maurepas, 8 octobre 1744, ANC, MG-1, C11A, vol. 81-1, pp. 184-185.

¹³² . Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 17 octobre 1746, ANC, MG-1, C11A, vol. 85, pp. 93-94.

la somme de 25 000 livres, alors qu'il reste trois années de bail. À la fin de ce dernier, la ferme de Témiscamingue est de nouveau mise aux enchères et Jacques Lemoine Despins¹³³, un marchand réputé de Montréal et cousin de Guillet, remporte l'adjudication, soit un bail de neuf ans pour 14 000 livres par année¹³⁴.

Or, la reprise des hostilités entre la Grande-Bretagne et la France, en 1756, avec la guerre de Sept ans, ne lui permet pas de jouir de son bail pendant la période prescrite. En effet, avec la destruction de la marine marchande française et la perte de Louisbourg, en 1758, les marchandises commandées en 1757 ne traversent pas l'Atlantique en direction de la colonie. Nous pouvons donc considérer que c'était le début de la fin pour le commerce des fourrures français en Amérique du Nord.

Ces années de commerce sous le Régime français furent donc marquées, pour la région de l'Outaouais supérieure, par la présence quasi permanente de Paul Guillet. Lorsque celui-ci construisit le poste de Témiscamingue en 1720, suite à la demande de Vaudreuil, cela résulta en une collaboration de plus en plus étroite entre les Algonquins de cette région et les marchands, qui y étaient maintenant présents de façon continue. La participation des Amérindiens étant essentielle au commerce pelletier, il nous apparaît donc très justifié de consacrer la partie suivante à ce peuple de l'Outaouais supérieure.

¹³³ . José E. Igartua, « Jacques Lemoine Despins », *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36133&query=jacques%20AND%20lmoine%20AND%20despins> (page consultée le 4 avril 2006).

¹³⁴ . ANC, MG-1, C11A, vol. 99, p. 307v.

2.3. La présence algonquine

Malheureusement pour nous, les sources consultées sont très avares de commentaires en ce qui concerne les Algonquins¹³⁵ du Témiscamingue et tous les autres groupes autochtones d'ailleurs. De plus, les quelques bribes d'informations qu'elles peuvent nous fournir sont parfois biaisées, ayant été écrites par des non autochtones. Il faut donc être très prudent dans l'interprétation de ces documents.

Suite au dépouillement de nos sources, deux thèmes concernant les Algonquins de l'Outaouais supérieure ressortent de celles-ci. D'abord, certaines personnes s'interrogent à savoir si ceux-ci se rendaient à Montréal pour échanger leurs fourrures avant la fondation du poste de Témiscamingue. Ensuite, plusieurs documents nous informent sur le droit ou l'interdiction de traiter de l'eau-de-vie à ces Amérindiens. Avant de présenter plus en profondeur ces thématiques, il nous semble pertinent de présenter brièvement ce groupe d'Algonquins.

Dans un premier temps, les fouilles archéologiques effectuées sur le site du Fort-Témiscamingue, dans les années 1970 et 1990, révèlent une présence algonquine vieille d'au moins 5 000 ans¹³⁶. Les informations recueillies au fil des ans par les chercheurs nous permettent d'identifier la situation géographique de ce groupe nomade de chasseurs-cueilleurs au XVI^e siècle¹³⁷. Tout d'abord, nous retrouvons les *Témiscamingues*, qui s'étendent de la tête du lac du même nom jusqu'à l'embouchure de

¹³⁵ . Nous utiliserons à titre de synonyme pour « Algonquins » le terme « Anicinabeg ». Il s'agit de l'appellation algonquine par laquelle ce peuple s'identifie. Cela signifie « homme ou peuple de la terre, de ce territoire ».

¹³⁶ . Parcs Canada, Unité de gestion de Montréal, *Programme de réalisation Lieu historique national du Fort-Témiscamingue*, Montréal, Patrimoine Canada, 1997, pp. 9-10.

¹³⁷ . Voir ANNEXE 7.

la rivière Mattawa plus au sud, où sont d'ailleurs situés les *Mattawans*. Également, à l'est de ceux-ci, nomadisent les *Otaguottouemins* sur le territoire de la rivière Dumoine et du lac Kipawa. Au nord des *Témiscamingues*, sont présents les *Matachewans*, sur la rivière Montréal, les *Winnewayans*, sur le lac des Quinze et les *Abitibis*, sur le lac du même nom. Finalement, au sud-ouest, nous retrouvons les *Timigamis* et les *Népissingues*, tous deux portant le nom du principal lac de leur territoire. Ces groupes ont comme proches voisins, les *Ojibwés* au sud-ouest, les *Cris* au nord et les *Kichesipirinis* de l'Île-aux-Allumettes sur la rivière des Outaouais, tous faisant partie de la grande famille algonquine.

Un document de 1736 nous fournit un indice sur le total de la population amérindienne qui se trouve au Témiscamingue, à cette époque. Selon l'auteur, celle-ci serait composée d'environ une centaine de personnes : « Les Tabittibis sont cent guerriers et ils ont pour arme un aigle. A l'entrée de Témiscamingue il y a vingt guerriers. Au fond du lac, vingt domiciliés¹³⁸ ». Considérant que chaque guerrier correspond à quatre ou cinq individus (aîné, femme, enfants) et que les vingt domiciliés de la tête du lac sont probablement associés aux vingt guerriers de l'entrée du lac, nous estimons que le groupe des *Témiscamingues* était composé de 80 à 100 personnes. Quant au groupe des *Abitibis*, constitué de cent guerriers, leur population serait donc de 400 à 500 individus au total. Ces estimations pourraient sans doute être revues à la hausse, étant donné que lors du dénombrement, qui a mené à ce rapport, il est fort à parier que d'autres guerriers vquaient à leurs occupations ailleurs sur leur territoire. De

¹³⁸ . *Dénombrement des nations sauvages qui ont rapport au gouvernement du Canada, des guerriers de chacune avec leurs armoiries*, ANC, MG-1, C11A, vol. 66, p. 249v. Ce document indique également la présence de 300 Népissingues établis plus au sud.

plus, ce rapport ne parle que des *Abitibis* et des *Témiscamingues* et ne fait pas mention des groupes les entourant, tels les *Timigamis*, les *Matachewans* ou les *Otaguottouemins*. Il nous est également impossible de vérifier si l'auteur les a inclus dans le total de la population des Témiscamingues, ce qui ne serait pas impossible étant donné leur promiscuité. Suite à ce manque de précision fournit par ce document, il nous semble donc prudent d'établir la population amérindienne vivant sur le territoire de l'actuel Abitibi-Témiscamingue, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, à environ 600 personnes.

La situation géographique de ce groupe les place à la frontière de deux réseaux hydrographiques importants, l'un se déversant vers la baie d'Hudson et l'autre vers le Saint-Laurent¹³⁹. Cet emplacement nous pousse à nous questionner pour savoir si, avant l'établissement du poste de Témiscamingue en 1720, ces Algonquins se rendaient à Montréal pour aller troquer leurs fourrures ou s'ils se rendaient à la Baie. D'autant plus que dans sa correspondance du début des années 1720, le gouverneur Vaudreuil affirme que ces derniers ne sont jamais rendus à Montréal.

En effet, comme nous l'avons identifié plus tôt, plusieurs commerçants montréalais étaient outrés de la fondation de ce fort, prétextant que celle-ci empêcherait les Amérindiens de cette région d'aller commercer à Montréal. Ceci les priverait d'un commerce important et, par surcroît, certains d'entre eux ne pourraient récupérer les avances qu'ils avaient octroyées à certains de ces Algonquins. Instigateur de l'édification du comptoir de Témiscamingue, Vaudreuil se justifia en indiquant que la présence de ce poste était primordial pour éviter que les fourrures de cette région se

¹³⁹ . Le terme « Abitibi » est d'ailleurs un terme algonquin signifiant « là où les eaux se séparent », la ligne de partage des eaux étant située à la hauteur de cette région.

rendent chez les Anglais de la baie d'Hudson et en ajoutant que, de toute façon, les *Témiscamingues* et les *Abitibis* ne s'étaient jamais rendus à Montréal : « Je ne puis comprendre comment ces négociants ont pû avancer que ce commerce empêche les sauvages de descendre a Montreal n'y estant jamais venûs¹⁴⁰ ».

Or, un document des intendants de la Nouvelle-France, Jacques et Antoine-Denis Raudot, affirme le contraire : « La plus part de ces sauvages [Témiscamingues] descendent pour traiter a Montreal et aux Trois Rivieres, supposé qu'ils ne trouvent point de traitteurs en chemin qui leur donne des marchandises¹⁴¹ ». Une autre source, datant du 21 juillet 1729, abonde dans le même sens : « Les Népissingue et Tabitibis du poste de Témiscamingue sont encore venus m'offrir leurs services¹⁴² ». Dans celle-ci, le gouverneur Beauharnois indique au ministre de la Marine la présence des Amérindiens du poste de Témiscamingue à Montréal, lors d'un rassemblement de plusieurs nations, où ces dernières offrent leur appui aux autorités coloniales pour un affrontement prochain avec la nation des Renards. L'utilisation du terme « encore » par le gouverneur démontre que les Algonquins du Témiscamingue ont l'habitude de se rendre à Montréal et d'offrir leur service aux autorités coloniales lors de tels conflits, du moins sous la gouvernance de Beauharnois.

À la lumière de ces documents, il semble que les Algonquins du Témiscamingue avaient l'habitude de se rendre à Montréal avant l'établissement d'un poste dans leur région et donc que les propos de Vaudreuil ne sont pas véridiques. Cette affirmation du gouverneur avait sans doute pour but de protéger ses propres intérêts commerciaux.

¹⁴⁰ . ANC, MG-1, C11A, vol.45, p.128.

¹⁴¹ . *Mémoire sur le poste de Témiskaming*, 27 octobre 1708, ANC, MG-1, C11A, vol. 29, p. 376.

¹⁴² . Lettre de Beauharnois au ministre, 21 juillet 1729, ANC, MG-1, C11A, vol. 51, p. 129.

D'autant plus que lorsque le poste est adjudgé à Joseph Fleury de la Gorgendière en 1724, Vaudreuil se joint aux commerçants montréalais pour dénoncer le tort que cette adjudication occasionne aux finances de ces derniers et plaide sa cause auprès du Conseil de Marine.

Au sein de cette correspondance entre la métropole et la colonie, ainsi qu'entre les exploitants du poste de Témiscamingue et les autorités coloniales, une autre polémique ressort en ce qui a trait aux Amérindiens, soit l'interdiction de traiter de l'eau-de-vie à ces derniers. En effet, dans chaque permission que le gouverneur Vaudreuil octroie à Paul Guillet ou dans l'adjudication qui est accordée à de la Gorgendière pour aller traiter dans cette région, nous retrouvons toujours une clause à ce sujet, dont les propos rejoignent ceux-ci : « Leur deffensions sous les mêmes peines [trois mois de prisons] de porter dans le d.canot plus de quatre pots d'eau de vie par homme Laquelle ne sera que pour leur usage seulement sans en pouvoir traiter aux sauvages sous quelque pretexte que ce soit¹⁴³ ». Cette situation n'est pas propre au Témiscamingue. Elle s'inscrit plutôt dans une politique globale des autorités coloniales, instituée au début du XVIIIe siècle, visant à interdire la vente d'eau-de-vie aux Amérindiens, et ce, afin de contrer les abus qui se font. Saisies de marchandises, amendes et prisons menaçaient les contrevenants. Or, l'application de ces mesures connue plusieurs lacunes et l'alcool continua à faire partie des échanges, autant chez les marchands légaux que chez les contrebandiers¹⁴⁴. L'alcool était d'ailleurs utilisé dans

¹⁴³ . ANC, MG-1, C11A, vol. 45, p. 161v.

¹⁴⁴ . Il est d'ailleurs à noter qu'un endroit bien connu des Témiscamiens et des Témiscamiennes, la Pointe-au-Vin, est nommé ainsi depuis la période de la traite des fourrures. En effet, vers la moitié du XIXe siècle, lorsque les missionnaires arrivèrent dans la région, l'usage de l'alcool par les Amérindiens étaient très mal vu par ces hommes de Dieu. Or, ce produit faisait partie intégrante de la traite, soit comme présent,

les cérémonies entourant les échanges et aussi donné en cadeau aux marchands amérindiens. Le tout permettait de préserver et de consolider les rapports positifs entre les deux partis.

D'ailleurs, à ce sujet, il semble que les relations entre les marchands français du comptoir de Témiscamingue et les Algonquins environnants étaient plutôt cordiales. Dans une lettre du marquis de La Galissonnière, gouverneur intérimaire de la colonie, au ministre de la Marine, l'auteur indique que « jusqu'à présent il ne paroît pas que les sauvages se soient plaints des fermiers¹⁴⁵ ». La longue présence du commerçant Paul Guillet a sans doute contribué à créer ce climat de confiance et à faire des Anicinabeg des acteurs proactifs dans l'entreprise pelletière du Témiscamingue.

2.4. L'importance du Fort-Témiscamingue : économique ou stratégique?

La traite des fourrures étant une entreprise généralement très lucrative, le temps est donc venu de se demander à quel niveau se situe la région du Témiscamingue à ce sujet. Est-ce que sa production était significative, comparée au reste de la colonie ou est-ce que la présence d'un poste dans cette région se justifie-t-elle plutôt par l'importance de contrer l'influence des Anglais de la baie d'Hudson à l'intérieur des terres?

soit comme produit d'échange. Ne voulant pas choquer les « robes noires » qui faisaient leur mission sur le site même du poste de Témiscamingue ou tout juste de l'autre côté du détroit, les Algonquins se rendaient sur une pointe du lac située un peu plus au nord pour aller y consommer ces breuvages. D'où le nom de Pointe-au-Vin, qui perdure toujours aujourd'hui.

¹⁴⁵ . La Galissonnière à Maurepas, 23 octobre 1748, ANC, MG-1, C11A, vol. 91, p. 184.

Il nous est difficile d'évaluer avec précision les recettes que les marchands de ce comptoir ont pu récolter au cours de la période française étant donné la précarité des documents à cet effet. Or, quelques documents, dont des obligations émises aux marchands, nous permettent d'en dresser un bref aperçu. Pour ce faire, nous avons recherché les obligations émises par les équipeurs du poste de Témiscamingue. Neuf de ces documents ont été retracés, couvrant la période de 1731 à 1744. Ceci nous a permis de déterminer que pour cette période, les équipeurs ont en moyenne avancé 17 421 livres annuellement aux marchands témiscamiens.

Tableau 2

Obligations pour le Témiscamingue¹⁴⁶			
Année	Montant	Emprunteur	Équipeur
1731	13 338	Cuillerier et Guillet	Charly
1736	6 778	Godefroy	Charly
1737	23 648	Guillet	Charly
1738	16 074	Guillet	Charly
1739	13 395	Guillet	Charly
1740	12 848	Guillet	Charly
1742	22 553	Guillet	Charly
1743	22 911	Guillet	Héry
1744	25 245	Guillet	Héry

Ces avances permettaient aux négociants de se procurer les marchandises nécessaires et étaient contractées sous formes d'obligations remboursables dans un délai d'un an, en fourrures généralement. Un bénéfice d'environ 40% sur les prix d'achat des denrées était habituellement demandé par les prêteurs et cette rente pouvait augmenter tout dépendamment du risque de l'entreprise. Selon les données recueillies, les marchands

¹⁴⁶ . Les données de ce tableau proviennent des greffes des notaires suivants, consultées aux Archives nationales du Québec à Montréal : Louis Danré de Blanzly, Jean-Baptiste Adhémar, François Lepailleur et François Simonnet.

du Fort-Témiscamingue n'ont semblé avoir aucun problème à rembourser leurs obligations dans les délais prescrits.

En ce qui concerne les récoltes en pelleteries de cette région, seul le mémoire de Bougainville de 1757 nous éclaire à ce sujet : « Il en sort cent vingt paquets en castors, loups-cerviers, martres, loutres, pekans, carcajoux, cariboux¹⁴⁷ ». Ces 120 ballots représentent 2%¹⁴⁸ de la production pelletière annuelle canadienne. En comparaison, le poste de Détroit, le plus important, produit quant à lui 900 ballots annuellement, ce qui équivaut à 18% de la production totale. Considérant qu'annuellement, les exportations de fourrures à destination de La Rochelle valent 1,3 millions de livres¹⁴⁹ pour 5000 ballots, nous obtenons pour les 120 ballots témiscamiens une valeur approximative de 31 200 livres. Si l'on soustrait à cette valeur les 17 000 livres annuelles d'emprunt et le 40% de bénéfice à octroyer aux créanciers, il nous reste un profit net de 7 400 livres. De plus, les permis de traite que nous avons dépouillés nous ont permis de constater que le nombre d'hommes et de canots envoyés au Témiscamingue, entre 1730 et 1750, est pratiquement toujours le même à chaque année, ce qui nous laisse supposer que la production de fourrures était constante, ne nécessitant pas de main d'œuvre ou d'embarcations supplémentaires.

Bref, bien qu'elle ne représente qu'un faible pourcentage de la production pelletière canadienne, il semble que la ferme du Témiscamingue était tout de même suffisamment rentable pour y attirer marchands et investisseurs, dont le réputé Jacques

¹⁴⁷ . Louis-Antoine de Bougainville, « Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France, 1757 », dans *RAPQ*, 1923-1924, p. 52.

¹⁴⁸ . Ce pourcentage est calculé à partir des données du mémoire de Bougainville qui donne la production de ballots de fourrures annuelle pour chaque poste ou région.

¹⁴⁹ . Cette valeur provient du tableau « Valeur des fourrures importées à la Rochelle de 1718 à 1761, en livres », dans Lunn *op.cit.*, p. 313.

Lemoine Despins. Cet intérêt de la part des marchands a sans doute contribué à garder ce poste ouvert, mais nous croyons également que sa position géographique à jouer un rôle important à ce sujet.

En effet, comme nous l'avons vu plutôt, c'est d'ailleurs sous ce prétexte, entre autres, que Vaudreuil établit le Fort-Témiscamingue en 1720. Le tout, afin de consolider la présence française dans cette région pour que les Amérindiens y habitant échangent avec eux. Dans la correspondance officielle des années 1720, il en est fait mention à plusieurs reprises. L'objectif semble porter fruit, car au début des années 1730, il semble que les Anglais de la baie d'Hudson soient indisposés par la présence de ces concurrents français du sud, qu'ils considèrent comme une menace :

« By contrast, at the Bottom of the Bay the threat was so strong that in 1730 the London Committee resolved that it was of "absolute Necessity...to erect a Fort and a Factory at Moose"[...] The post at Moose would be well sited to draw trade away from the French; and trade at the Bottom of the Bay was above all else competitive¹⁵⁰ ».

Ainsi, la reconstruction du poste de Moose en 1730 vient menacer la fidélité de la clientèle des Abitibis envers les Français, eux qui sont situés tout près de cette rivière. Le gouverneur de la Nouvelle-France, Beauharnois, n'apprécie guère cette avancée anglaise et il en fait part au ministre de la Marine dans une dépêche du 1^{er} octobre 1730 :

« ...[les Abitibis] me promirent qu'ils ne souffriroient point les Anglois dans cet endroit et qu'ils brûleroient leur maison. J'ay fort approuvé leurs résolutions et leur ay bien recommandé de ne les point souffrir absolument d'établir sur leurs terres. Toutefois ces tentatives [...] prouvent combien l'anglois a à cœur de s'ynsinuer dans la colonie...¹⁵¹ ».

¹⁵⁰ . E. E. Rich, *The fur trade and the Northwest to 1857*, Toronto, McClelland and Stewart, 1967, p. 82.

¹⁵¹ . Beauharnois à Maurepas, 1^{er} octobre 1731, ANC, MG-1, C11A, vol. 54, p. 224-225.

Le gouverneur indique également qu'il a informé Guillet, ainsi que son commis de l'avant-poste d'Abitibi, de s'assurer que ces Algonquins leur restent fidèles. Il semble que leurs efforts ont été concluants puisque le 20 août 1734, le commandant du poste de Moose écrit ceci à ses dirigeants : « These (Guillet et ses employés) are the worst enemies to your honours they giving them cloth and powder in exchange the Indians going to them as the shop that they can market the cheapest at¹⁵² ».

Ainsi, nous croyons que pour la colonie, la ferme du Témiscamingue a joué un rôle davantage stratégique qu'économique en drainant les pelleteries de cette région vers les commerçants français et, par le fait même, en empêchant les Anglais de développer une meilleure association avec les Anicinabeg. Or, les bases de cette position stratégique se voient modifiées au début des années 1760, car la guerre de Sept ans vient changer les enjeux.

2.5. La guerre de Sept ans : la fin d'une époque

La guerre de Sept ans, qui débute sur le continent nord-américain en 1754 et qui se termine en 1763 par le Traité de Paris, annonce le début d'une nouvelle ère pour le Nouveau monde. Au cours de ce conflit, l'Angleterre, qui combat contre la France au sujet des possessions coloniales, prendra de sérieuses options sur sa victoire en concentrant le gros de ses efforts sur le territoire nord-américain. La supériorité de la marine anglaise lui facilite la tâche, car celle-ci est en mesure d'exercer un sérieux contrôle sur l'Atlantique et elle réussit également à prendre la forteresse de Louisbourg

¹⁵² . "William Bevan aux gouverneurs de la Cie de la Baie d'Hudson", 20 août 1734 dans *Letters from Hudson Bay, 1703-1740*, London, Hudson's Bay Record Society, 1965, p. 196.

en 1758, lui permettant donc de contrôler l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Ainsi, les renforts, les vivres et les marchandises françaises ne pouvaient plus se rendre à bon port. Étant donné que la Nouvelle-France était très dépendante de la métropole à tous ces niveaux, cela eut un effet dévastateur. D'autant plus que la colonie connut quelques mauvaises récoltes au même moment, ce qui causa une carence en approvisionnements et entraîna quelques épisodes de famines en 1758 et 1759, surtout en milieu urbain.

Au niveau économique, le commerce français fut rapidement paralysé, celui-ci étant basé en grande partie sur le commerce des fourrures et donc dépendant de l'apport des marchandises européennes, afin d'effectuer les échanges. La prise de Québec en 1759 par les Britanniques et la capitulation de 1760 sonnent le glas de la domination française en Amérique du Nord et la Nouvelle-France devient britannique. Pour les différents comptoirs de traite, une page d'histoire vient d'être tournée et une nouvelle ère s'amorce.

Ainsi, après avoir été l'œuvre des coureurs des bois et de la Compagnie du Nord, le commerce du Témiscamingue devint sous la gestion d'une étroite collaboration familiale, ayant à sa tête le commerçant montréalais Paul Guillet. Soumis aux influences politiques qui avaient la capacité de faciliter ou de bloquer certaines entreprises économiques, beaux-frères, oncles et neveux contribuèrent, entre 1720 et 1760, à un développement plus stable et plus continu du commerce pelletier témiscamien. Gérée au fil des ans par différents systèmes d'exploitation, permis, affermage, congés à prix fixes et congés aux enchères, l'entreprise connut une évolution semblable aux autres régions de traite. Supportés par de cordiales relations avec les Algonquins de la région, les négociants réussirent à développer un commerce assez rentable pour piquer l'intérêt de marchands plutôt importants. Située à quelques lieues au sud de la baie d'Hudson, cette

présence française au Témiscamingue permis d'empêcher que des centaines de ballots soient transigés annuellement aux Anglais. L'importance stratégique du Fort-Témiscamingue se justifie, entre 1720 et 1760, par cette concurrence Anglaise-Française. Or, au cours de la période suivante la nature de cette rivalité se voit modifier.

CHAPITRE 3

3. LA PÉRIODE ANGLAISE : 1760-1821

Le Traité de Paris en 1763 met fin à la guerre de Sept ans. La Nouvelle-France n'est plus et son territoire fait désormais partie des colonies d'Amérique du nord britanniques. Évidemment, plusieurs changements s'en suivent, tant au niveau politique, social, juridique, religieux et économique. Une nouvelle ère s'amorce pour le commerce pelletier au Témiscamingue, dorénavant, la traite n'est plus exclusive à quelques fermiers. Elle s'ouvre pour faire face à la concurrence.

La première section de cette partie sera justement consacrée aux conséquences de ce changement de régime sur le commerce des fourrures, et ce, afin de bien comprendre le nouveau contexte dans lequel ces activités ont lieu. Nous poursuivrons d'ailleurs en présentant ces dernières, en se concentrant sur la traite témiscamienne et les marchands qui y prennent part. Deux parties se distinguent dans cette section, soit l'époque des marchands indépendants (1763 à 1795) et celle de la Compagnie du Nord-Ouest (1795 à 1821). Nous terminerons ensuite en illustrant l'implication amérindienne dans ce commerce entre 1760 et 1821 et terminerons en présentant qu'elle était l'importance de la région témiscamienne dans le commerce pelletier au cours de cette période.

3.1. Le changement de régime et son impact sur le commerce pelletier

Dans l'historiographie relative à la Conquête, de nombreux débats ont eu lieu, et ont encore lieu, pour déterminer si cet événement majeur constitue une rupture ou une continuité dans l'histoire du pays. Au niveau économique par exemple, alors que certains y voient une rupture complète, d'autre y retrouvent des éléments de continuité,

la majorité des activités commerciales étant toujours organisées autour des mêmes produits moteurs et se déroulant encore dans un environnement mercantiliste. Les études des historiens Fernand Ouellet¹⁵³ et Michel Filion¹⁵⁴ nous ont permis de nous faire une idée plus précise de ce qu'il en est pour le commerce pelletier.

D'abord, les deux auteurs démontrent tous les deux qu'à la suite de la conquête de 1760, le commerce des pelleteries passe des mains des marchands francophones à celles des marchands anglophones. Selon Filion, il s'agit du changement le plus évident. Or, d'après Filion et Ouellet, ce changement ne survient pas immédiatement après la Conquête, mais plutôt de façon progressive au cours des années suivantes, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de parler de rupture :

« Loin d'être automatique, le déclassement des Canadiens français n'en apparaît pas moins clairement. Ce n'est pas tant qu'ils disparaissent puisqu'en 1790 on les retrouve encore cités parmi les titulaires de licence. Ce qui se dégage de ces documents, c'est qu'au lendemain de la conquête ils sont majoritaires mais que leur situation évolue petit à petit en se dégradant. En effet, à mesure que le XIXe siècle approche, les Canadiens français se retrouvent surtout parmi les groupes les plus modestes de traiteurs [...] À l'inverse, les titulaires de licences les plus importants sont presque toujours anglophones¹⁵⁵.

Les deux historiens s'entendent pour expliquer la prise en main du commerce des fourrures par les Anglophones, par le changement technologique et par la concentration des entreprises¹⁵⁶ qui surviennent au cours des années 1770 et s'intensifient avec l'arrivée des loyalistes suite à la révolution américaine.

¹⁵³ . Fernand Ouellet, « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », *Histoire Sociale* (1976), Vol. 9, No. 18, pp. 256-296.

¹⁵⁴ . Michel Filion, « La traite des fourrures au XVIIIe siècle : Essai d'analyse statistique et d'interprétation d'un processus », *Histoire sociale* (1987), Vol. 20, No. 40, p. 286.

¹⁵⁵ . Filion, *loc.cit.*, p. 288.

En effet, c'est qu'avec la libéralisation du commerce, qui est mise en place avec le régime britannique, naît une vive concurrence, qui était auparavant contrôlée par le système des congés du régime français. Cette forte compétition, qui provoque une montée des salaires, pousse les marchands à se regrouper (concentration des entreprises) et à troquer le canot pour le bateau (changement technologique), pour contrôler la montée des salaires et diminuer les frais d'exploitation¹⁵⁷. C'est surtout à partir de 1771 que ces changements s'amorcent, avec l'expansion territoriale de la traite qui accroît considérablement les coûts de transports¹⁵⁸. Or, selon les données que présente Ouellet dans son étude, il semble que les marchands anglophones étaient plus favorables à ces changements que leurs homologues francophones, le regroupement d'entreprise faisant déjà partie de leurs mœurs commerciales et disposant de davantage de capitaux pour suivre le changement technologique. Finalement, suite à la révolution américaine et à l'arrivée de nombreux anglophones possédant d'importants moyens financiers, les petits investisseurs, qu'étaient pour la plupart les marchands francophones, ne furent plus en mesure de suivre le cours du marché.

Donc, la prise en main du commerce pelletier par les Anglophones s'explique par une succession progressive d'événements, soit la libéralisation du commerce, l'augmentation de la concurrence, le changement technologique, la concentration des entreprises et l'arrivée massive d'acteurs anglophones disposant de gros capitaux. Ces changements sont survenus non pas au lendemain de la Conquête, mais sur une quinzaine d'années, ce qui nous pousse à conclure qu'il n'y eut pas de rupture complète dans la traite des fourrures suite au changement de régime.

¹⁵⁷ . *Ibid.*, p. 290.

¹⁵⁸ . Ouellet, *loc.cit.*, p. 291.

Il est possible d'observer concrètement ce retrait graduel des francophones de la traite des fourrures en analysant ce qui survient dans le district du Témiscamingue entre 1760 et 1821. De plus, l'augmentation de la concurrence y est très visible, même que celle-ci justifie la majorité des grandes décisions qui y sont prises. Aussi, la libéralisation du commerce étant instaurée avec le régime britannique en 1763, jusqu'en 1795, ce sont des marchands indépendants qui se disputeront les pelleteries témiscamiennes.

3.2. Les marchands

En effet, avec la proclamation de la liberté de commerce divulguée en 1763¹⁵⁹, le marché de la traite des fourrures est vite remis sur pieds par de nombreux marchands¹⁶⁰, anglophones et francophones, avides de se procurer les nouvelles *Trade Licenses* (licences de commerce), et ce, malgré le fait que ce nouveau système exige des demandeurs qu'ils se trouvent un ou des endosseurs ayant les moyens de fournir une « somme égale au double de la valeur des marchandises qu'ils comptent transporter¹⁶¹ ». Ainsi, de nombreux commerçants reprennent la route de l'intérieur, mais le territoire étant désormais ouvert à tous, un vif esprit de compétition s'instaure rapidement, et le dicton au plus fort la poche y prend rapidement tout son sens. C'est dans ce contexte que de nouveaux marchands indépendants¹⁶² investissent dans le bassin de traite du Témiscamingue. Ces derniers se disputent ce marché non seulement entre eux, mais aussi avec la CBH qui, peu à peu, modifie sa façon de faire et commence à s'immiscer à

¹⁵⁹ . Innis, *The Fur Trade in Canada*, op.cit., p. 171.

¹⁶⁰ . Ouellet, *loc.cit.*, p. 264.

¹⁶¹ . Filion, *loc.cit.*, p. 281.

¹⁶² . Aussi appelés *Canadian merchants*, par les employés de la CBH. Nous utiliserons donc l'expression « marchands canadiens », en tant que synonyme de ces traiteurs indépendants.

l'intérieur des terres. La compétition devenant de plus en plus vive au fil des ans, les traiteurs indépendants témiscamiens finiront par vendre leur entreprise à la CNO en 1795, cette association de marchands disposant de davantage de moyens pour accentuer la pression sur la CBH.

La prochaine section fera donc la lumière sur ces marchands indépendants témiscamiens et sur les activités de la CNO au Témiscamingue. Pour ce faire, les archives de la CBH, notre base de données sur les contrats d'engagements et les *Cameron papers* ont été consultés principalement.

3.2.1. Les marchands indépendants

Selon le journal du poste de Moose, les marchands anglais montréalais n'ont pas attendu le Traité de Paris de 1763 pour s'aventurer dans la région de l'actuelle Abitibi-Témiscamingue. En effet, dans sa note du 26 juillet 1761, le chef de poste de cet important comptoir de la baie James indique que des Algonquins lui ont appris la présence de nombreux traiteurs anglais, « as thick as musketos¹⁶³ » sur ce territoire.

Cette nouvelle n'a rien pour réjouir le maître du poste de Moose car, quelques jours auparavant, soit le 13 juin, celui-ci se réjouissait de voir les Français quitter la région en ce printemps 1761. Plus précisément, il indique que ces « *coureur des bois*¹⁶⁴ » ont abandonné leurs postes étant incapables de les approvisionner suffisamment. Ainsi, le chef de poste de Moose estime que conséquemment, il verra bientôt son chiffre d'affaires augmenter, les Algonquins y demeurant n'ayant plus d'autres endroits pour se procurer des marchandises européennes¹⁶⁵. Ceci laisse sous-

¹⁶³ . ANC, MG20-B135, a, 33, fol. 32d, entrée du 26 juillet 1761.

¹⁶⁴ . ANC, MG20-B135, a, 33, fol. 27, entrée du 13 juin 1761.

¹⁶⁵ . *Ibid.*

entendre que les marchands français n'auraient quitté la région qu'en 1761 et non pas en 1758¹⁶⁶.

Les documents d'archives ne nous renseignent pas non plus sur ces marchands canadiens de 1761. La première information dont nous disposons date du 3 septembre 1763, où Antoine Xaintonge est engagé par Ezéchiel Rankin pour aller hiverner à Témiscamingue¹⁶⁷. Nous disposons cependant de peu d'informations au sujet de ce monsieur Rankin, étant absent de tout autre entrée dans notre base de données et ne l'ayant pas rencontré dans d'autres documents d'archives. Il ne semble pas impliqué très longtemps au Témiscamingue puisque dès 1764, nous retrouvons un nouveau traiteur et un nouvel équipeur, soit Richard Dobie et William Grant respectivement.

Dobie, marchand écossais, arrive très tôt au Canada après la Conquête et s'implique rapidement dans la traite des fourrures¹⁶⁸. En plus de son implication dans l'Outaouais supérieure, il s'associe également avec Benjamin Frobisher dans la traite de Michilimakinac, du sud-ouest des Grands Lacs et du Nord-Ouest. Ses activités commerciales prennent vraiment de l'ampleur à partir de 1777, où il devient un important équipeur et bailleur de fonds¹⁶⁹. Dans les années 1780, il travaille en étroite collaboration avec Étienne-Charles Campion et William Grant dans le commerce au sud-ouest de Michilimakinac et des Grands Lacs. Il équipe aussi de nombreux canots en

¹⁶⁶ . Nos recherches pour trouver d'autres sources pour corroborer ces propos se sont avérées vaines. Nous n'avons pu nous baser sur les contrats d'engagements de notre base de données pour confirmer ce fait, ces derniers ne comportant aucune entrée pour la région qui nous intéresse entre 1753 et 1763.

¹⁶⁷ . Base de données de contrats d'engagement.

¹⁶⁸ . Joanne Burgess, *Dictionnaire Biographique du Canada en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36496&query=dobie%20AND%20ric%20hard> (page consultée le 25 avril 2006).

¹⁶⁹ . E. E. Rich le qualifie même de « the greatest merchant of Montreal », dans *Montreal and the Fur Trade*, Montréal, McGill University Press, 1966, p. 68.

direction de Michilimakinac. En ce qui a trait au Témiscamingue, il y est impliqué de 1764 à 1776 et de 1787 à 1791.

Quant à William Grant de Trois-Rivières, à ne pas confondre avec son homonyme de Saint-Roch, il quitte lui aussi l'Écosse peu après la Conquête pour venir s'établir au Canada¹⁷⁰. Tout comme Dobie, il s'engage dans le commerce des fourrures et est particulièrement actif au sud-ouest de Michilimakinac et aux lacs Supérieur et Nipigon. Au cours des années 1780, les deux commerçants écossais s'associent comme équipiers et bailleurs de fonds. C'est d'ailleurs suite à cette association que Grant devient impliqué davantage au Témiscamingue, s'associant avec d'anciens partenaires de Dobie pour former la *Grant, Campion and Company*, afin d'acheter les intérêts de ce dernier au Témiscamingue lorsqu'il se retire en 1791. William Grant participera au commerce pelletier de l'Outaouais supérieure jusqu'en 1795.

Sur les activités de Dobie au Témiscamingue, entre 1764 et 1776, les documents d'archives ne sont guères révélateurs. La seule information que nous possédons concerne le départ de celui-ci et est rapportée dans le journal de Moose le 21 octobre 1776. Le chef de poste de *Moose Factory* y rapporte des propos recueillis auprès d'Amérindiens de passage à la baie James, qui l'informent entre autres qu'un nouveau dirigeant s'occupera du district du Témiscamingue¹⁷¹. D'ailleurs, dans les licences de commerce distribuées en 1777, celle pour cette région est obtenue par un nouveau commerçant écossais, James Grant¹⁷². De plus, il est à noter que le journal de *Moose*

¹⁷⁰ . Joanne Burgess, *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36551&query=> (page consultée le 25 avril 2006).

¹⁷¹ . ANC, MG20-B135, a, 58, fol. 7, entrée du 21 octobre 1776.

¹⁷² . W. Stewart Wallace, *The Pedlars from Quebec*, p. 84. Selon le *DBC en ligne*, il ne semble pas que ce dernier soit parent avec William Grant de Trois-Rivières. Voir Elaine

Factory est le seul document d'archives qui parle du district témiscamien entre 1764 et 1776. Ceci s'explique par le fait que l'Honorable Compagnie¹⁷³ n'apprécie guère la concurrence qui y est faite par les traiteurs canadiens et les dirigeants en rapportent les faits à leurs supérieurs.

En effet, au cours des années 1760 et 1770, on retrouve plusieurs entrées dans le journal du chef de poste de *Moose Factory*, où ce dernier se plaint de la présence de ces marchands indépendants établis à l'intérieur des terres, dont le Fort-Abitibi et un de ces satellites située sur la rivière Nottaway¹⁷⁴. Ce qui irrite surtout les marchands de la CBH, c'est que ces *free traders* parviennent à aller au devant des Algonquins très tôt au printemps et, conséquemment, ils en profitent pour échanger leurs marchandises contre les plus belles fourrures qui ont été récoltées au cours de l'hiver¹⁷⁵. De plus, selon les écrits du journal de Moose, étant donné la difficulté de transport des marchandises, ces traiteurs canadiens n'ont comme produit d'échange que des articles légers, tels des tissus et des objets de luxe. Ainsi, pour se procurer des articles comme des mousquets, de la poudre et des munitions, qui sont beaucoup plus lourds et tout de même très dispendieux, ces Algonquins doivent se rendre à *Moose Factory*, et ce, avec les pelleteries qui leur reste et qui sont souvent de moindre qualité, étant souvent des fourrures récoltées pendant la période estivale. Les commerçants de Moose ne perdent pas de temps pour trouver des solutions à cette concurrence.

Allan Mitchell, *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36042&query=> (page consultée le 26 avril 2006).

¹⁷³ . Synonyme pour la CBH. En effet, nous retrouvons cette appellation dans plusieurs documents d'archives.

¹⁷⁴ . ANC, MG20-B135, a, 35, fols. 4d-5, entrée du 28 septembre 1762; ANC, MG20-B135, a, 38, fol.26d, entrée du 11 mai 1765 et fol.28, entrée du 25 mai 1765.

¹⁷⁵ . ANC, MG20-B135, a, 33, fol. 33, entrée du 26 juillet 1761.

Dès l'été 1762, ils tentent d'abord de menacer les Algonquins de l'Outaouais supérieure, en leur indiquant que s'ils ne font pas la totalité de leurs échanges avec eux, ils quitteront la Baie définitivement¹⁷⁶. Ne voyant aucun résultat positif dans les années suivantes, la direction de Moose cherche une nouvelle solution et cette fois-ci, elle troc l'intimidation pour la séduction, en diminuant les prix de ces marchandises. Une fois de plus, les résultats escomptés ne sont pas obtenus et au début des années 1770, le *London Committee* (Conseil de Londres), qui supervise les activités de la CBH, commence à s'impatienter de la situation et propose aux dirigeants de Moose une nouvelle approche. En effet, le Conseil leur ordonne d'explorer l'intérieur des terres, en vue d'y établir des comptoirs, pour ainsi concurrencer directement sur le terrain ces marchands indépendants. Cette approche constitue une toute nouvelle façon de faire pour la Compagnie de la baie d'Hudson, elle qui avait toujours eu comme mentalité de laisser les Amérindiens venir à elle, au lieu d'aller à leur devant. Or, avec la multiplication des traiteurs indépendants, non seulement dans l'Outaouais supérieure, mais de plus en plus vers le Nord-Ouest, le commerce de la CBH subit de plus en plus de pression et pour suivre le courant, elle n'a d'autre choix que de changer de mentalité et s'aventurer elle aussi à l'intérieur des terres. C'est d'ailleurs la multiplication de ces traiteurs canadiens qui va mener à la création du principal rival de la CBH en 1779, la Compagnie du Nord-Ouest (CNO)¹⁷⁷.

La formation de la CNO

En effet, à mesure que les marchands indépendants pénètrent à l'intérieur des terres, vers la région des Grands-Lacs et vers le Nord-Ouest, de nouveaux problèmes se

¹⁷⁶ . ANC, MG20-B135, a, 34, fols. 54d-55, entrée du 26 août 1762.

¹⁷⁷ . Il nous apparaît opportun de présenter brièvement l'origine de cette compagnie, celle-ci jouant un rôle important au Témiscamingue à partir de 1795.

présentent. D'abord, étant donné qu'ils s'aventurent de plus en plus loin, ils voient leurs coûts de transport des marchandises s'accroître, en raison des nombreuses difficultés qu'entraînent les voyages sur de longues distances. Aussi, afin de maintenir le rythme effarant occasionné par l'expansion du commerce des fourrures, les marchands doivent de plus en plus investir d'importantes sommes d'argent. De surcroît, avec la prolifération de ces indépendants survient une augmentation de la concurrence, ce qui leur est défavorable.

Face à cette adversité, plusieurs d'entre eux commencent à voir en l'association, la solution à leurs problèmes. Ainsi, petit à petit, certains se rassemblent et créent, entre autres, des points de ravitaillement communs et combinent leurs ressources financières afin d'augmenter leur pouvoir d'investissement. Finalement, avec l'ouverture de l'immense territoire de l'Athabasca, au cours des années 1770, cette association n'était plus seulement mais souhaitable, elle était désormais nécessaire. C'est ainsi qu'en 1779, un groupe d'indépendants fondent la CNO. Cette amalgamation devenait également importante avec l'avancement de la CBH vers l'intérieur, dont l'établissement de *Cumberland House*, en 1774 en Saskatchewan¹⁷⁸.

La CBH pénètre à l'intérieur des terres

Malgré le fait que les dirigeants de Moose étaient très perturbés de voir leurs profits diminuer après 1763 et que le Conseil de Londres leur recommande d'établir des postes satellites à l'intérieur des terres dans le district témiscamien, ces derniers ne sont pas très pressés de changer leur façon de faire. Ceci peut s'expliquer en partie du fait que cette méthode constitue un changement plutôt radical de leur stratégie commerciale. Aussi, il faut comprendre que l'Honorable Compagnie ne possédait pas encore

¹⁷⁸ . Mitchell, *Fort Timiskaming and the Fur Trade*, *op.cit.*, p. 19.

l'expérience appropriée pour être efficace dans ses déplacements et dans ses activités à l'intérieur du territoire. Par exemple, au départ, elle ne possédait pas suffisamment de canots et, étant située plus au nord, ne disposait pas de l'écorce nécessaire pour en fabriquer sur place. De plus, elle ne possédait pas suffisamment de provisions et d'hommes pour effectuer ces voyages et ceux qu'elle avait n'étaient pas expérimentés dans de tel type d'expéditions.

Il faut finalement attendre l'été 1774 avant de voir *Moose Factory* envoyer son premier explorateur vers le Témiscamingue. Le commis John Thomas, accompagné de trois Amérindiens, est mandaté pour aller explorer le territoire du lac Abitibi, dans le but d'y construire un comptoir de traite, et ce, dans un avenir rapproché. Son expédition se rend jusqu'au Fort-Abitibi, où il séjournera deux jours. Il est le premier commerçant de Moose à visiter un poste témiscamien et il en garde d'ailleurs un journal très détaillé :

« There was 2 French Men, one French Woman and a Childe, and an Indian Olde Man [called Pano] who is Master of the Settlement, in the absence of the French Master, who is gone to Montreal [...] they are upon the Entrance of a river call'd Woo,pa,che,won leads S. upon which River 7 Days Journey from thence going with the Stream is the settlement called Woo,pa,che,won, which is at the Entrance of a Lake as the Indians say (illisible) the French Men (illisible) told me Pano their Master would be back in the Fall of the Year (illisible) Treated me with the greatest Civility & Friendship with an invitation to return another Year¹⁷⁹ ».

Ce sera cependant le seul voyage de Thomas au Témiscamingue et son expédition n'aboutit pas non plus à la construction d'un poste au lac Abitibi. Pour l'instant, la CBH semble se concentrer davantage sur l'exploration du territoire situé entre le Fort Albany et Michipicoten, afin de concurrencer les marchands canadiens qui sont de plus en plus bien organisés dans cette région. En 1777, trois postes sont entre autres construits dans

¹⁷⁹ . ANC, MG20-B135, a, 55, fols. 10d-12d, entrée du 6 août 1774. L'établissement de Woo,pa,che,won correspond au Fort-Témiscamingue qui est situé au détroit du lac, *Obadjiwan*, en langue algonquine.

ce secteur, mais seul *Brunswick House*, situé sur le lac Brunswick est toujours actif en 1780¹⁸⁰. Ce dernier est cependant situé beaucoup plus à l'ouest du district du Témiscamingue et n'affecte en rien son commerce.

En ce qui concerne l'amérindien Pano, auquel Thomas fait référence dans ses notes de voyage, le journal de Moose nous apprend, en 1776, que celui-ci est retourné d'où il vient, à Montréal, et qu'il a laissé sa place à deux Anglais¹⁸¹. Ce changement de direction coïncide avec le changement de propriétaire des installations du district de Témiscamingue. En effet, c'est à ce moment que Dobie vend le tout à James Grant. Ce dernier sera impliqué dans l'Outaouais supérieure jusqu'en 1795 et y hivernera la plupart du temps. Il s'associe au fil des ans avec différents partenaires dont John Porteous, Daniel Sutherland, Richard Dobie et la *Grant, Champion and Company*¹⁸². C'est donc lui qui est en poste lorsque la CBH décide, en 1782, qu'il est grand temps de concurrencer le district témiscamien.

Pour ce faire, ils engagèrent Philip Turnor, un arpenteur de la CBH, afin que celui-ci explore la région et leur fournisse un rapport sur la meilleure route à emprunter pour s'y rendre et sur le meilleur endroit pour la construction d'un poste¹⁸³. Suite à son rapport¹⁸⁴, il obtient lui-même, en 1783, le mandat d'aller y bâtir un comptoir de traite. Or, durant l'été de cette même année, les Français, pour appuyer les indépendantistes américains, organisèrent de brèves attaques aux forts Churchill et York, se qui détourna

¹⁸⁰ . Mitchell, *op.cit.*, p. 26.

¹⁸¹ . ANC, MG20-B135, a, 58, fol. 2, entrée du 21 octobre 1776.

¹⁸² . Michell, *DBC en ligne, loc.cit.*

¹⁸³ . Samuel Hearne, *Journals of Samuel Hearne and Philip Turnor : Between the Years 1774-1792; Introduction and Notes by J.B. Tyrell*, Toronto, The Champlain Society, 1934, pp. 75-76.

¹⁸⁴ . Voir la carte accompagnant son rapport en ANNEXE 8.

toute attention de l'intérieur du continent vers les côtes de la Baie¹⁸⁵. Ceci retarda donc l'établissement du dit poste et c'est seulement au cours de l'été 1784 que Turnor organisa les préparatifs de la construction, qui débuta vers la fin de la période estivale¹⁸⁶ et fut complétée à l'été 1785. Cependant, suite à des recommandations des Anicinabeg, lui indiquant que la région du lac Abitibi était pauvre en gibier, il décida de s'établir un peu plus à l'ouest sur la rivière Frederick. Ceci constitue donc la première incursion réelle de la CBH dans le commerce du district témiscamien et marque le début d'une promiscuité tolérée, mais agaçante autant pour l'un que pour l'autre.

La contre-offensive des traiteurs témiscamiens

Face à cette avancée de l'Honorable Compagnie, les commerçants témiscamiens ne perdent pas de temps à réagir. Dès l'année suivante, à fin du mois de décembre, ils envoient en reconnaissance Donald McKay et son frère, tous deux respectivement chef de poste et commis, au poste de Langue de terre, situé à quelques lieues au sud de *Frederick House* sur le lac Mistinikon¹⁸⁷. En compagnie de deux employés, dont un Algonquin, ils y passèrent quatre jours, pendant lesquels ils furent sous l'hospitalité de Philip Turnor, chef de poste à *Frederick House*. Celui-ci rapporta dans son journal la surprise qu'il eût d'apprendre l'existence d'un troisième poste appartenant aux marchands canadiens, alors que la CBH avait cru jusqu'à présent qu'il n'y avait que le Fort-Témiscamingue et le Fort-Abitibi¹⁸⁸. Donald McKay assura Turnor que sa visite n'était que cordiale et qu'elle n'avait pour but que de rendre la pareille aux commerçants de la CBH, eux qui avaient auparavant visité les comptoirs canadiens. Il est fort

¹⁸⁵ . Mitchell, *Fort Timiskaming and the Fur Trade, op.cit.*, p. 27.

¹⁸⁶ . Hearne, *op.cit.*, p. 78.

¹⁸⁷ . Voir la carte de l'ANNEXE 1.

¹⁸⁸ . ANC, MG20-B75a, vol. 1, fol. 10, entrée du 28 décembre 1786.

probable que les frères McKay voulaient également se faire une idée sur les affaires de leur concurrent et qu'ils voulaient également leur laisser savoir qu'ils ne prenaient pas leur présence à la légère. D'ailleurs, avant leur départ, ils informèrent Turnor de leur intention d'établir un comptoir à proximité de *Frederick House* à l'été 1787.

En avril de cette même année, Angus McKay, le frère de Donald, séjourne le temps d'une nuit au poste de Turnor. Il arrive alors du poste Abitibi et se rend au poste de Langue de Terre¹⁸⁹. Son expédition a pour but de vérifier si la route entre le lac Abitibi et le lac Mistikon est plus praticable que celle entre ce dernier et le lac Témiscamingue, pour faciliter l'approvisionnement du poste qui est très difficile à partir du Fort-Témiscamingue. Le mois suivant, c'est autour de Donald McKay d'y retourner, mais cette fois-ci il ne profite pas de l'hospitalité de Turnor. Il installe plutôt un petit campement temporaire tout près du poste de celui-ci et intercepte les Anicinabeg qui s'y rendent pour commercer¹⁹⁰. Turnor indique que ces derniers n'ont aucune réticence à échanger avec McKay, étant donné qu'ils le connaissent déjà, ce qui l'irrite particulièrement. De plus, avant son départ, McKay réitère son intention à Turnor de construire un comptoir sur le même lac que *Frederick House*. En guise de défense, le chef de poste de la CBH envoie quelques hommes établir un campement à la jonction de la rivière Abitibi et de la rivière *Frederick House*, afin de consolider leur présence sur le territoire. Il semble toutefois que les marchands témiscamiens ne concrétiseront pas cette construction puisqu'il n'en n'est fait mention à aucun endroit dans le journal de *Frederick House* au cours des mois qui suivent.

¹⁸⁹ . *Ibid.*, fol. 14d-15, entrée du 9 avril 1787.

¹⁹⁰ . *Ibid.*, fols. 17 à 19d, entrées du 12 et 15 mai 1787.

C'est plutôt Turnor qui poursuit l'offensive en se rendant au cours de l'été 1787 au Fort-Témiscamingue, afin de sonder la région pour une éventuelle construction d'un autre comptoir de la CBH. Cependant, il semble que le journal de son expédition n'est pas survécu et nous ne disposons donc pas des détails de celle-ci¹⁹¹. Or, le journal de Moose indique qu'il y a rencontré James Grant et que ce dernier lui a offert de s'associer à lui, en échange d'un montant annuel de 150 livres et de huit pourcent des profits qu'il récolterait¹⁹². Craignant qu'il ne soit tenté par cette offre, John Thomas, le gouverneur de *Moose Factory*, suggère que Turnor ne soit pas réaffecté dans cette région¹⁹³. D'autant plus que les autorités de Moose étaient très insatisfaites de sa gestion de *Frederick House* et de la faible rentabilité de ce poste. En effet, celles-ci se plaignent du haut coût d'exploitation de ce poste en comparaison avec les faibles profits qu'il rapporte. Ce comptoir étant situé assez profondément à l'intérieur des terres, les coûts de transport des provisions et des marchandises de traite y sont plutôt élevés. Il faut ajouter à cela la résistance des employés à aller y hiverner et qu'il faut donc payer un peu plus cher pour les convaincre. De plus, les hommes qui sont employés au poste sont pour la plupart inexpérimentés, étant donné que peu d'entre eux acceptent d'y demeurer longtemps et qu'il y a un fort roulement de personnel¹⁹⁴. Ceci n'a donc rien pour aider à la stabilité du poste et favoriser une bonne gestion de celui-ci. Malgré tout, la CBH décide de garder le poste ouvert, car nonobstant le fait qu'il rapporte peu, il exerce tout

¹⁹¹ . Hearne, *op.cit.*, p. 84.

¹⁹² . ANC, MG20-A11, vol. 45, fol. 85d, *John Thomas to the Governor and Committee*, 5 septembre 1787.

¹⁹³ . Turnor s'embarqua d'ailleurs pour Londres le 9 septembre 1787 à bord du *Beaver*. Voir E. E. Rich, *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36315&query=philip%20AND%20turnor> (page consultée le 30 avril 2006).

¹⁹⁴ . ANC, MG20-A11, vol. 45, fols. 85d-86, *John Thomas to the Governor and Committee*, 5 septembre 1787.

de même une pression efficace sur les traiteurs témiscamiens et elle opte plutôt pour y envoyer un nouveau chef de poste.

Le retour de Richard Dobie

L'été 1787 est également synonyme de changement pour le Fort-Témiscamingue et ses satellites. Effectivement, suite à des difficultés financières de ses partenaires, James Grant doit se trouver un nouvel associé. Il se tourne alors vers Richard Dobie, qui accepte de payer les 2900 livres de dettes de la *Sutherland and Grant*¹⁹⁵, les deux anciens associés de James Grant, et de s'associer avec ce dernier sous différentes conditions. Il doit pour sa part, fournir les marchandises nécessaires pour le district et l'entente stipule également qu'il peut réclamer une commission sur chaque transaction. De son côté, James Grant s'engage à hiverner au Fort-Témiscamingue pendant au moins les deux années suivantes et à ne recevoir que le tiers des profits pour les trois premières années de l'entente, les deux autres tiers allant à Dobie. Par la suite, les recettes seront séparées à parts égales¹⁹⁶.

Notons également qu'en 1787, la Compagnie du Nord-Ouest franchit une étape importante en réussissant à absorber sa principale rivale dans le commerce du Nord-Ouest, la *Gregory, McLeod and Company*¹⁹⁷. Ceci lui donne le contrôle d'une grande partie du bassin pelletier de ce territoire, mais dans les districts plus près de Montréal, comme Michipicoten et Témiscamingue, la traite demeure toujours aux mains des traiteurs indépendants. Dans ces régions, il est probable que la centralisation se fasse

¹⁹⁵ . Il s'agit ici de Daniel Sutherland et de John Grant, le gendre de Richard Dobie. Voir Joanne Burgess, *DBC en ligne, loc.cit.*

¹⁹⁶ . Université de Montréal, Collection Louis-François Georges Baby, *Grandes Compagnies – Fourrures*, P00851 - G1, 58, *Articles of agreement between Richard Dobie and James Grant*, Montréal, 30 mars 1787.

¹⁹⁷ . Marjorie Wilkins Campbell, *The North West Company*, Toronto, Douglas and McIntyre, 1983, p. 52.

moins vite étant donné les distances plus courtes à parcourir et les coûts de transports qui y sont moins élevés, comparativement à ceux des postes du nord-ouest. De plus, les profits y étant moins prometteurs et la pression de la CBH y étant moins importante, les traiteurs ne voient pas pour l'instant la nécessité de se regrouper. Or, pour Dobie et le commerce dans l'Outaouais supérieure, la traite y est tout de même différente, comparativement à ce qu'il avait connu entre 1764 et 1776, période pendant laquelle il y commerçait pratiquement sans aucune interférence, ce qui n'est plus le cas en 1787. En plus de devoir affronter la CBH qui possède désormais un comptoir sur le territoire même du district témiscamien, Richard Dobie doit maintenant faire concurrence à un autre indépendant qui, depuis 1786, tente de faire sa place dans cette région.

En effet, depuis 1786, Eustache Trottier Desrivières Beaubien, marchands à la mission du Lac des Deux-Montagnes, tente de tirer sa part de profit du bassin pelletier témiscamien. Au cours de l'année 1786, il engage 29 voyageurs pour se rendre au Témiscamingue¹⁹⁸ et 24 l'année suivante. Lorsque Dobie est de retour dans le commerce témiscamien, Eustache Beaubien possède un comptoir au lac Abitibi et un près du poste de Langue de terre, où travaillent respectivement François Saint-Germain et un dénommé Coursolles. Conscient que la compétition entraîne beaucoup de coûts supplémentaires, car il faut offrir davantage de cadeaux lors des échanges et prévoir plus de main d'œuvre pour aller au devant des Amérindiens, Dobie s'engage dès le printemps 1788 à mettre énormément de pression sur Beaubien afin de l'écarter de ce marché.

C'est également à ce moment que Richard Dobie embauche un nouveau commis au Fort-Abitibi, Aenas Cameron. Fait surprenant, ce dernier n'a aucune expérience dans

¹⁹⁸ . La majorité d'entre eux ont été engagés comme milieux de canots, devants et gouvernails. Un seul d'entre eux, Amable Robidoux est engagé comme hivernant, le 11 décembre 1786. Voir base de données sur les voyageurs.

le commerce des fourrures. Il semble plutôt que ce soit son haut niveau d'éducation, de même que ses connections familiales qui lui ont ouvert les portes de ce marché. En effet, originaire d'Écosse également, Cameron est apparenté à William Grant par le biais de sa grand-mère maternelle¹⁹⁹. Ce dernier étant associé depuis plusieurs années à Dobie, il est fort probable qu'il lui ait recommandé son compatriote écossais²⁰⁰. En compagnie d'Aenas Cameron au Fort-Abitibi et de James Grant au Fort-Témiscamingue, Dobie à désormais les reins assez solides pour concurrencer fortement Beaubien.

Pour se faire, il décide d'approvisionner généreusement ses postes témiscamiens, afin que ses commis aient suffisamment de marchandises pour la traite et pour offrir des cadeaux aux marchands amérindiens. En effet, il envoie au Fort-Témiscamingue²⁰¹, au cours du printemps et de l'été 1788, on ne peut moins que 900 pièces de 90 livres chacune²⁰². Dobie informe d'ailleurs Cameron que l'année d'avant, il y avait fait parvenir 200 pièces de plus que ce que Sutherland, l'ancien associé de James Grant, y avait envoyées pendant les quatre années de son implication au Témiscamingue. Sur le terrain, Grant et Cameron tentent de convaincre les commis de Beaubien, Coursolles et Saint-Germain, de s'associer à eux²⁰³. Les efforts de Grant semblent prometteurs puisque celui-ci écrit à Cameron, dans sa lettre du 6 octobre, que Coursolles lui a envoyé

¹⁹⁹ . Elaine Allan Mitchell, *DBC en ligne*, [EN LIGNE], <http://www.biographi.ca/FR/ShowBio.asp?BioId=36909&query=cameron> (page consultée le 2 mai 2006).

²⁰⁰ . Les *Cameron Papers* n'ont cependant pas pu nous renseigner davantage sur ce point. Or, il semble évident que Dobie était au courant des aptitudes commerciales de Cameron puisqu'il lui offrit la possibilité d'obtenir une part dans son entreprise, s'il s'avérait que Cameron se sente à sa place dans ce type de commerce; voir Mitchell, *DBC en ligne, loc.cit.*

²⁰¹ . Ce comptoir étant considéré comme chef lieu du district, entre autres par sa position centrale, les marchandises y sont acheminées d'abord et ensuite réparties selon les besoins dans les postes satellites.

²⁰² . *CP, Dobie à Cameron*, 3 juillet 1788.

²⁰³ . *Ibid.*, *Grant à Cameron*, 6 octobre 1788.

une note indiquant qu'il lui rendra visite au cours de l'hiver et qu'ils pourraient bien arriver à une entente²⁰⁴.

Or, suite aux mauvaises récoltes de l'été, l'hiver 1789 est particulièrement difficile pour la colonie et la famine fait plusieurs victimes. Dobie et ses associés craignent alors de ne plus pouvoir concurrencer vigoureusement Beaubien. Dobie fait part de ses inquiétudes à Cameron dans sa lettre du 12 avril 1789²⁰⁵. Il lui indique qu'il craint ne pas être en mesure de leur faire parvenir les provisions nécessaires, ayant eu extrêmement de difficultés à trouver tout juste les vivres nécessaires pour les voyageurs. Il a toutefois envoyé des hommes dans les colonies américaines pour trouver des provisions et fait une commande de 200 boisseaux de maïs à un « *Yankee* », mais tant qu'il n'a rien reçu de concret, il ne peut rien garantir. Or, Dobie a appris que Beaubien avait, de son côté, réussi à se procurer suffisamment de maïs et de farine par le biais des Amérindiens du Lac des Deux-Montagnes. Il craint donc que son adversaire arrive au Témiscamingue avant lui et effraie les Algonquins en leur indiquant que lui seul pourra leur fournir des provisions cette année et que, par conséquent, ils doivent commercer avec lui²⁰⁶. Dobie demande donc à Cameron et Grant d'avertir et de rassurer les Anicinabeg à ce sujet et de leur indiquer que ses canots de provisions arriveront bientôt. Finalement, il réussit à envoyer ses canots à temps et avec suffisamment de vivres, puisque les hommes qu'ils avaient envoyés dans les colonies du sud lui en rapportent abondamment, de même qu'il reçoit la commande de maïs du *Yankee*, et ce, quelques jours après avoir écrit sa lettre à Cameron²⁰⁷. Le district Témiscamien est donc encore

²⁰⁴ . *Ibid.*

²⁰⁵ . *Ibid.*, Dobie à Cameron, 12 avril 1789.

²⁰⁶ . *Ibid.*

²⁰⁷ . *Ibid.*, *Dobie à Cameron*, 8 mai 1789.

une fois approvisionner en abondance par Dobie, ce qui maintient la pression sur son concurrent Beaubien.

Les efforts de Dobie et de ses associés portent finalement fruit, puisque le journal de *Frederick House Lake* nous apprend, le 29 janvier 1790, que Coursolles a laissé ses biens et son comptoir à Dobie et Grant à l'été 1789 et que Saint-Germain a quitté le lac Abitibi l'été d'après²⁰⁸. D'ailleurs, selon notre base de données, l'année 1789 marque la dernière année où Beaubien engage des voyageurs en direction de l'Outaouais supérieure²⁰⁹. Désormais, la compétition n'aura lieu qu'entre Dobie et ses associés et la CBH.

Toutefois, Richard Dobie a investi beaucoup pour contrer Beaubien et les profits obtenus en retour ne sont pas suffisants pour compenser ses dépenses. Il fait part de ses inquiétudes à Cameron au printemps 1791:

« You and Mr Grant must draw a line to follow in management, and you may rely that line will be punctually followed here on my part [...] I earned money handsomely annually, you'll say no doubt times is Changed, I allow it, but folloug. a obvious lossing Trade will be in us madness and great folly²¹⁰ ».

Cette inquiétude financière, combinée à une santé chancelante, le poussent à se retirer du commerce témiscamien en décembre 1791. Il vend alors ses parts à la *Grant, Campion & Company* (G.C.&C.), propriété de William Grant, Étienne Campion et Samuel Gerrard.

La Grant, Campion & Company

Cette compagnie, disposant de davantage de capitaux que Dobie, décide d'accentuer la pression sur la CBH, maintenant que cette dernière est leur seule

²⁰⁸ . ANC, MG20-B75a, vol. 5, entrée du 29 janvier 1790.

²⁰⁹ . Base de données contrat de voyageurs.

²¹⁰ . CP, *Dobie à Cameron*, 27 avril 1791.

concurrente. Ainsi, dès l'automne 1792, ils envoient leur commis du Fort-Abitibi, Isaac Constant, construire un poste sur le même lac que *Frederick House Lake*, soit sur une île située juste en face du comptoir de la CBH, dénommée *Devil's Island*. De plus, au printemps et à l'été 1793, en plus des deux employés qui sont au poste de *Devil's Island*, la G.C.&C. envoie quatre hommes tout juste à côté de *Frederick House Lake*, afin d'intercepter les Algonquins qui s'y rendent²¹¹. De plus, selon le commis de la CBH en poste à cet endroit, Robert Folster, les associés témiscamiens s'affèrent à accumuler des marchandises et des provisions au Fort-Abitibi, afin d'aller s'établir près de *Moose Factory* au printemps prochain²¹². N'appréciant guère cette menace, les dirigeants de Moose décident de jouer le jeu des marchands canadiens et d'aller établir un poste tout près d'un des leurs, soit directement sur le lac Abitibi.

Ils dépêchent donc Georges Gladman, qui quitte *Moose Factory* en mars 1794, afin d'aller explorer le lac Abitibi pour y trouver l'endroit idéal pour l'établissement d'un comptoir. Il doit de surcroît se rendre au Fort-Témiscamingue dans le but d'analyser la possibilité d'y construire un poste également²¹³. Cette fois-ci les autorités de la CBH sont plus déterminées et suite au rapport de Gladman, elles envoient sans tarder Robert Folster, toujours à *Frederick House*, construire le poste sur le lac Abitibi, sur une pointe située à environ deux miles du comptoir des marchands canadiens²¹⁴. Ils laissèrent par contre tomber l'idée d'un poste sur lac Témiscamingue, car selon le rapport de Gladman, la région est trop faible en gibier et il serait très difficile de l'approvisionner à partir de la baie James, la route pour s'y rendre étant très accidentée.

²¹¹ . ANC, MG20-B135, a, vol. 79, fol.5, Folster à Thomas, 26 août 1793.

²¹² . *Ibid.*

²¹³ . *Ibid.*, vol. 81, *Journal de Gladman*, fol. 2d, entrée du 2 avril 1794.

²¹⁴ . *Ibid.*, fol. 14d, entrée du 20 juin 1794.

De plus, au cours de l'été 1794, la CBH décide d'abandonner son poste de *Frederick Lake*, ce dernier n'étant toujours pas suffisamment rentable. L'Honorable Compagnie décide plutôt de s'établir un peu plus au sud-ouest, sur le lac Kenogamissi. En effet, selon leurs observations, l'endroit est davantage propice pour le gibier et est situé sur la route de plusieurs Algonquins se rendant au poste de Langue de Terre. De plus, étant accessible par la rivière Moose et Mattagami, il est possible de s'y rendre par bateau, ce qui réduit les coûts de transport. Rapidement, *Kenogamissi Lake House* fut plus rentable que *Frederick House Lake*, mais la CBH ne ferma pas pour autant ce dernier, comme elle le souhaitait. En effet, les marchands témiscamiens avaient de leur côté, décidé de pas abandonner leur poste sur *Devil's Island*. Donc, afin de maintenir la pression, la CBH garda *Frederick House Lake* ouverte.

De son côté, la *Grant, Champion & Company* prend les moyens nécessaires pour concurrencer le poste de Kenogamissi le plus tôt possible. En effet, dès le mois d'octobre 1794, elle envoie Donald McKay construire un comptoir sur le lac Mattawagamingue, situé à quelques lieues au sud du poste de la CBH. De plus, elle érige une maison tout juste à côté de son concurrent sur le lac Abitibi, afin d'intercepter les Algonquins s'y rendant pour traiter²¹⁵. Folster réplique en établissement lui aussi un campement tout près du Fort-Abitibi, mais il ne dispose pas de suffisamment de main d'œuvre pour y assurer une présence permanente et dès l'année suivante, alors que personne n'y est présent, les marchands canadiens en profitent pour le détruire²¹⁶.

Très rapidement, la CBH réalise qu'il sera difficile de rendre son poste du lac Abitibi rentable, étant donné l'ardeur avec laquelle ses adversaires travaillent à récolter

²¹⁵ . ANC, MG20-B135a, vol. 81, fols. 39-40, Folster to Thomas, 12 janvier 1795.

²¹⁶ . *Ibid.*, vol. 82, fol. 49d, Folster à Thomas, 1 juin 1795.

les fourrures avant elle. De plus, Folster remarque que même s'il rencontre les Amérindiens en premier, ces derniers sont très réticents à traiter avec lui, affirmant que les marchandises et l'alcool des Canadiens sont meilleurs²¹⁷. Malgré tout, l'Honorable Compagnie n'a pas l'intention de l'abandonner, consciente qu'un tel acharnement nécessite des coûts supplémentaires pour les traiteurs canadiens. D'ailleurs, bien que la *Grant, Campion & Company* ait réussi à tenir tête à la CBH depuis 1791, l'escalade de la compétition des dernières années commence à limiter ses moyens. À une époque où la traite des fourrures prend de plus en plus d'ampleur à tous les niveaux, les petites firmes ont de plus en plus de difficultés à tenir le rythme. C'est dans ce contexte qu'au cours de l'année 1795, la *Grant, Campion & Company* se dissout et vend ses parts à la *McTavish, Frobisher & Co.*, les agents montréalais de la Compagnie du Nord-Ouest.

3.2.2. La Compagnie du Nord-Ouest

L'achat se produit à une époque où la Compagnie du Nord-Ouest prend un nouveau tournant. En effet, suite à quelques années difficiles, causées entre autres par une augmentation des prix des marchandises et une baisse du prix des fourrures suite à la Révolution française, les partenaires de la CNO sont de plus en plus mécontents et demandent des changements²¹⁸. Influencés par les recommandations de l'imposant Alexander Mackenzie, les associés s'entendent sur un projet de consolidation et de centralisation de toute la traite canadienne et la nouvelle entente est signée en octobre 1795. L'achat des postes témiscamiens s'insère directement dans cette nouvelle politique de la compagnie canadienne, mais il nous apparaît évident que celle-ci n'avait pas que cette visée.

²¹⁷ . *Ibid.*, 39d, Folster à Thomas, 12 janvier 1795.

²¹⁸ . *Mitchell, Fort-Timiskaming and the Fur Trade, op.cit.*, pp. 52-53.

Effectivement, pour la CNO dont toutes les marchandises et provisions provenant du nord-ouest doivent transiger par Montréal, l'obtention d'une entrée au nord-ouest par la baie d'Hudson constituerait une énorme économie des coûts de transports. Ainsi, l'acquisition du district témiscamien lui permettrait de mettre davantage de pressions sur sa concurrente principale, en facilitant entre autres l'établissement d'un poste à la baie James, plus particulièrement près de *Moose Factory*. Ceci permettrait à la CNO d'accentuer son pouvoir de négociation, afin de négocier un droit de passage vers le nord-ouest par *York Factory*.

Or, lorsque le commis de la CBH du lac Abitibi apprend la nouvelle de l'achat du district par la CNO, celui-ci fait part à ses supérieurs de ses craintes envers le maintien de leur position dans la région et demande que davantage de main d'œuvre lui soit assignée²¹⁹. Ne pouvant accéder à sa requête, mais tout de même conscient de la faiblesse de leur influence à cet endroit, son supérieur lui suggère de tester le pouls de son adversaire, afin de déterminer s'il serait prompt à accepter une entente visant à régler la traite sur le territoire au sud de *Moose Factory*²²⁰. C'est au cours de l'été 1797 que McTavish et Frobisher sont mis au courant de cette possibilité. Conscients que cela pourrait leur être bénéfique, ils décident de voir comment se termineront ces négociations avant de lancer leur offensive sur la baie James, ce qui pourrait provoquer la CBH et ainsi les faire passer à côté d'une entente qui pourrait leur être profitable. Ils envoient donc une missive à Cameron, toujours au Fort-Témiscamingue, afin de l'informer de leur position :

« ...it appears that the servants of the Hudson Bay Company are willing to Come to Some General Arrangements with us for the better Regulation

²¹⁹ . ANC, MG20-B135a, vol. 83, fol. 51 Folster à Thomas, 19 juin 1796.

²²⁰ . ANC, MG20-B145a, vol. 11, entrée du 24 juillet 1796.

of the Trade of that Country with the Natives. If they are serious & have the Power it would be a very desirable object to us [...] Provided that it did not diminish our Returns from that they are now [...] were they to allow us the benefit of the Trade with the Indians who owe & are accustomed to Trade at Michipicoton we Should with Draw our people from Micabanish [New Brunswick]. Should you find that they are not inclined to come to Such arrangement as might prove to the Mutual advantage of Both Companies, preparations ought to be made to send goods at Moose Fort²²¹ ».

Ainsi, au cours de l'année 1798 et 1799, les deux adversaires tentent de trouver un terrain d'entente. Or, les circonstances, mauvaises communications et mauvaises interprétations des actions de l'autre partie, font en sorte qu'autant la CNO que la CBH ne croit plus en cette possibilité. Conséquemment, au cours de l'hiver 1799-1800, les agents de la compagnie canadienne effectuent les préparatifs nécessaires afin d'envoyer au printemps une première équipe vers *Moose Factory*.

La Compagnie du Nord-Ouest s'aventure à la Baie

Cette dernière, composée d'une trentaine d'hommes dont la majorité sont Iroquois, quitte Montréal le 9 mai 1800 et atteint Moose le 31 juin, après avoir pris la route passant par le Témiscamingue et l'Abitibi. Suite à cette expédition, un premier poste est établi sur l'île Hayes, tout juste en face de l'île où est situé *Moose Factory*²²². L'année d'après, toujours par voie terrestre, la CNO s'établit à *Hannah Bay*. En 1803, elle tente pour la première fois de rentrer à la baie d'Hudson par voie maritime, ce qu'elle réussit en envoyant un bateau jusqu'à l'île Carlton, où elle construit un entrepôt. McTavish informe alors ses adversaires que le poste de cette île ne sera qu'un lieu de ravitaillement et qu'il compte encore établir d'autres postes ailleurs à la Baie, dont un à

²²¹ . CP, *McTavish, Frobisher & Co. à Cameron*, 20 septembre 1797.

²²² . ANC, MG20-B135a, vol. 87, entrée du 30 juin et du 1^{er} juillet 1800.

York à l'été 1804²²³. Suite à ces avancées considérables, la CNO s'attend à des représailles mais, ne voulant provoquer aucune animosité qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences à l'intérieur des terres, la CBH ne commet aucun acte de violence. Elle se contente plutôt d'envoyer des employés suivre à la trace ces marchands canadiens.

Consciente que cette vive compétition n'est pas des plus profitable pour elle et maintenant qu'elle possède un plus lourd pouvoir de négociation, la CNO entame les pourparlers avec sa rivale et lui fait une proposition. Elle veut obtenir la confirmation qu'elle pourra emprunter la voie maritime de la baie d'Hudson en toute tranquillité d'esprit, en échange de quoi elle est prête à abandonner ses postes à la Baie. Advenant un refus, elle menace d'aller prendre *York Factory*. N'appréciant guère la situation, la CBH tente alors d'éterniser les négociations, espérant que sa rivale fera un faux pas en prenant York, ce qui lui donnerait l'avantage dans les négociations²²⁴. La compagnie canadienne leur offre même de payer une rente de 2000 livres comme droit de passage à York, mais le Conseil de Londres continue de faire languir les pourparlers. Ils finiront par donner leur réponse au mois de février 1806, annonçant à la CNO qu'ils refusent sa proposition²²⁵.

Ayant perdu beaucoup de temps et d'argent dans cette aventure et voyant qu'aucun résultats positifs n'en émergeraient bientôt sans d'autres investissements majeurs, la CNO décide de se détourner de ses vues pour la baie d'Hudson. D'autant plus que la CBH venait elle aussi d'entrer sur le territoire de l'Athabasca, région où l'investissement d'énergie et de capitaux serait grandement plus profitable. Donc, pour des raisons économiques et stratégiques, la CNO abandonne ses postes à la Baie.

²²³ . ANC, MG20-A39, vol. 1a, fol. 111.

²²⁴ . ANC, MG20-A1, vol. 219, pp. 33 à 35, Committee of 29 May 1805.

²²⁵ . *Ibid.*, Committee of 19 February 1806.

Ainsi, au cours de ces cinq années où elle se concentre surtout sur cette région, peu de changements majeurs eurent lieu dans le district du Témiscamingue. Notons toutefois qu'un nouveau poste fut établi en 1800 à *Groundhog Lake*, tout près du poste de la CBH au lac Kenogamissi²²⁶. Il semble en fait que ce soit le poste de Langue de Terre qui fut déménagé à cet endroit, car on n'entend plus jamais parler de ce dernier dans les *Cameron Papers* ou dans le journal de Moose par la suite. De plus, mentionnons qu'Aenas Cameron délaisse son poste de chef de poste du Fort-Témiscamingue en 1804. Il est remplacé par intérim par Alexander McDougall en 1804 et 1807, mais c'est Donald McKay qui prend sa relève, y étant de façon quasi ininterrompue entre 1805 et 1820. Au moment où il entre en poste, le district témiscamien compte alors six postes dépendants du Fort-Témiscamingue, soit Abitibi, *Flying Post*, Grand Lac, Mattawagamingue, *Frederick House* et Waswanipi.

Situation avantageuse du district témiscamien

Avec la fin de l'aventure de la CNO à la Baie, celle-ci aurait pu cesser de gérer différemment la région du Témiscamingue²²⁷ et assurer la direction à partir de Grand Portage (Fort-William), mais pour des raisons pratiques probablement, le ravitaillement y étant plus facile directement à partir de Montréal, ce sont les agents montréalais qui continuent de s'en charger. Cette situation a pour effet d'isoler l'Outaouais supérieure des autres régions de traite.

En effet, les partenaires du Témiscamingue n'assistaient jamais au rencontre à Grand Portage et ceux qui s'y rendaient étaient très peu au courant des affaires

²²⁶ . CP, *Timiskaming Accounts*, 1801, 3a.

²²⁷ . En effet, depuis l'achat du district, la gestion entière de ce territoire de traite est assurée à partir de Montréal par les agents de la CNO. Ceci explique peut-être pourquoi nous ne retrouvons pas beaucoup d'informations sur le Fort-Témiscamingue et ses satellites dans les archives de la CNO.

témiscamiennes. Ainsi, les commerçants témiscamiens étaient, d'une part, éloignés de la convivialité présente à Fort-William mais, d'autre part, se trouvaient loin des sentiments d'insatisfaction qu'éprouvaient souvent les partenaires hivernants de la CNO. Donc, ils étaient peu influencés par ces éléments négatifs. De plus, son isolation fit en sorte qu'elle ne fut pas affectée par la violence qui eut lieu entre la CNO et la CBH dans les dernières années avant la fusion. D'après les écrits contenus dans le journal de Moose ou dans les *Cameron papers*, les relations entre les deux au Témiscamingue étaient toujours assez cordiales, même après l'établissement de Selkirk à la rivière Rouge en 1812. Il faut attendre vers 1816 avant de voir apparaître une certaine hostilité, à une époque où le chef de poste du comptoir de Mattawagamingue est très embêté par le poste de la CBH qui s'est établi tout près²²⁸. Par conséquent, les marchands témiscamiens sont donc en mesure de concentrer toute leur énergie sur leurs activités commerciales, ce qui les rend plus efficaces.

En plus, notons que sur le terrain comme tel, les conditions dans lesquelles ils vivent sont plutôt bonnes, en comparaison avec leurs adversaires de la CBH. En effet, ces derniers sont constamment en manque de provisions, de main d'œuvre et d'équipement. Ils se retrouvent donc souvent dans des situations précaires et doivent par conséquent se concentrer sur leur survie, au lieu que sur la traite, ce qui les place en position d'infériorité face à leurs concurrents de la CNO. Même lorsqu'ils ont suffisamment de provisions, ils arrivent rarement à prendre le dessus sur leurs rivaux, ne disposant pas d'assez d'hommes pour accomplir toutes les tâches. Dans ces conditions, considérant le fait que les Amérindiens étaient pour la plupart loyaux aux marchands

²²⁸ . Nous analyserons cet incident plus en détails bientôt.

canadiens, il était très difficile pour la CBH de les attirer à leurs postes témiscamiens et d'en récolter suffisamment de profit pour les rentabiliser.

La CBH règle ses problèmes témiscamiens

Au début des années 1810, la CBH veut régler les problèmes de ses postes témiscamiens, qui rapportent peu considérant leurs coûts d'opérations. Alors, qu'elle est prête à les abandonner, le commis *d'Abitibi House* et celui de Fort-Abitibi, Richard Good et Alexander McDougall respectivement, réussissent à trouver un terrain d'entente, que leurs supérieurs sont d'ailleurs prêts à accepter. En effet, en janvier 1812, la CBH accepte de quitter son poste du lac Abitibi, alors que de son côté, la CNO consent à abandonner son poste de *Devil's Island*, qui concurrence *Frederick House*²²⁹. Or, à l'hiver 1813, ce poste de la CBH, subit une attaque de la part d'Amérindiens, où la plupart de ses occupants sont tués et la compagnie ne s'y réinstallera jamais²³⁰. Ainsi, à partir de ce moment, dans le district témiscamien, la CBH ne possède que le poste de *Kenogamissi Lake*.

Or, peu de temps après, le gouverneur de la CBH et son conseil réalisent que les postes qu'ils possèdent un peu partout à l'intérieur des terres sont plus rentables que ceux de la Baie²³¹. Ainsi, ils commencent à mettre en branle un projet d'expansion sur le territoire interne et considère également la possibilité de retourner au lac Abitibi et de s'établir également au lac Témiscamingue. Ce plan n'est cependant pas mis à exécution immédiatement, il faut attendre l'année 1814 avant d'y voir un nouveau poste de la CBH, alors que celle-ci construit un satellite du poste de Kenogamissi sur le lac

²²⁹ . ANC, MG20-B135b, vol. 31, p. 8, Thomas à Good 13 juin 1812.

²³⁰ . Elaine Allan Mitchell, « Frederick House Massacre », *The Beaver*, vol. 303, no. 4, printemps 1973, pp. 4-10.

²³¹ . ANC, MG20-B135b, vol. 32, p. 13, Vincent à Thomas Thomas, 3 décembre 1814.

Mattawagamingue, à proximité du poste canadien²³². Or, alors qu'auparavant les marchands témiscamiens ne s'en faisaient pas trop face à ces postes adverses, Angus Cameron, chef de poste de Mattawagamingue depuis 1804, n'apprécie guère cette avancée de la CBH.

Mattawagamingue : nouveau point névralgique de la compétition témiscamienne

En effet, Angus Cameron considère que cette fois-ci, l'établissement de la CBH tout près de son poste ne constitue pas une saine compétition comme celle qui avait lieu auparavant, lorsqu'une s'établissait et qu'aussitôt la compagnie adverse allait s'établir dans le voisinage. Selon lui, l'entente de 1812, où la CBH avait quitté Abitibi et la CNO Frederick House Lake, constituait un engagement commun où chacun avait trouvé son compte et avait accepté d'arrêter de se mettre des bâtons dans les roues. Par conséquent, cette nouvelle avancée de la CBH correspond, pour Angus Cameron, à un bris d'engagement et est de la pure provocation²³³. Ainsi, il entend bien prendre tous les moyens nécessaires afin qu'aucun Algonquin n'échange avec eux. Il s'assure donc d'avoir constamment deux ou trois hommes pour suivre ses adversaires à chaque fois qu'ils quittent leur poste et afin d'aller au devant de tous Amérindiens allant dans leur direction. Selon les écrits d'Angus, il appert que les employés de CBH du poste de Mattawagamingue n'étaient pas en position pour leur offrir une farouche compétition :

« They are in state of absolute Starvation having no provisions at all except what they can spatch in the Woods they have refused of course to a man to go after Indians which is much in our favor [...] I cannot conceive how he makes out to live, without hunting, considering he was so short of provisions last Fall ²³⁴ ».

De plus, les propos qu'il tient envers le chef de poste ne sont pas très élogieux :

²³² . CP, *Cameron's Mattawagamingue Journal*, entrée du 28 février 1815.

²³³ . *Ibid.*, entrée du 16 juillet 1814.

²³⁴ . *Ibid.*, entrée du 30 avril 1815.

«The English Clerk passes every morning before my door to visit a little bit of snare path his wife made for him, & such a ridiculous figure I never beheld in the Indian country at any rate, altho' half famished with Hunger, upon a Huge pair of snow Shoes, that his Spindle shanks can hardly trail along, with an old Bag on his back (perhaps a Hare or two in it) and a Hatchet on one Shoulder, yet this Phanthom of a Hunter, surpasses all the Fops that ever I saw in Fopishness Strutting with his hand in his Side, & every other Indication of the most ridiculous vanity²³⁵ ».

Malgré ces conditions, Angus Cameron ne veut absolument pas sous-estimer ses rivaux et prend les moyens nécessaires pour être au courant de tout ce qui se passe sur son territoire, afin de toujours avoir une longueur d'avance sur ses adversaires.

Finalement, après un premier hiver difficile, les employés de la CBH quittent Mattawagamingue à la mi-mai et retournent au lac Kenogamissi sans aucune fourrure, si ce n'est de celles de lièvres qu'ils ont eux-mêmes chassé pour survivre. Ils laissent savoir à Cameron qu'ils reviendront peut-être l'an prochain et ce dernier les informe que si c'est le cas, il enverra ses hommes établir un poste à Kenogamissi pour leur rendre la pareille²³⁶.

Au cours de l'été 1815, les relations deviennent un peu plus tendues. En effet, alors qu'un employé de la CBH retourne sur les lieux de leur poste de Mattawagamingue, celui-ci constate que les bâtiments ont été détruits par les flammes. Accusé de ce fait, Angus se défend en prétextant que ce sont des Indiens qui, ayant réparé un canot, auraient laissé un feu allumé d'où les flammes se seraient propagées aux constructions avoisinantes²³⁷. De plus, suite à des visites répétées de cet employé, qui laissent suggérer que la CBH reviendra lors de l'hiver prochain, Cameron s'impatiente et décide d'envoyer des hommes construire un comptoir à Kenogamissi à

²³⁵ . *Ibid.*, entrée du 31 mars 1815.

²³⁶ . *Ibid.*, entrée du 18 mai 1815.

²³⁷ . *Ibid.*, entrée du 29 juillet 1815.

l'automne. Comme de fait, vers la fin du mois de septembre, la CBH est de retour à Mattawagamingue, au grand désespoir de Cameron. Ce dernier, afin de décourager définitivement ses compétiteurs de traiter dans le coin, ordonne à ses hommes de suivre leurs rivaux et d'encercler les pièges qu'ils installeront de leur propres pièges, afin que le manque de provision les pousse à quitter les lieux²³⁸.

Or, l'hiver 1815-1816 est particulièrement ardu et même Cameron et ses employés ont de la difficulté à chasser de quoi survivre et doivent rationner les provisions qu'ils ont²³⁹. Leurs adversaires qui, eux, n'ont pas été approvisionnés suffisamment dès le départ, se retrouvent donc dans une situation très précaire. À plusieurs reprises, ils se rendent au poste de Cameron le suppliant de les aider, mais ce dernier refuse, espérant de les décourager suffisamment afin qu'ils ne reviennent plus jamais dans cette région²⁴⁰. Il leur indique alors qu'il n'acceptera de les aider que s'ils consentent à ne plus jamais revenir à Mattawagamingue, mais ces derniers refusent :

« I replied that the only condition upon which I could supply him was that he would immediately relinquish the opposition against me & give up the Trade entirely at this Post in the NWCos favor & not till then would I be at liberty of giving him assistance, he found these terms to hard & says he must decline compliance untill mere necessity compels him, he says by what he has experienced from the Indians already that he would not give one single Beaver skin for his Prospect of Trade this year but that he would be subjecting himself to much blame by relinquishing it or agreeing to the Condition I ask²⁴¹ ».

Finalement, ils réussissent à passer l'hiver et lorsque le gibier revient avec le printemps, ils réussissent à trouver suffisamment de provisions pour retourner à Kenogamissi mais, pour une deuxième année consécutive, sans aucune fourrure. Ceci

²³⁸ . *Ibid.*, entrée du 2 octobre 1815.

²³⁹ . *Ibid.*, entrée du 14 janvier 1815.

²⁴⁰ . *Ibid.*

²⁴¹ . *Ibid.*

n'empêche cependant pas la CBH d'y renvoyer des hommes y passer l'hiver 1816-1817, car malgré le fait que le poste n'est pas rentable, celui-ci joue quand même le rôle de faire en sorte d'augmenter les coûts de production de la CNO²⁴². De plus, la CBH espère toujours que les Algonquins, en les voyant au poste année après année, finiront par aller traiter avec eux. Or, au cours de l'hiver 1816-1817, le même scénario que l'année d'avant se produit, c'est la famine combinée à aucune récolte de fourrures.

L'année suivante, Cameron croit qu'il a réussi son objectif de décourager la CBH à traiter près de lui, car cette dernière ne retourne pas à Mattawagamingue au cours de l'hiver 1817-1818. C'est que le nouveau chef de poste de *Kenogamissi Lake*, un dénommé Peter Spence, a décidé d'installer le poste satellite sur un lac situé entre lui et *Groundhog Lake*, car il croit que cela sera plus profitable. En effet, il considère que n'étant pas situé à proximité des Canadiens, ces derniers auront plus de difficultés à empêcher les Amérindiens de s'y rendre et s'ils veulent le faire, ils devront bâtir un campement près d'eux, ce qui entraînerait plusieurs dépenses²⁴³. Spence gagne son pari lors de cet hiver, car Cameron et McBride, le chef de Flying Post, n'apprennent sa présence qu'au printemps.

À partir de ce moment jusqu'à la fusion en 1821, rien de majeur ne vient modifier le climat qui règne au Témiscamingue. Au moment où le Conseil de Moose commence à considérer le rétablissement d'un poste sur le lac Abitibi, la nouvelle de la fusion avec leur principale rivale leur est annoncée²⁴⁴.

²⁴² . MG20-B99e, vol. 3, 1815-1816, fols. 1-2d.

²⁴³ . MG20-B99a, vol. 20, entrée du 11 novembre 1817.

²⁴⁴ . MG20-B135, vol. 123, fol. 11, entrée du 17 juin 1821.

Le début d'une nouvelle ère

En effet, suite à des années de compétition entre les deux grandes compagnies, la situation est devenue critique pour les deux. En effet, avec les énormes dépenses qu'elles ont dû faire pour maintenir la pression l'une sur l'autre, combinée aux énormes coûts de production causés par cette compétition et par l'étendue du territoire à couvrir, les deux magnats sont à bout de souffle. Afin de ne pas perdre tout, la fusion est leur seule option. Après quelques mois de négociations, l'entente finale est finalement signée le 26 mars 1821²⁴⁵.

Pour le Témiscamingue, le seul changement majeur que cela entraîne est que désormais, les marchandises et les fourrures ne transigeront plus par Montréal, mais plutôt par la baie d'Hudson. De plus, par souci d'efficacité, le poste de Waswanipi sera abandonné en faveur du poste plus rentable d'Eastmain, de même que le poste du lac Kenogamissi pour celui de Mattawagamingue. Hormis cela, peu de modifications y furent apportées et la traite continua de s'y faire selon les mêmes méthodes que sous la CNO, celles-ci s'étant avérées efficaces.

Toutefois, après la fusion les profits de la traite dans l'Outaouais supérieure, comme à plusieurs autres endroits, commencent à diminuer au fil des ans. En effet, la forte compétition a fait des ravages irréversibles, en ayant entre autres diminuer considérablement le cheptel de gibier, particulièrement de castor. L'arrivée des travailleurs forestiers au début des années 1840, des missionnaires vers 1860 et des colonisateurs vers 1880 viendra y porter un dur coup et vers la fin du XIX siècle, la traite des fourrures au Témiscamingue n'est plus que marginale.

²⁴⁵ . Innis, *The Fur Trade in Canada*, *op.cit.*, p. 280.

Pour les Amérindiens, ces années sont probablement une difficile transition, eux qui agissaient comme importants partenaires dans ce commerce et avaient ajusté leur mode de vie en conséquence. Analysons justement quelle a été la participation de ces derniers au commerce témiscamien entre 1760 et 1821.

3.3. La présence algonquine

Dans les sources consultées pour cette période, trois thèmes reliés aux Algonquins ressortent ici et là. Nous retrouvons par exemple plusieurs références au fait que certains d'entre eux travaillent comme employés de la CNO ou de la CBH. De plus, fait intéressant, le journal d'Angus Cameron nous informe sur deux épisodes d'épidémies chez les Algonquins. Finalement, les écrits des employés de la CBH font référence à quelques reprises de l'attachement des Algonquins aux postes de la CNO.

Le journal de Donald McKay pour l'année 1805²⁴⁶, alors qu'il est chef de poste au Fort-Témiscamingue, est particulièrement révélateur sur le fait que plusieurs Algonquins travaillent pour lui ou pour ses postes satellites. La plupart du temps, les extraits concernant cette réalité font référence à la participation d'un Algonquin aux activités de chasse et de pêche qui ont lieu quotidiennement, afin d'accumuler des provisions. L'expérience de ces derniers pour ces activités et leurs connaissances territoriales expliquent sans aucun doute leur présence comme employés aux postes de traite. De plus, ce sont souvent les mêmes noms qui reviennent au fil des jours, indiquant qu'il ne s'agit pas d'une collaboration isolée.

De plus, au sein des *Cameron Papers*, nous retrouvons plusieurs indications d'Algonquins travaillant comme guide pour les marchands canadiens. En

²⁴⁶. Archives privées du L.H.N. de Fort-Témiscamingue.

effet, pratiquement à chaque fois qu'un employé canadien voyage à l'intérieur des terres, il est accompagné par deux ou trois Amérindiens. Encore une fois, leurs connaissances territoriales justifient cette participation. Mentionnons également que plusieurs Autochtones, d'origine iroquoise, s'engagent comme voyageurs pour le Témiscamingue. En effet, sur les 992 contrats signés entre 1760 et 1821, que contient notre base de données, 223 le sont par des Amérindiens²⁴⁷, ce qui équivaut à 23% des engagés. La majorité d'entre eux proviennent de la paroisse du Sault St-Louis et de celle du Lac des Deux Montagnes. Ceci s'explique par le fait que c'est dans ces paroisses que les Amérindiens *domiciliés*²⁴⁸ demeuraient. Les villages du Sault St-Louis et du Lac des Deux Montagnes correspondent d'ailleurs aujourd'hui aux réserves de Kahnawake et de Kanasetaké (Oka) respectivement.

Or, il est important de préciser que cette situation, des Amérindiens travaillant pour les postes témiscamiens et s'engageant comme voyageurs, n'est pas propre pour le Témiscamingue seulement. Ceci se produit un peu partout, dans chaque région de traite.

Tel est le cas également pour les épisodes d'épidémies, où le contact avec les Européens et les maladies qu'ils apportent d'Europe sont très dévastatrices pour les Amérindiens, leur système immunitaire n'étant pas adapté à ces dernières. Angus Cameron rapporte dans son journal du poste de Mattawagamingue un premier incident au cours de l'hiver 1818. Il indique qu'une épidémie fait des ravages chez les Algonquins et que plusieurs, sans indiquer toutefois combien, meurt de cette maladie.

²⁴⁷ . Mentionnons que certains des contrats indiquent clairement que l'engagé est Iroquois, mais la plupart de l'indique pas. Nous avons déduit leur appartenance amérindienne suite au nom sous lequel ils se sont engagés. En voici quelques exemples : ENI-MA-SA-WICHE, SHO-SON-HY-A-GI-TON, OSCONONTOHA, ASHAWIGIAWASY, TIATARI-A-CON.

²⁴⁸ . Le terme *domicilié* s'applique aux Amérindiens étant établis à proximité des Français.

Bien qu'il ne reconnaisse aucunement les symptômes, il envoie tout de même à deux occasions des médicaments et des provisions pour ceux gravement malades²⁴⁹. Cameron fait état d'un second épisode épidémique à l'hiver 1819. Cette fois-ci, il donne quelques détails supplémentaires sur la maladie comme telle, en indiquant que cela ressemble à « a kind of Rheum and Flux²⁵⁰ ». Qualifiant l'épidémie de sévère, il fait part de ses inquiétudes, en mentionnant qu'un Indien décédé ne chasse point et que les veuves et orphelins peuvent devenir « encombrants²⁵¹ » pour le poste. Encore une fois par contre, il ne quantifie pas le taux de mortalité, probablement car il ne peut en juger par lui-même, étant donné l'étendue du territoire environnant. On ressent dans les écrits de Cameron une certaine inquiétude, pour des raisons économiques certes, mais aussi une certaine désolation, qui montre un peu son côté humain.

D'ailleurs, d'après les documents de la CBH, les Algonquins étaient très attachés au poste de la CNO et le caractère de ses employés explique peut-être en partie cette loyauté. De plus, le fait qu'Angus Cameron est le neveu d'Aenas Cameron, qui a été dans la région pour environ seize ans et qu'Angus lui-même y demeure pour plusieurs années encore, démontre un état de stabilité et de continuité que les Amérindiens, étant donné leurs coutumes, préféreraient probablement au fait de voir arriver des étrangers continuellement. Ainsi, les employés de la CBH rapportent souvent à leurs supérieurs qu'ils n'arriveront point à tirer des pelleteries des Algonquins, ces derniers étant très loyaux à leurs adversaires :

« There is no trade here [Mattawagamingue] yet [...] There is a few Indians arriving at the other House, they come thro' the Woods, they take care to come openly, they keep out of our way as much as possible I

²⁴⁹ . CP, *Cameron's Mattawagamingue Journal*, entrée du 4 avril 1818.

²⁵⁰ . *Ibid.*, entrée du 13 mai 1819.

²⁵¹ . Cameron utilise le terme anglophone « troublesome », voir *Ibid.*

cannot conjecture for what reason they wish to avoid us so much as they do. Whether it is fear of the other people or they get better usage than they do with us I cannot say²⁵² ».

Un autre employé abonde dans la même direction quelques années plus tard : « Being an old settlement of the Northwest Company the Indians are partial to it [...] and Angus Cameron the present Master has been there for many years, and got a deal of influence overt the Natives²⁵³ ».

Cette loyauté, ainsi que la participation des Algonquins à la traite de la CNO en tant qu'employés, a permis à cette compagnie d'être plus efficace dans son commerce et ainsi favorisé sa rentabilité. Voyons donc justement quel était l'importance du district témiscamien dans la traite entre 1760 et 1821.

3.4. L'importance du district témiscamien entre 1760 et 1821

D'abord, mentionnons qu'il est difficile de juger du poids économique de cette région, surtout pour la période des marchands indépendants, étant donné le peu de documentation ayant survécu jusqu'à aujourd'hui.

Il appert que cette fois-ci, tout comme lors de la période française, le district témiscamien a de nouveau joué un rôle d'importance stratégique, en contenant la CBH à la Baie et en permettant à la CNO d'y monter, entre 1800 et 1806.

Or, selon les quelques chiffres dont nous disposons et selon certains indices, tel que l'octroi de crédits en abondance, nous croyons que c'est l'intérêt économique qui a prévalu au cours de cette période-ci.

²⁵² . MG20-99a, vol. 17, Budge à Good, 17 décembre 1815.

²⁵³ . MG20-99e, vol. 6, écrits de Spence au cours de l'hiver 1818-1819, aucun numéro de page.

D'ailleurs, comme le démontre le tableau suivant, en ce qui concerne les revenus de la CNO pour ses postes au Québec, la région témiscamiennne arrive bonne deuxième avec un pourcentage moyen du total des revenus de 31,9 %.

Tableau 3
Évolution des Revenus, en livres et en pourcentage dans les secteurs de la North West Company au Québec, 1805-1813²⁵⁴

District	1805-1806		1809-1810		1812-1813	
	Revenus (en livres)	Pourcentage du total des revenus	Revenus (en livres)	Pourcentage du total des revenus	Revenus (en livres)	Pourcentage du total des revenus
King's Post	25 482	53,2	19 995	55,8	17 755	59,2
Témiscamingue	15 136	31,6	12 144	33,9	9 066	30,2
Grand River	4 642	9,7	2 564	7,2	2 620	8,7
St. Maurice	2 654	5,5	1 146	3,2	560	1,9
Total	47 914		35 849		30 001	

Source : Claude Gélinas, « Notes de recherche : L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF* (hiver 2000), Vol. 53, No. 3, p. 410.

Notons également qu'au moment de la fusion, la CBH est très satisfaite des revenus des postes de l'Outaouais supérieure et n'entend pas y modifier les façons de faire. En effet, selon McGillivray, la région récolte annuellement pour 20 000 livres en fourrures, ce qui est très satisfaisant²⁵⁵.

De plus, suite à la fusion, les plupart des postes satellites du Fort-Témiscamingue demeurent ouverts, alors que l'intérêt stratégique de compétition n'est plus présent, ce qui sous entend que l'importance économique de ces postes était maintenant plus importante que lors de la période française, ce qui justifiait leur présence.

²⁵⁴ . Les données qu'il a recueillies proviennent des Archives du séminaire de Québec, Fonds Henry-Raymond Casgrain, P14-Série O, *Livres de comptes de la Compagnie du Nord-Ouest*, vol. 515-517, 520-530. Nous avons fait un bref séjour à ce centre d'archives et avons recueillies les données concernant le Témiscamingue mais, faute de temps, pas des autres régions. Nous utilisons donc le tableau de monsieur Gélinas, étant donné qu'il nous fourni les éléments de comparaisons nécessaires.

²⁵⁵ . MG20-239c, Vol. 1, fol. 126.

Conclusion

En 1720, lorsque le gouverneur de la Nouvelle-France, le marquis de Vaudreuil, envoie Paul Guillet construire le Fort-Témiscamingue, une nouvelle ère débute pour la région de l'Outaouais supérieure. C'est le début d'une présence permanente sur ce territoire. Cet établissement fait suite à une cinquantaine d'années d'activités plus ou moins instables, où les coureurs des bois et la Compagnie du Nord ont tour à tour tenté de tirer profits du bassin pelletier témiscamien. Leur intérêt pour la région fut d'abord d'ordre stratégique, voulant empêcher les Amérindiens de cet endroit d'aller traiter avec les Anglais qui venaient de s'y établir, et ce, afin de préserver leurs intérêts économiques, ces Autochtones allant ordinairement commercer avec eux à Montréal.

C'est également pour empêcher que les fourrures de cette région n'aillent aux Anglais, que Vaudreuil envoya Guillet y établir un comptoir permanent en 1720. Or, il semble toutefois qu'il s'agissait encore d'un prétexte stratégique visant à combler des intérêts économiques, car Vaudreuil recevait directement une part des profits de Guillet. À partir de cet instant, le commerce pelletier fut plus stable et plus continu. L'entreprise, quasi familiale, où beaux-frères, oncles et neveux furent tour à tour impliqués, fut gérée durant la période française par différents systèmes d'exploitation (permis, affermage, congés à prix fixe et congés aux enchères). Supportés par de bonnes relations avec les Algonquins, les commerçants purent développer un commerce rentable, qui attira d'importants marchands montréalais.

Par la suite, lors de la période anglaise, le contexte dans lequel les activités commerciales avaient lieu fut modifié, suite au changement de régime. En effet, la traite n'était plus limitée à quelques fermiers et fut ouverte à tous, ce qui augmenta la

concurrence. Ce fut d'abord les marchands indépendants, motivés par des intérêts économiques, qui se rendirent au Témiscamingue pour reprendre les activités laissées par les traiteurs français.

Or, qui dit compétition élevée, dit augmentation des coûts de production et nécessité d'investir de plus grosses sommes d'argent, afin de rester compétitif. Ainsi, au fil des ans, les traiteurs indépendants furent confrontés à cette nouvelle réalité et, afin de survivre, ils durent s'associer entre eux, ce qui leur permit entre autres d'augmenter leur pouvoir d'investissement. C'est dans ce contexte que des compagnies comme la *Grant, Champion & Company* et la Compagnie du Nord-Ouest furent formées.

Cette dernière acheta d'ailleurs le district témiscamien, en 1795, à cette association de marchands indépendants, la *Grant, Champion & Company*, qui n'arrivait plus à suivre le rythme où, l'augmentation de la compétition donnait au commerce pelletier de plus en plus d'ampleur. Or, cet achat par la CNO avait justement des visées plus larges, faisant partie d'une stratégie pour accentuer la pression sur sa principale rivale, la Compagnie de la baie d'Hudson. Les années qui suivirent furent d'ailleurs marquées, au Témiscamingue comme partout ailleurs, par une escalade de la compétition, qui poussa les deux compagnies au bord du gouffre, à tel point, qu'en 1821, la fusion fut nécessaire.

Nous croyons qu'au fil des ans, l'importance de la région témiscamienne dans la traite des fourrures changea de nature. Bien que fondamentalement, ce sont des raisons économiques qui poussa les marchands à s'y rendre au départ, le tout fut surtout effectué pour des raisons stratégiques, soit d'empêcher les fourrures des Algonquins de tomber aux mains des Anglais de la baie d'Hudson. Malgré tout, les retombées économiques de la région étaient intéressantes, bien qu'elles ne représentaient que deux pour cent des

exportations de fourrures de la Nouvelle-France vers la métropole, durant la période française. Par la suite, l'importance stratégique de la région, dans la compétition anglaise/française fut transposée dans la concurrence entre les marchands indépendants montréalais et la Compagnie de la baie d'Hudson. Cette importance stratégique atteignit son apogée lorsque la CNO acheta la région pour détourner l'attention de la CBH de l'Athabasca et pour avoir une porte d'entrée à la baie d'Hudson directement.

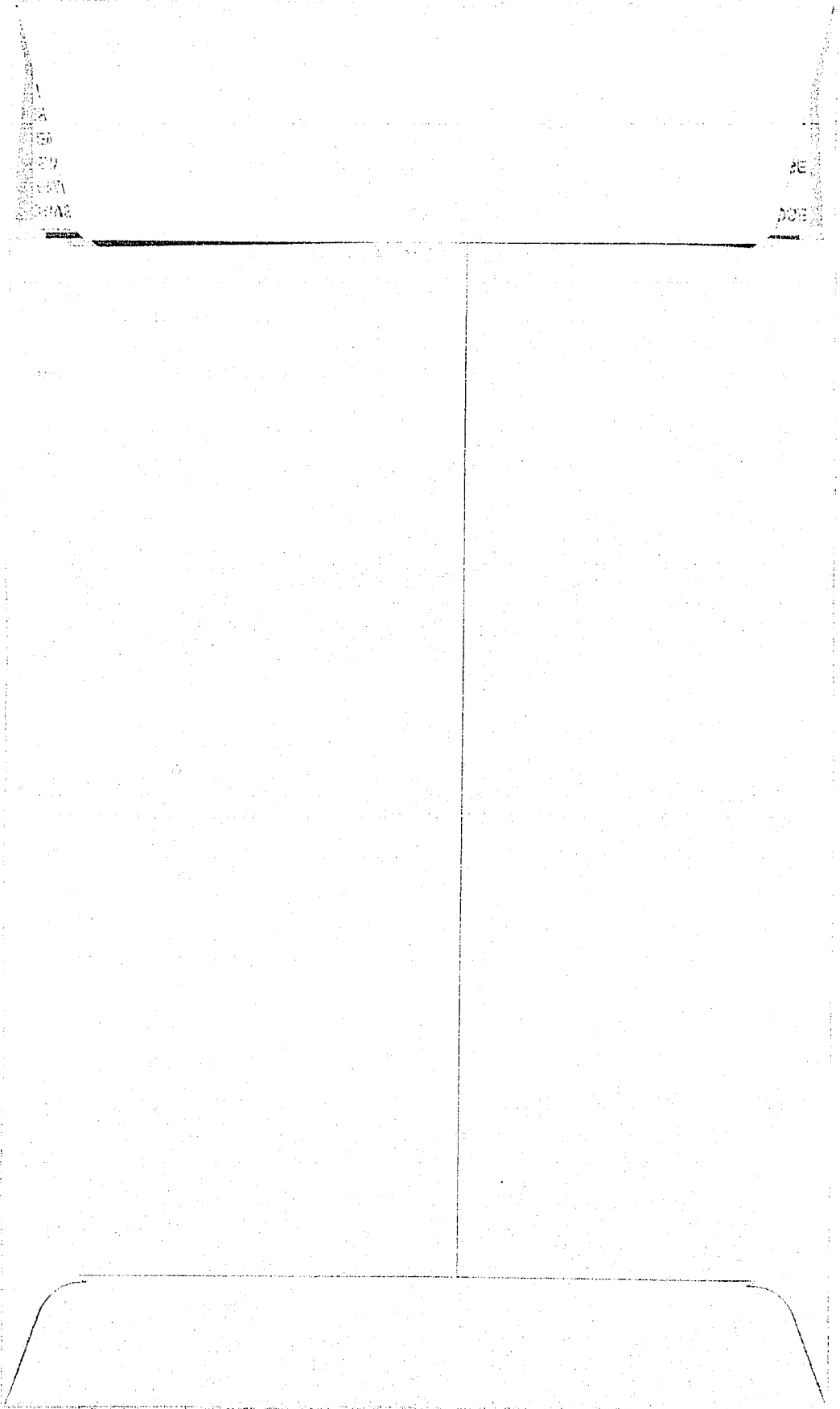
Or, durant ce temps, les employés qui travaillaient directement sur le terrain, devinrent de plus en plus efficaces, acquérant de plus en plus d'expérience au fil des ans et développant de très bons liens avec les Algonquins. De plus, étant donné que la région était isolée des autres régions de traite de la CNO, ses employés ne subirent pas les mauvaises influences et le stress qu'entraîna la féroce compétition. Ainsi, le climat était plus que propice pour développer un commerce rentable et productif. D'ailleurs, lorsque les deux grandes rivales fusionnèrent en 1821, la région produisait encore d'excellentes recettes et pratiquement tous ses postes demeurèrent ouverts, et ce, malgré que l'intérêt stratégique n'était plus présent. C'est donc dire qu'initialement d'importance stratégique, le bassin pelletier témiscamien avait désormais acquis une certaine notoriété économique.

Finalement, mentionnons qu'en général, le commerce qui eut lieu dans l'Outaouais supérieure est similaire aux autres régions et suit la plupart des grandes étapes que subit la traite des fourrures durant la période à l'étude. Deux éléments le distinguent tout de même. D'abord, il ne suit pas l'axe sud-ouest normal sur lequel le commerce était basé et s'effectue plutôt sur un axe nord-sud. Ceci explique peut-être la raison pour laquelle peu d'études ont été effectuées sur ce sujet, la région ne faisant pas partie du grand courant normal de traite. Ensuite, l'isolation que subit la région, suite au

fait que la CNO dirigeait ce poste à partir de Montréal et non de Grand Portage, lui confère un caractère spécial, d'autant plus que cela lui fut favorable.

Enfin, rappelons que nous avons choisi comme borne temporelle l'année 1821, étant donné que la période subséquente est davantage connue, suite aux études effectuées par Parcs Canada pour développer le Lieu historique national de Fort-Témiscamingue. Notons qu'au cours des dernières années, le Fort-Abitibi a reçu sa désignation d'importance historique nationale du Canada. Ainsi, au cours des prochaines années, des études seront effectuées afin de connaître davantage l'histoire de ce poste en particulier et viendront compléter l'historiographie régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

ANNEXE 1 - Carte détaillée de l'Abitibi-Témiscamingue et des régions avoisinantes



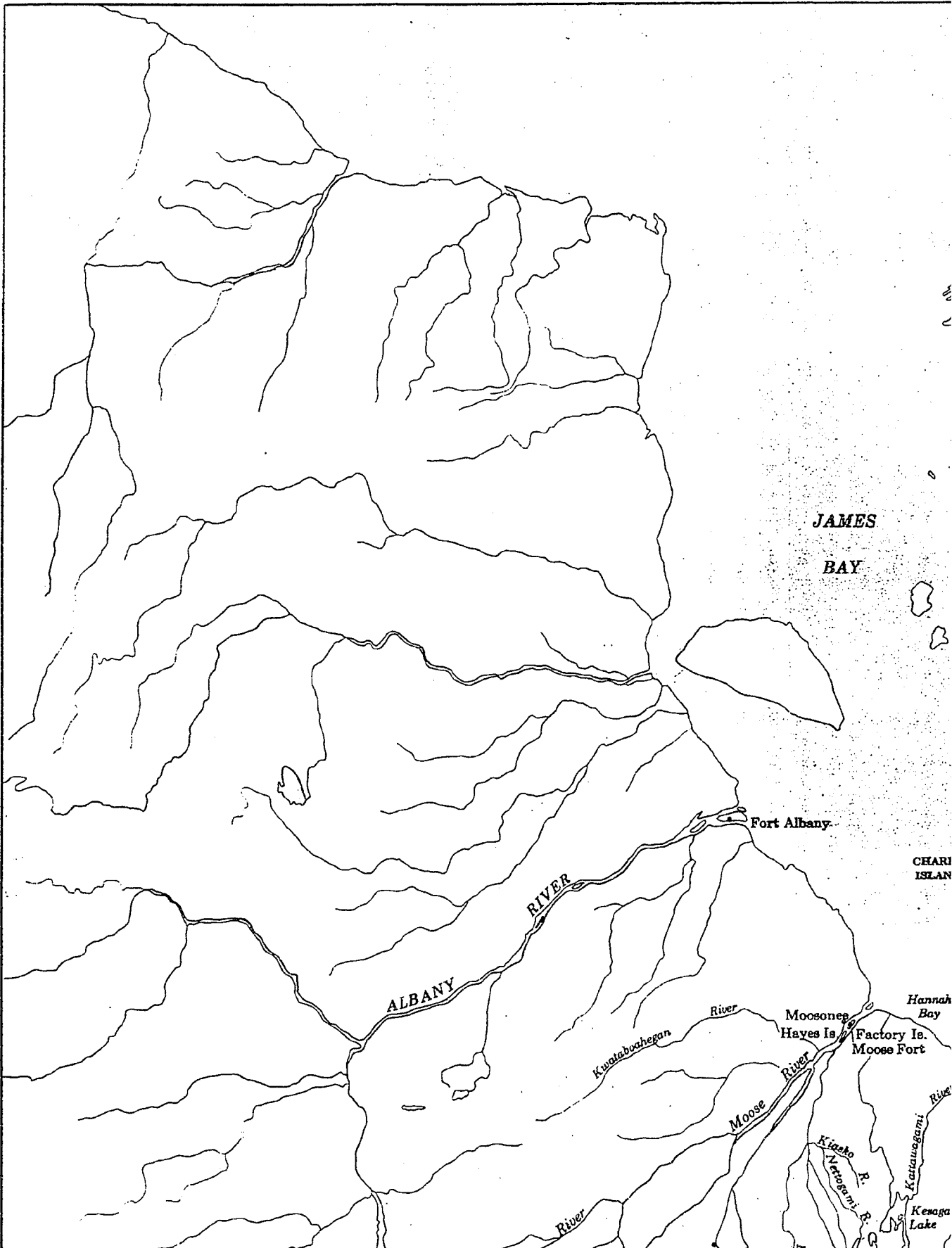
NOTE TO USERS

Oversize maps and charts are microfilmed in sections in the following manner:

LEFT TO RIGHT, TOP TO BOTTOM, WITH SMALL OVERLAPS

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]



JAMES
BAY

Fort Albany

CHARI
ISLAND

ALBANY
RIVER

Kuatabohegan
River

River

Moosonee

Hayes Is.

Factory Is.

Moose Fort

Hannah Bay

River

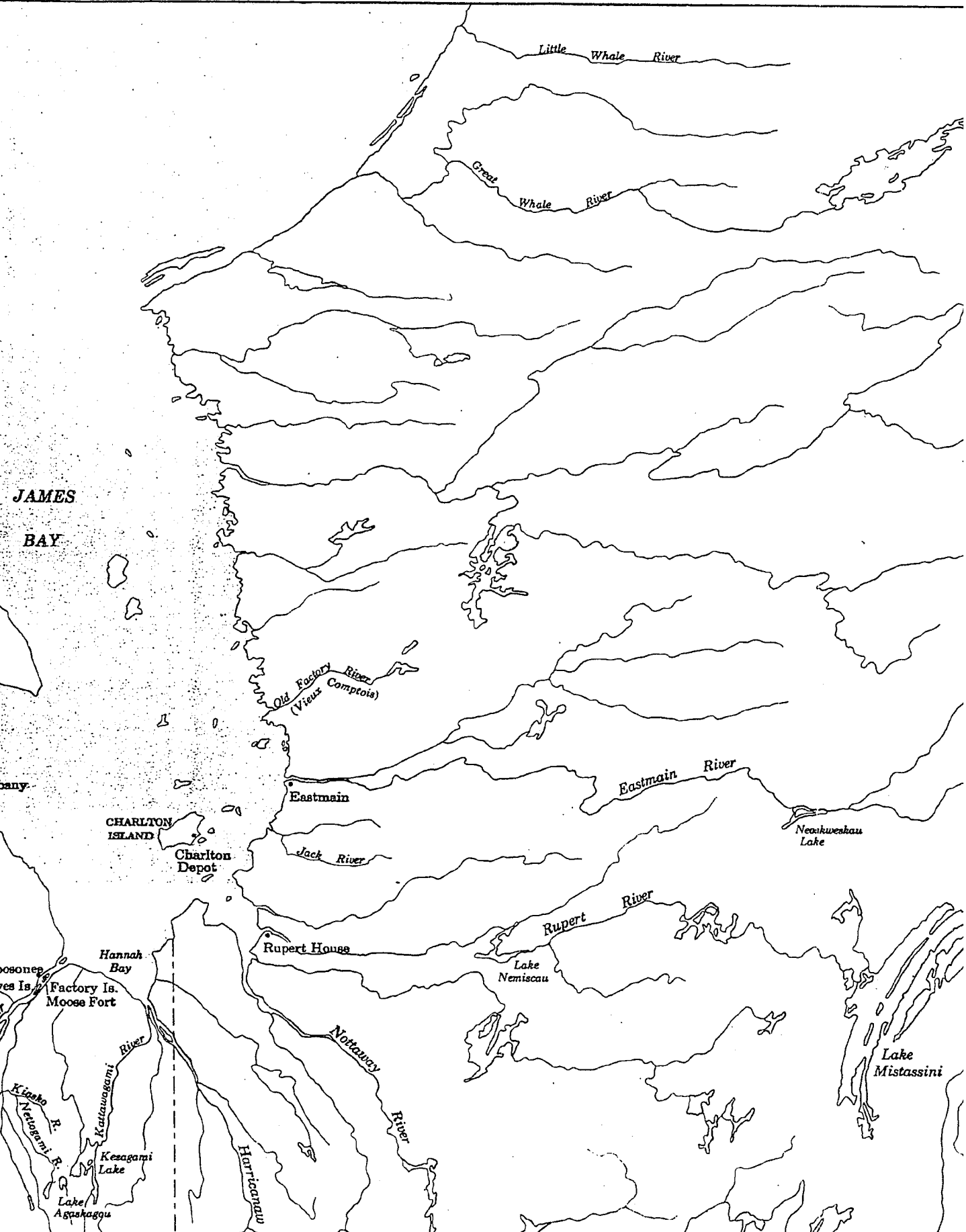
Moose
River

Kiaako R.

Zesogani R.

Kataaugami
River

Kenaga
Lake



Little Whale River

Great Whale River

Old Factory River
(Vieux Comptois)

Eastmain River

Eastmain

Neokwehau Lake

Jack River

CHARLTON ISLAND

Charlton Depot

Rupert River

Rupert House

Lake Nemiscau

Lake Mistassini

Nottaway River

Harricana River

Hannah Bay

Factory Is.
Moose Fort

Kasagami Lake

Lake Agashagau

Kisako R.

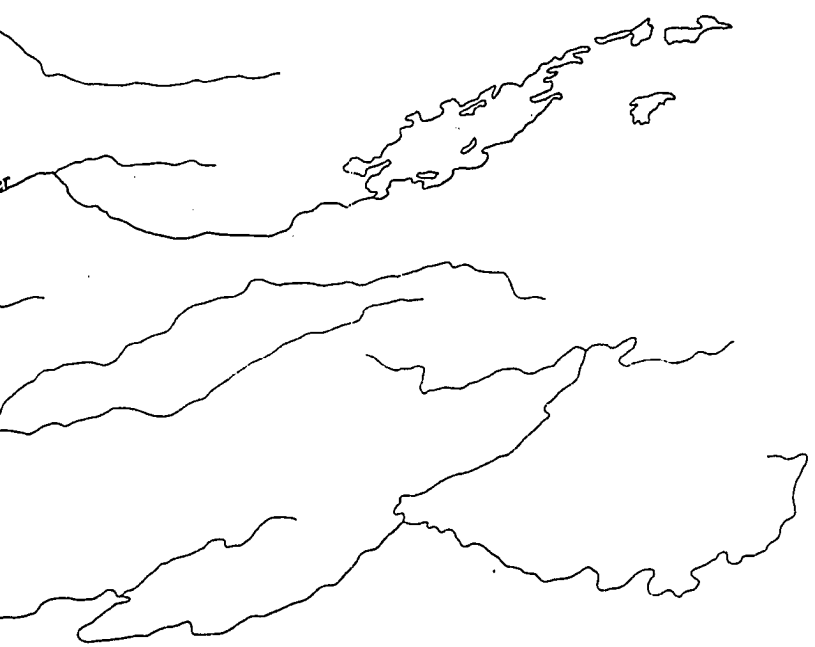
Nasagami R.

Moosonee Is.

JAMES BAY

Hudson Bay

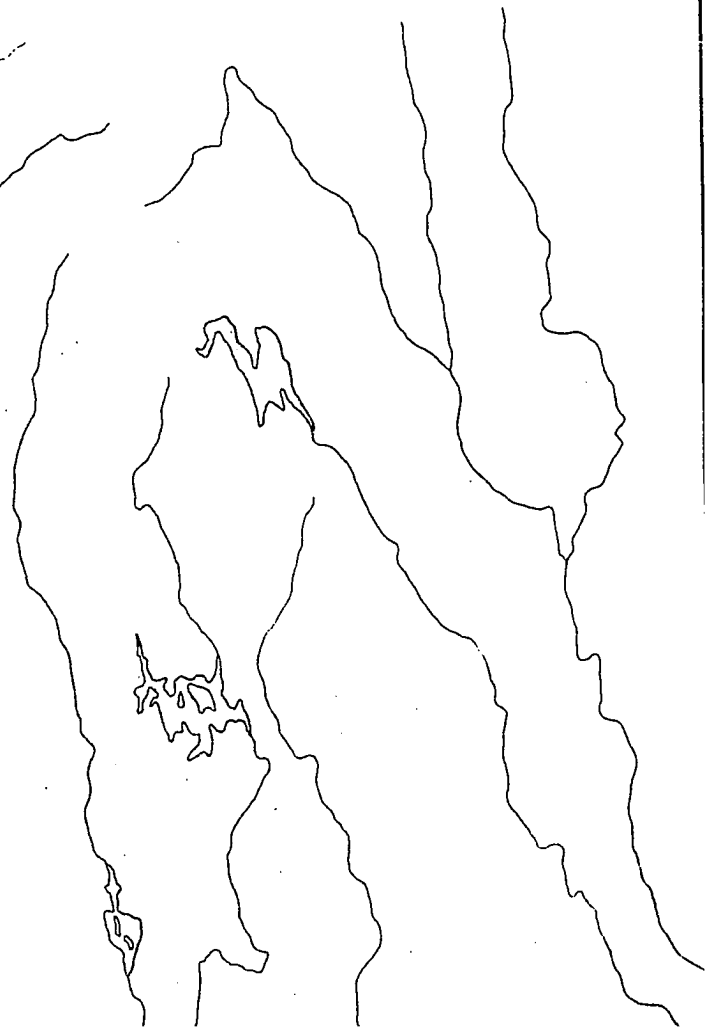
ale River

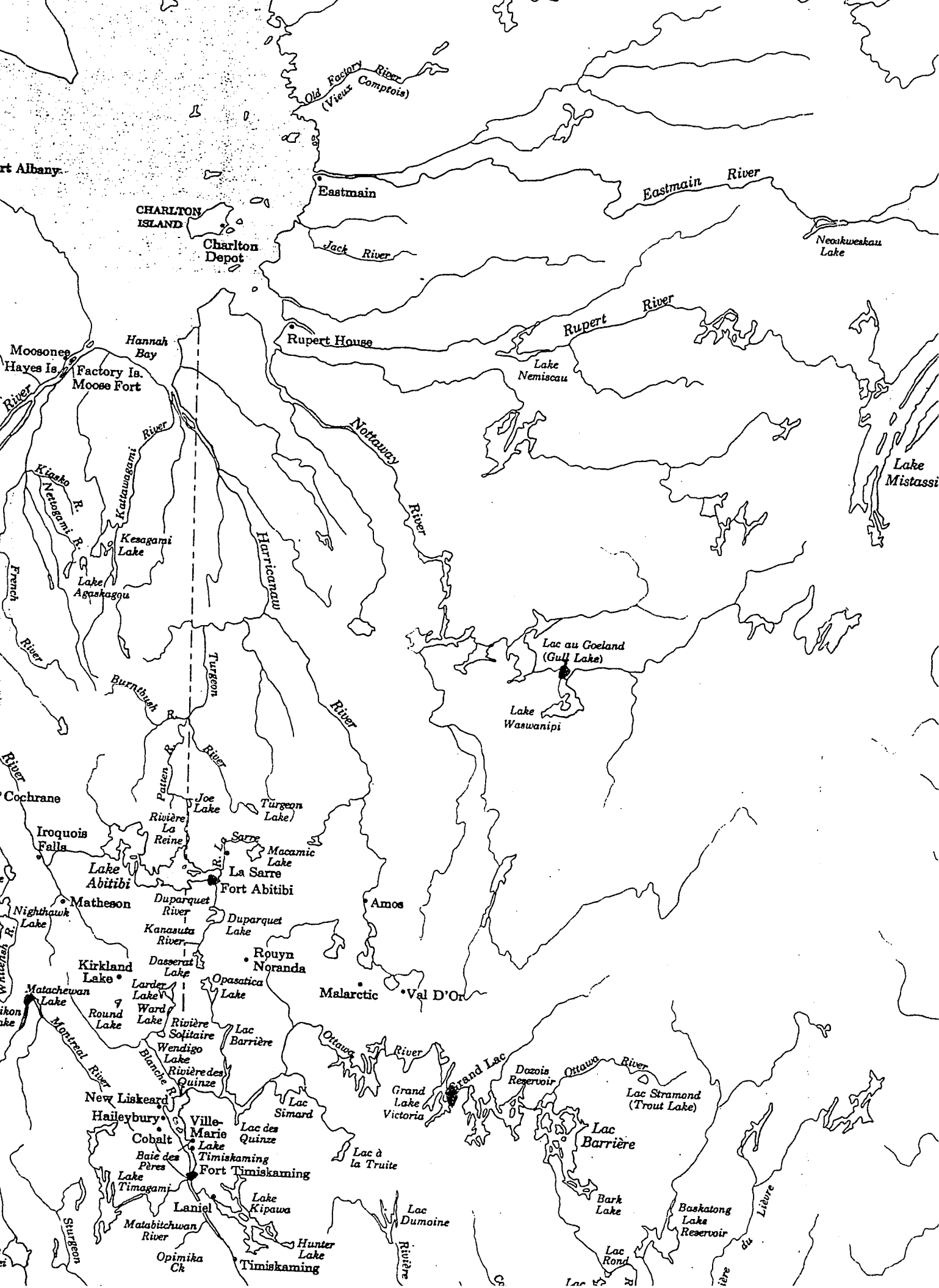


Eastmain River
Nocikweskau Lake



Lake
Mistassini





rt Albany

Old Factory River
(Vieux Comptois)

CHARLTON ISLAND

Charlton Depot

Eastmain

Eastmain River

Jack River

Neeskwekau Lake

Rupert House

Rupert River

Lake Nemiscau

Lake Mistassi

Moosonee
Hayes Is
Factory Is.
Moose Fort

Hannah Bay

Nottaway River

French River

Kattaugami River

Kesagami Lake

Harricana

Lac au Goeland
(Gull Lake)

Lake Waswanipi

Cochrane

Burnthush River

Turgeon River

River

Rivière La Reine

Turgeon Lake

Iroquois Falls

La Sarre

Lake Abitibi

Fort Abitibi

Amos

Nighthawk Lake

Matheson

Duparquet River

Duparquet Lake

Kirkland Lake

Dassart Lake

Opasatica Lake

Malarctic

Val D'Or

Matachewan Lake

Larder Lake

Ward Lake

Rivière Solitaire

Wendigo Lake

Rivière des Quinze

Lac Barrière

Lac Simard

Ottawa River

Grand Lac Victoria

Grand Lac

Dozois Reservoir

Ottawa River

Lac Stramond
(Trout Lake)

Lac Barrière

New Liskeard

Haileybury

Ville-Marie Lake

Lac des Quinze

Lac à la Truite

Cobalt

Baie des Pères

Fort Timiskaming

Fort Timiskaming

Lac Dumoine

Lake Timagami

Laniel

Lake Kipawa

Hunter Lake

Timiskaming

Bark Lake

Baskatong Lake Reservoir

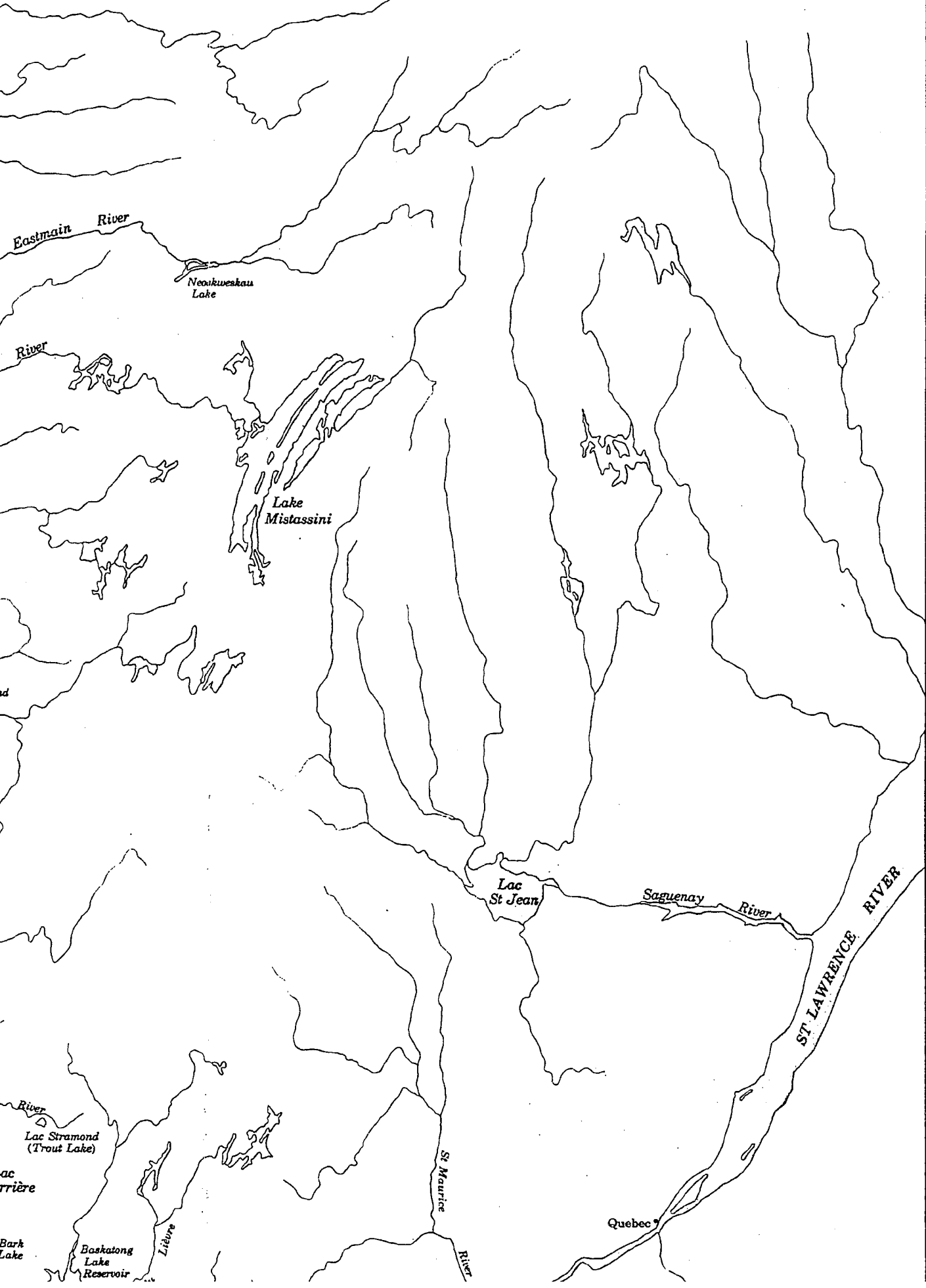
Lac Rond

Lac Lièvre

Matabitchwan River

Opimika Ch

Timiskaming



Eastmain River

Neokweskau Lake

River

Lake Mistassini

Lac St Jean

Saguenay River

ST. LAWRENCE RIVER

River

Lac Stramond (Trout Lake)

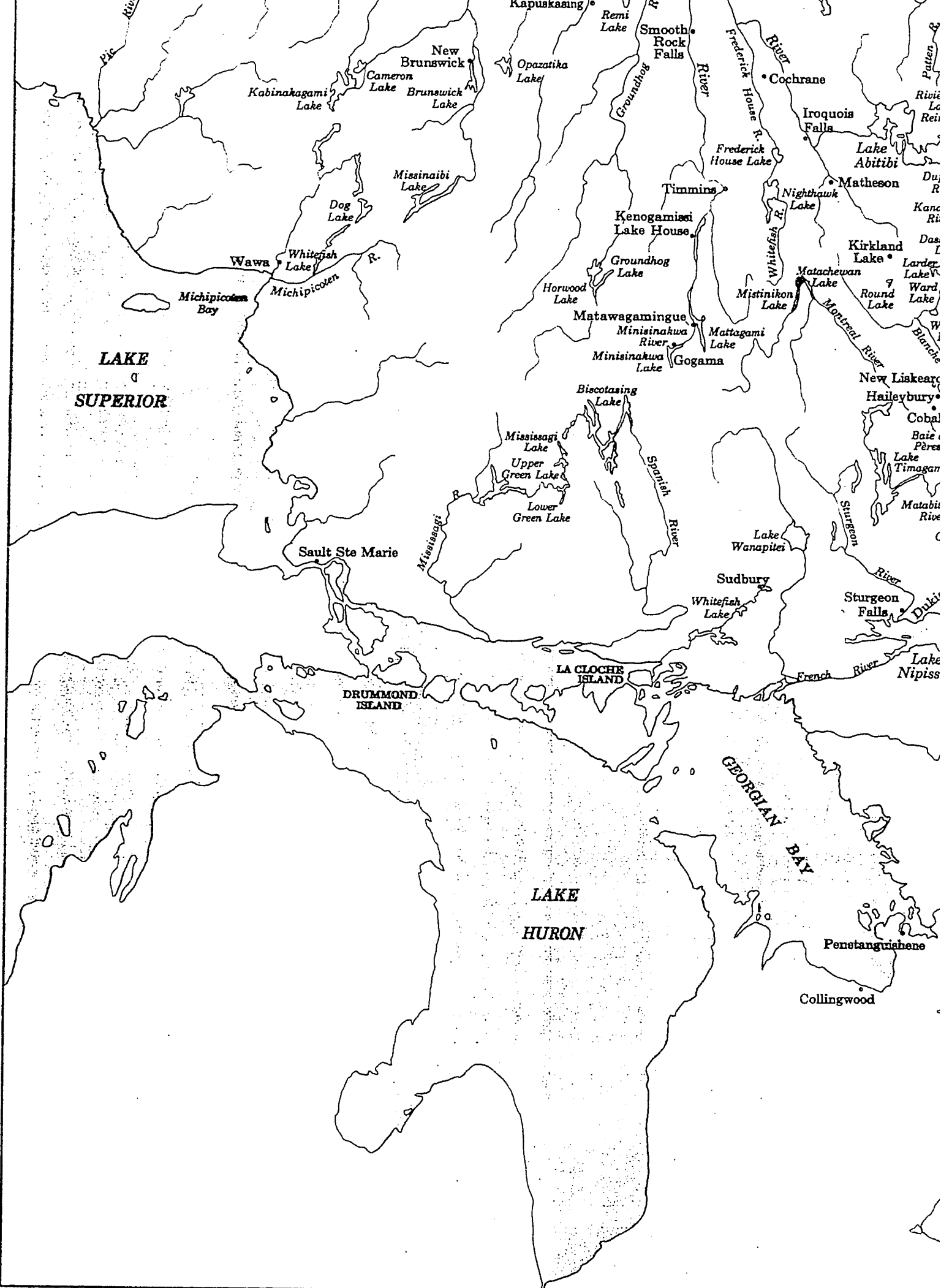
Lac Lièvre

Baskatong Lake Reservoir

Lac Lièvre

St Maurice River

Quebec



LAKE
SUPERIOR

LAKE
HURON

DRUMMOND
ISLAND

LA CLOCHE
ISLAND

GEORGIAN
BAY

Penstanguishene

Collingwood

Sault Ste Marie

Sudbury

Whitefish
Lake

Sturgeon
Falls

French
River

Lake
Nipiss

Lake
Wanapitei

Biscotasing
Lake

Missisagi
Lake

Upper
Green Lake

Lower
Green Lake

Matawagamingue
Minisinakwa
River

Minisinakwa
Lake

Matawagamingue
Lake

Horwood
Lake

Groundhog
Lake

Kenogamisi
Lake House

Timmins

Nighthawk
Lake

Frederick
House Lake

Lake
Abitibi

Iroquois
Falls

Cochrane

Smooth
Rock
Falls

Remi
Lake

Opazatika
Lake

New
Brunswick
Lake

Cameron
Lake

Kabinakagami
Lake

Missinaibi
Lake

Dog
Lake

Whitefish
Lake

Wawa

Michipicoten
Bay

Michipicoten
R.

New Liskeard

Haileybury

Cobalt

Baie
Pere

Lake
Timagan

Matabi
River

Sturgeon
River

Duk

Lake
Nipiss

French
River

Sturgeon
Falls

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

French
River

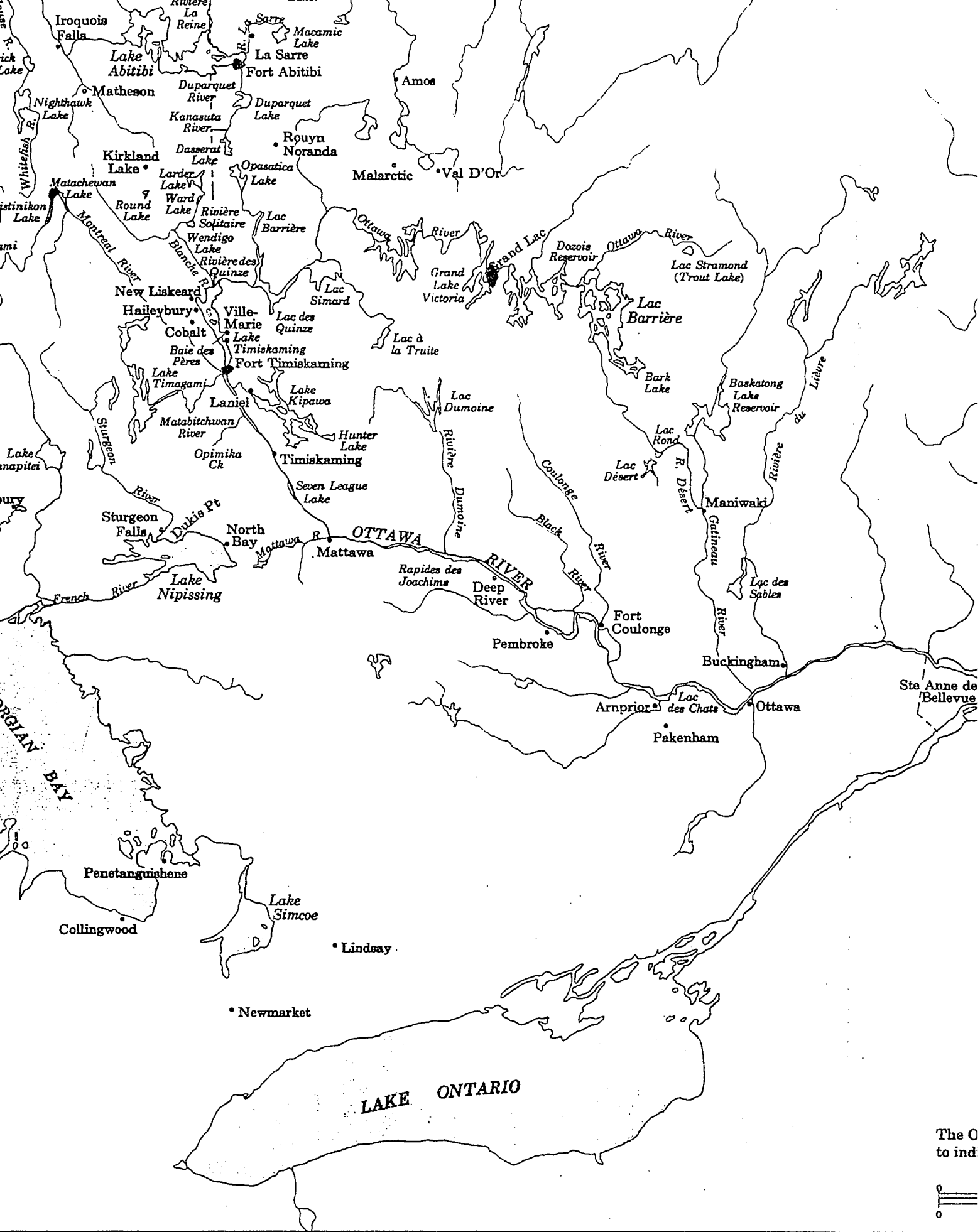
Lake
Nipiss

French
River

Lake
Nipiss

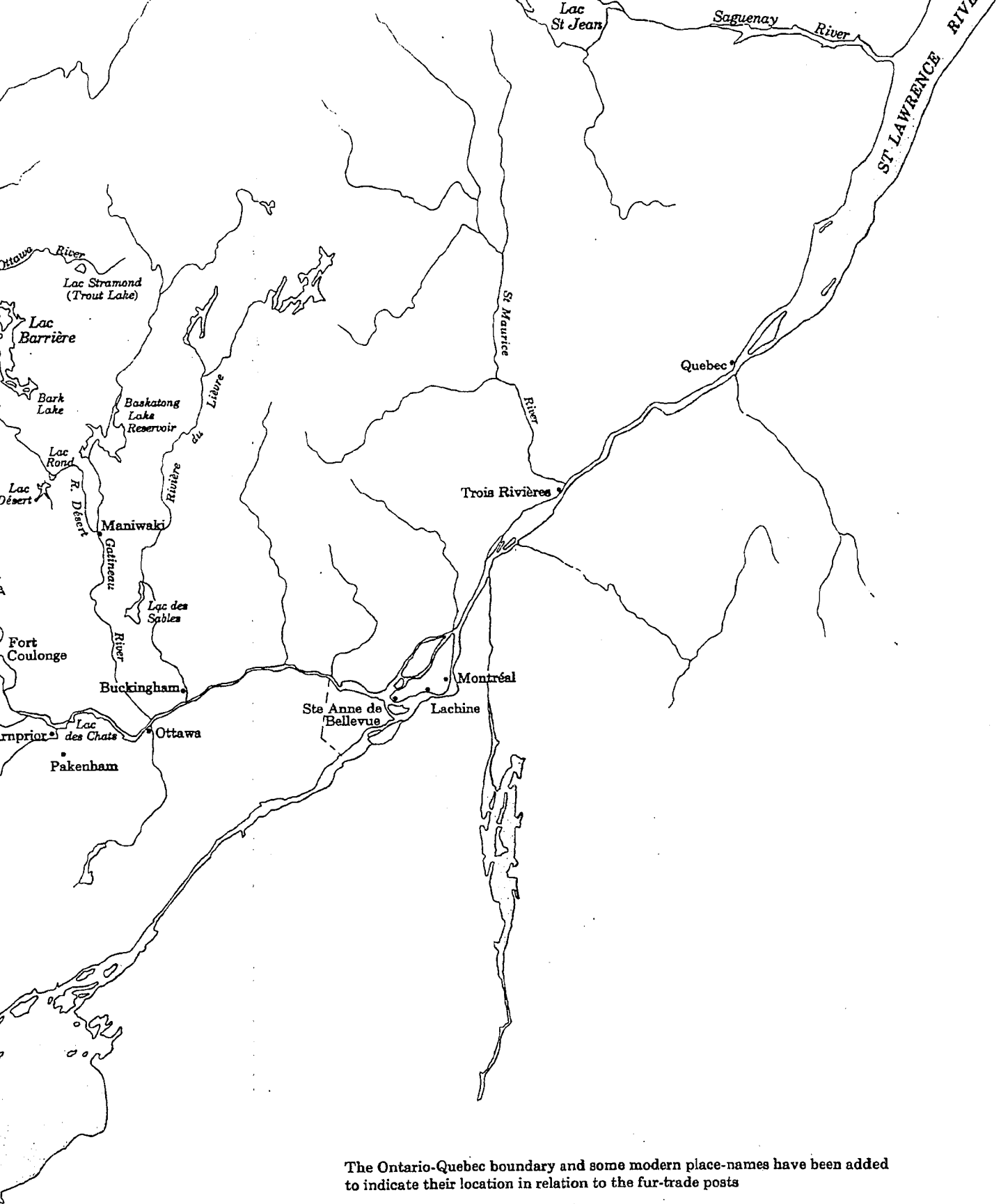
French
River

Lake
Nipiss

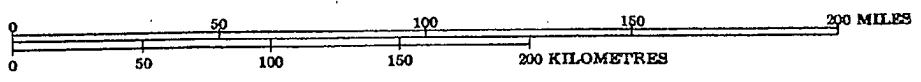


The O
to ind





The Ontario-Quebec boundary and some modern place-names have been added to indicate their location in relation to the fur-trade posts

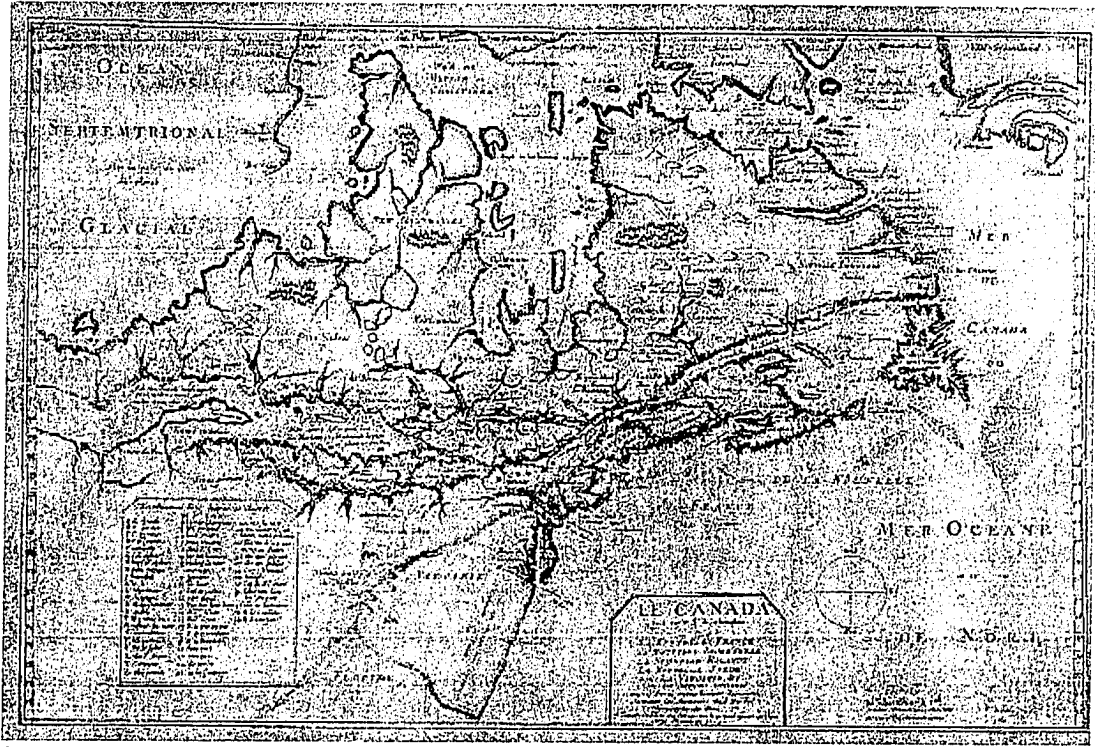


ANNEXE 2 - Le Canada ou la Nouvelle-France, Nicolas Sanson, 1656



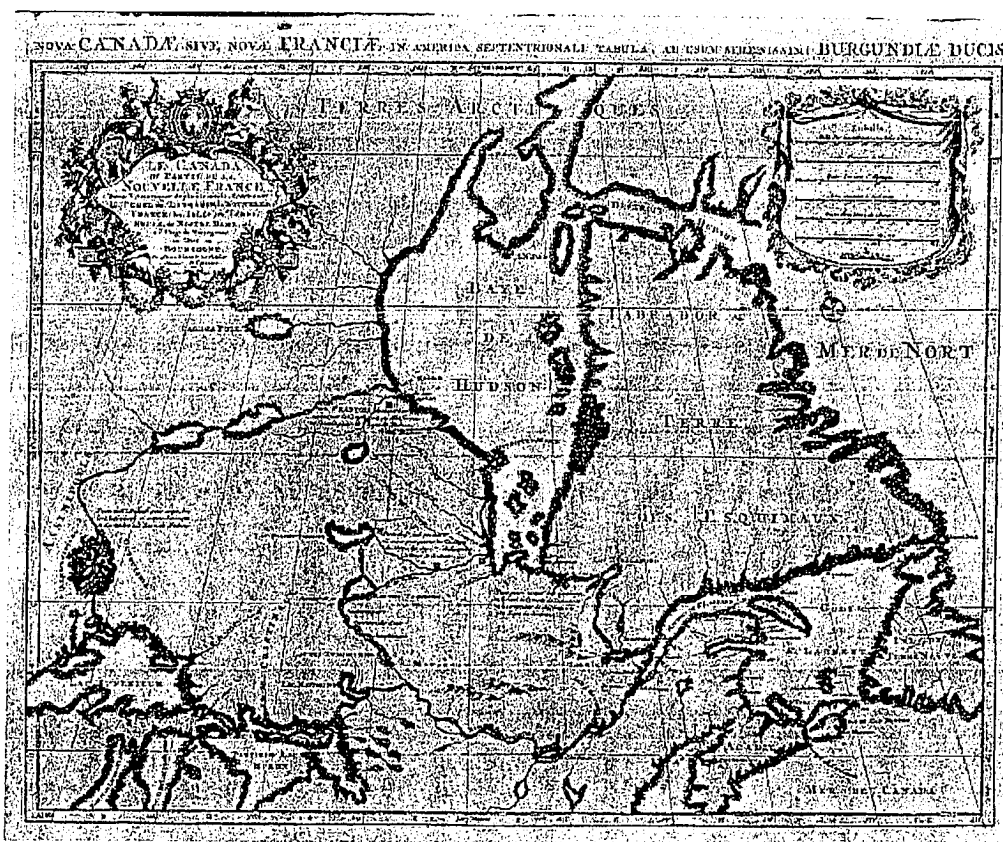
Source: ANC, NMC 21100 (Copy 1)

**ANNEXE 3 - Le Canada fait par le Sr. de Champlain ou sont la Nouvelle France
la Nouvelle Angleterre la Nouvelle Holande la Nouvelle Suede la Virginie &c.,
Pierre DuVal, 1653**



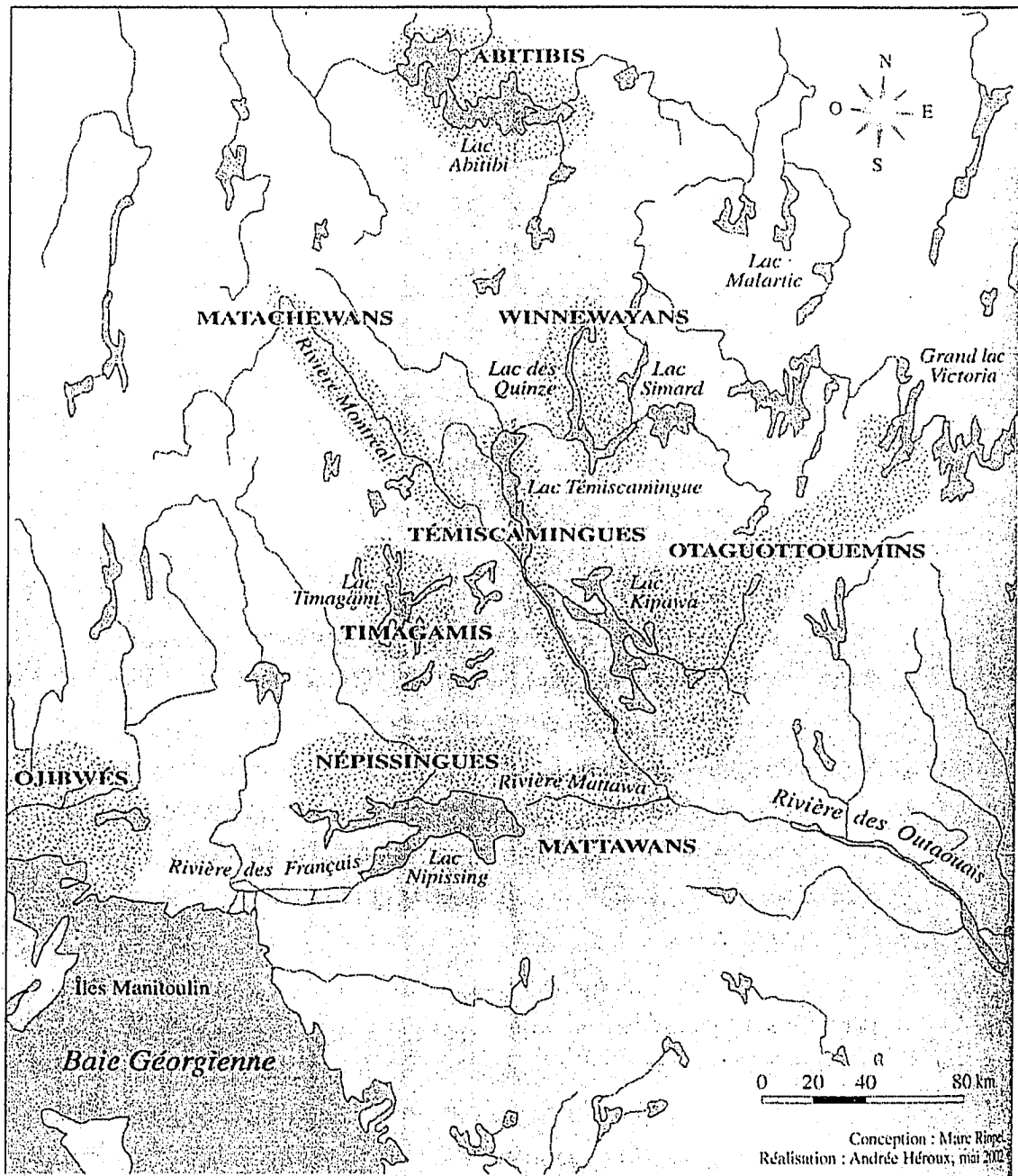
Source: ANC, NMC 6333

ANNEXE 4 - *Le Canada ou partie de la Nouvelle France dans l'Amerique Septentrionale*, Charles Hubert Alexis Jaillot, 1696



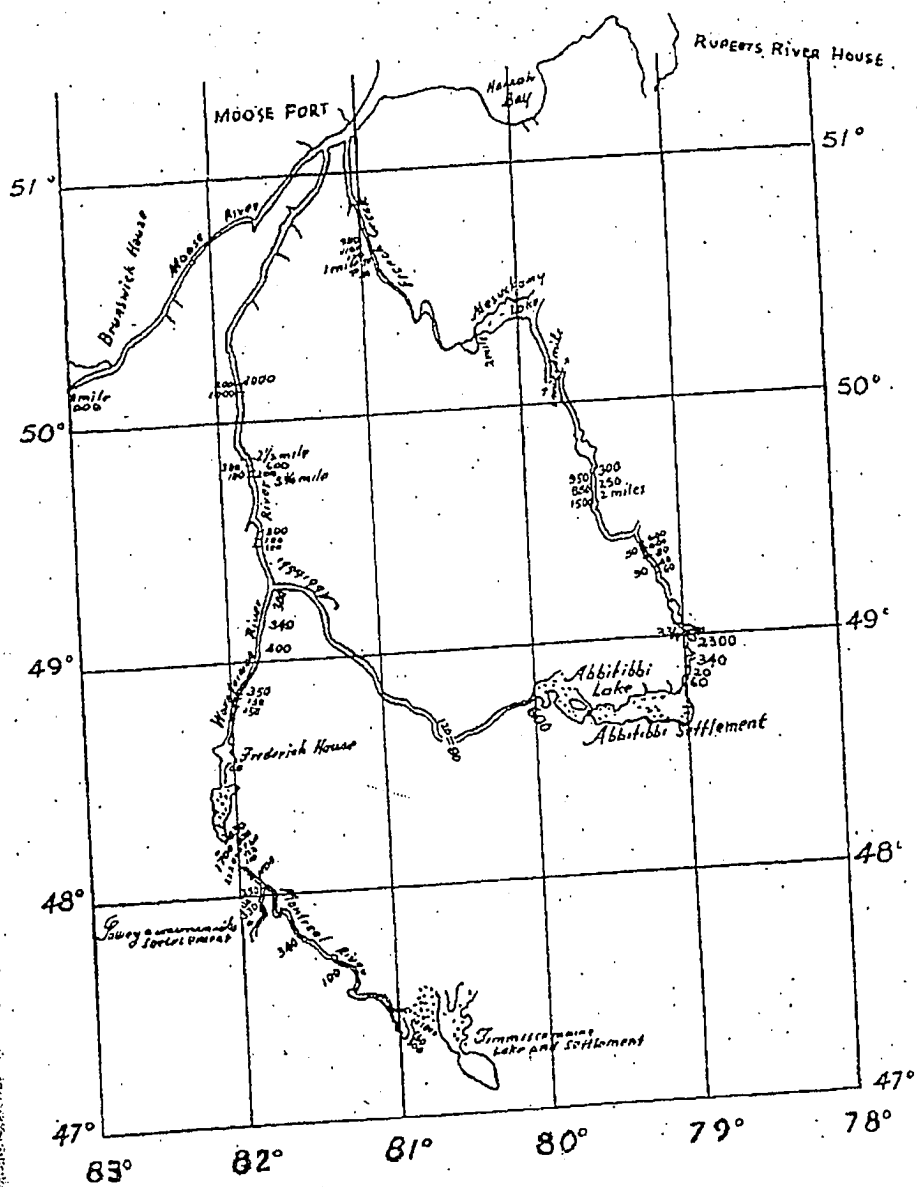
Source : ANC, NMC 133350

ANNEXE 7 - Les bandes amérindiennes dans le secteur du lac Témiscamingue, au début du XVIIe siècle



Source : Marc Riopel, *Le Témiscamingue : Son histoire et ses habitants*, Montréal, Fides, 2002, p. 18.

ANNEXE 8 - Carte du voyage de Turnor en 1782



A
 Portion of Philip Turnor's large map of Hudson Bay, showing
 the lakes and rivers surveyed by him between
 Lake Timiscaming and Moose Fort.

Reduced one half.

Source: Samuel Hearne, *Journals of Samuel Hearne and Philip Turnor: Between the Years 1774-1792; Introduction and Notes by J.B. Tyrell*, Toronto, The Champlain Society, 1934, pp. 77.

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources d'archives

- A.N. « Les Congés de traite sous le Régime français au Canada », *RAPQ*. Tome 3, 1922-1923. pp. 191 à 265.
- ARCHIVES DE L'ONTARIO, Toronto :
 - o RG22-155 : *Court of Probate estate files*
 - Série MS-638 (Journal de Donald McKay, 1804 à 1805) : bobine 57.
- ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC, Québec :
 - o P14: *Fonds Henri-Raymond Casgrain*.
 - Série O (Livres de comptes de la Compagnie du Nord-Ouest) : vol. 515-517, 520-530.
- ARCHIVES DU MANITOBA, Winnipeg :
 - o E-41 (*Cameron Family*) : vol. 1 à 3, *Aenas Cameron : Correspondance*, bobine #4M136.
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, Montréal :
 - o Greffes de notaires : Louis Danré de Blanzy, Jean-Baptiste Adhémar, François Lepailleur et François Simonnet.
- ARCHIVES NATIONALE DU CANADA, Ottawa :
 - o MG1 : *Archives des Colonies*, Paris :
 - Série B (Lettres et instructions du roi et du ministre) : vol. 15, 29, 45-99.
 - Série C¹A (Correspondance générale, Canada) : vol.8-10, 16, 19, 27-28, 38, 44-101.
 - o MG20 : *Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson*.
 - Série A-1 (Hudson's Bay Company. Headquarters Records, Minutes fonds): vol. 219, *Minutes of the transactions between the North West Company and the Hudson's Bay Company*.

- Série A-11 (Hudson's Bay Company. Headquarters Records, London inward correspondence from Hudson's Bay Company posts): vol. 45.
 - Série A-39 (Hudson's Bay Company. Headquarters Records, Legal opinions): vol. 1a.
 - Série B-75 (Hudson's Bay Company. Post Records, Frederick House): sous-série A – Post Journals, vol. 1 et 5.
 - Série B-99 (Hudson's Bay Company. Post Records, Kenogamissi House) : sous-série A – Post Journals; sous-série E – Reports on District.
 - Série B-135 (Hudson's Bay Company. Post Records, Moose Factory) : sous-série A – Post Journals.
 - Série B-145 (Hudson's Bay Company. Post Records, New Brunswick House): sous-série A – Post Journals, vol. 11.
 - Série-B239 (Hudson's Bay Company. Post Records, York Factory): sous-série C – Correspondence Inward
- ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, Montréal:
 - o CN601 : Fonds *Cour supérieure, District judiciaire de Montréal, Greffes de notaires, 1648-1967*. (Base de données de contrats d'engagement)
 - BOUGAINVILLE, Louis-Antoine de. « Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France, 1757 », dans *RAPQ*. 1923-1924. p. 52
 - HEARNE, Samuel. *Journals of Samuel Hearne and Philip Turnor: Between the Years 1774-1792; Introduction and Notes by J.B. Tyrell*. Toronto, The Champlain Society, 1934. 611 p.
 - MASSICOTE, É. Z. « Congés et permis enregistrés ou déposés à Montréal », *RAPQ*. Tome 2, 1921-1922. pp. 189 à 225.

II. Monographies

- CAMPBELL, Marjorie Wilkins. *The North West Company*. Toronto, Douglas and McIntyre, 1983. 295 p.
- BOSHER, John. *The Canada Merchants, 1713-1763*. Oxford, Presses de l'Université d'Oxford, 1987. p. 234.
- DECHÊNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 532 p.
- FRANCIS, Daniel et Toby Elaine MORANTZ. *Partners in Furs: A History of the Fur Trade in Eastern James Bay, 1600-1870*. Kingston, Presses de l'Université Queens, 1982. 261 p.
- FRÉGAULT, Guy. *Le XVIIIe siècle canadien : Études*. Montréal, HMH, 1970. 387 p.
- HAMELIN, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, Cahiers de l'Institut d'histoire de l'Université Laval, 1960. 137 p.
- HEARNE, Samuel. *Journals of Samuel Hearne and Philip Turnor: between the years 1774-1792; introduction and notes by J.B. Tyrell.*, Toronto, The Champlain Society, 1934. 611 p.
- HESSEL, Peter. *The Algonkin Tribe*. Arnprior, Kichesippi Books, 1987. 124 p.
- INNIS, Harold Adams. *The Fur Trade in Canada*. Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1967. 446 p.
- LAFLAMME, Jean. *Le chemin terrible. La traite des fourrures en Abitibi-Témiscamingue, à l'époque de la Nouvelle-France*. Montréal, Les Éditions Maxime, 2002. 144 p.
- LUNN, Alice Jean E. *Développement économique de la Nouvelle-France, 1713-1760*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1986. 348 p.
- MITCHELL, Elaine Allan. *Fort Timiskaming and the Fur Trade*. Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1977. 306 p.
- NISH, Cameron. *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*. Montréal, Fides, 1968. 202 p.
- PARCS CANADA, Unité de gestion de Montréal. *Programme de réalisation Lieu historique national du Fort-Témiscamingue*. Montréal, Patrimoine Canada, 1997. 173 p.

- PROULX, Gilles. *Témiscamingue et la traite des fourrures: l'implantation française*. Ottawa, Parcs Canada, 1988. 55 p.
- RAY, Arthur J. and Donald B. FREEMAN. "Give Us Good Measure" an Economic Analysis of Relations between the Indians and the Hudson's Bay Company before 1763. Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 1978. 298 p.
- RICH, E.E. *Montreal and the Fur Trade*. Montréal, McGill University Press, 1966. 99 p.
- RICH, E. E. *The fur trade and the Northwest to 1857*. Toronto, McClelland and Stewart, 1967. 336 p.
- RIOPEL, Marc. *Le Témiscamingue : Son histoire et ses habitants*. Montréal, Fides, 2002. 366 p.
- TYRREL, J.B., éd. *Documents Relating to the Early History of Hudson's Bay*. Toronto, The Champlain Society, 1931. 419 p.
- WALLACE, W. Stewart. *The Pedlars from Quebec*. Toronto, The Ryerson Press, 1954. 101 p.
- YERBURY, J. C. *The Subartic Indians and the Fur Trade, 1680-1860*. Vancouver, Presses de l'Université de Colombie-Britannique, 1986. 189 p.

III. Articles

- FILION, Michel. « La traite des fourrures au XVIIIe siècle : Essai d'analyse statistique et d'interprétation d'un processus », *Histoire sociale* (1987), Vol. 20, No. 40, pp. 279-298.
- FLEMING, R. Harvey. « McTavish Frobisher and company of Montreal », *Canadian Historical Review* (Juin 1929), Vol. 10, No. 2, pp. 136-152.
- GÉLINAS, Claude. « Notes de recherche : L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* (hiver 2000), Vol. 53, No. 3, pp. 401-419.
- HAMILTON, Scott. « Dynamics of Social Complexity in Early Nineteenth-Century British Fur-Trade Posts », *International Journal of Historical Archaeology* (2000), Vol. 4, No. 3, pp. 217-273.
- IGARTUA, José. « A change in climate: The Conquest and the Marchands of Montreal », *Communications historiques de la Société historique du Canada* (1974), pp. 115-134.

- McMANUS, John Charles. « An Economic Analysis of Indian Behaviour in the North American Fur Trade », *Economic History Review* (1972), Vol. 32, No. 1, pp. 36-53.
- MIQUELON, Dale. « The Merchant in the History of the *First Canada* », dans Dépatie, Desbarats, Gauvreau, Lalancette, Wien, dir., *Vingt ans après, Habitants et marchands, Lectures de l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècle canadiens*, Montréal, Presses de l'Université McGill, 1998, pp. 52
- MITCHELL, Elaine Allen. « Frederick House Massacre », *The Beaver* (Printemps 1973), Vol. 303, No. 4, pp. 4-10.
- MORANTZ, Toby. « Northern Algonquian Concepts of Status and Leadership Reviewed: A Case Study of the Eighteenth-Century Trading Captain System », *Canadian Review of Sociology and Anthropology* (1982), Vol. 19, No. 4, pp. 482-501.
- OUELLET, Fernand. « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », *Histoire Sociale* (1976), Vol. 9, No. 18, pp. 256-296.
- PODRUCHNY, Carolyn. « Unfair Masters and Rascally Servants? Labour Relations among Bourgeois, Clerks and Voyageurs in the Montreal Fur Trade, 1780-1821 », *Labour/Le Travail* (Printemps 1999), No. 43, pp. 43-70.
- RAY, Arthur J. « Indians as Consumers in the Eighteenth Century », dans *Old Trails and New Directions*, édité par Carol M. Judd and Arthur J. Ray, pp. 255-271. Toronto, University of Toronto Press, 1980. 337 p.
- RICH, Edwin Ernest. « Trade Habits and Economic Motivation among the Indians of North America », *Canadian Journal of Economics and Political Science* (1960), Vol. 26, No. 1, pp. 35-53.

IV. Outils de référence

- *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*. [En ligne]
<http://www.biographi.ca>